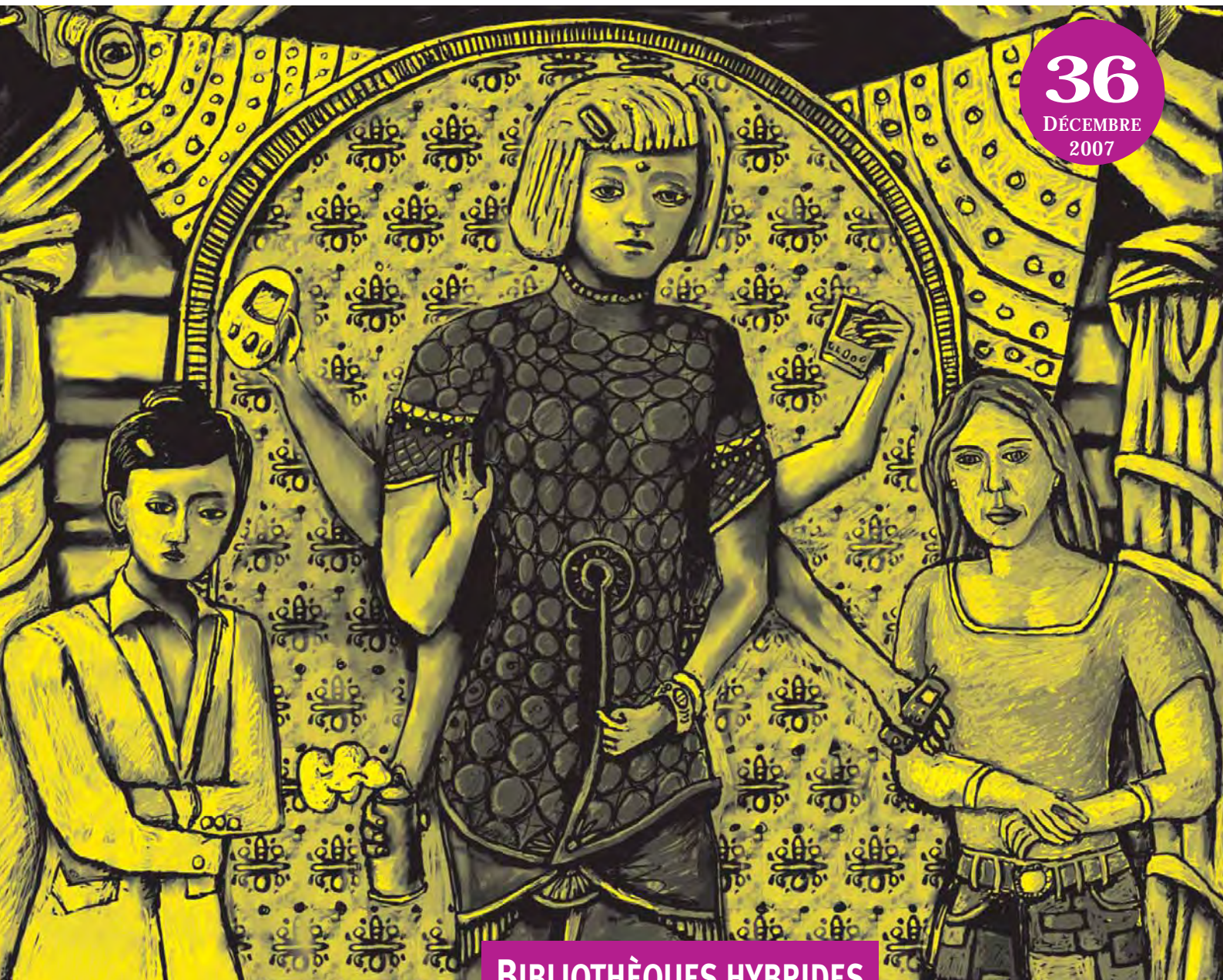


Bibliothèque(s)



BIBLIOTHÈQUES HYBRIDES

Les trois âges de la bibliothèque

Éditorial, par Dominique Arot **1** Sommaire **2** Bibliobrèves **4**
hybride : florilège nordique, par Gilles Éboli **10** De HyLife à Second Life : la BU, une bibliothèque hybride au présent, par Géraldine Barron **14** Culture critique en danger, entretien avec Pascal Lardellier **17** Ah, le temps ! Tempos sur la naissance et la vie d'un portail de bibliothèques, par Franck Queyraud **20** Le portail de la médiathèque de Dole : bilan après un an, par Emmanuel Marine **24** Lecture publique et services à distance, par Sophie Danis **26** Entoilez-vous, rentoilez-vous ! Blogs, wikis et fils RSS en bibliothèque, par Franck Queyraud **29** Le bibliothécaire hybride, par Michel Fauchié **32** La bibliothèque hybride ? Oui, mais..., par Dominique Lahary **34** De la promesse à la menace : bibliothèques et accès aux connaissances, par Hervé Le Crosnier **35** De l'écran au papier : Lektı-écriture. com, projet hybride ?, par Joël Fauchon **38** La littérature numérique, par Serge Bouchardon et Marie Lissart **40** Il n'y a plus de discothèque au numéro que vous avez demandé..., par Gilles Rettel **43** Attention travaux : bibliothèques hybrides et droit d'auteur, par Dominique Lahary **46** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref • Bibliothèques hybrides, bibliothèques à la carte : quel impact sur l'organisation et le fonctionnement, par Joëlle Muller • Escapades bibliothéconomiques en Flandres et Pas-de-Calais, par Anne Verneuil et Brigitte Luche **48** Reportages • Patrimoine, numérisation et accès au savoir : bibliothèques numériques et coopération, par Brigitte Barbe-Dutard et Magali Escataval • La numérisation du patrimoine écrit et graphique : quel atout pour les régions ?, par Sabine Naegelen • Utiliser le Dublin Core pour la description des ressources numériques, par Aurélie Bosc • L'avenir vu d'en face, par Agnès Macquin • Tous en scène, par Annick Guinery **55** Réflexions • Il n'y a pas assez de musique en bibliothèque, par Xavier Galaup **70** Bibliomonde • Des experts à Miami, par Marjolaine Passebois, Odile Simiand et Gilles Éboli **72** Les bibliothèques exposent **76** Notes de lecture • L'art à l'ère du numérique • Très riches heures de Champagne • Poulbot affichiste. Francisque Poulbot 1879-1946 • Ouù va le livre ? • Quand le crayon attaque. Images satiriques et opinion publique en France 1814-1918 • Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir • Politique documentaire et établissement scolaire **77**

Découvrez en avant- première le nouveau catalogue 2008



DEMCO
Votre partenaire spécialiste des bibliothèques
• Un savoir-faire de plus de 100 ans • Des milliers de produits spécialisés

2008

▷ DÉCOUVREZ
NOS
NOUVEAUTÉS

Fax: 0800 908 376
Téléphone: 0800 908 382

Et faites de Demco le meilleur
ami de votre bibliothèque



- Un savoir-faire de plus de 100 ans
- Des milliers de produits spécialisés
- La qualité, notre priorité

Pour en savoir plus, appelez-nous au **0800 908 382**
ou consultez notre site internet: www.demco.fr



Votre partenaire,
spécialiste des
bibliothèques



Éditorial

Nous vivons une période mouvementée... Réforme de l'État, autonomie des universités, nouvelles réformes statutaires, rapport sur la mise à disposition des conservateurs d'État dans les bibliothèques municipales classées, réforme des aides du Centre national du livre aux bibliothèques. Dans ce mouvement de réformes et de remises en cause, il est important que nous distinguions ce qui est essentiel et que, tout en faisant preuve de réalisme et de pragmatisme, nous demeurions fidèles aux valeurs du service public et aux idéaux de partage du savoir qui fondent l'activité de tous les types de bibliothèques.

Que d'événements dans ces trente dernières années, de la création de la DLL en 1976 aux années Lang-Gattegno, de l'inauguration de la Bpi à celle de la BnF avec aussi les plans successifs de modernisation des structures documentaires des universités. Au sortir de toutes ces années, nous vivons aujourd'hui avec l'irruption du numérique et ses formidables opportunités (le thème de ce numéro en atteste), mais aussi avec la persistance de l'illettrisme et des inégalités sociales et territoriales, avec l'échec scolaire et universitaire. Dans ce contexte, les bibliothèques constituent, plus que jamais, des lieux d'équilibre et de raison indispensables à notre société.

Nous vivons dans un pays de plus en plus décentralisé. Nos interlocuteurs au quotidien sont aujourd'hui les élus des collectivités locales et des universités. Cette réalité s'impose à nous et doit nous conduire à réfléchir avec tous nos partenaires à la juste place de tous les acteurs, au premier rang desquels l'État. Il s'agit d'un chantier difficile dans lequel l'ABF doit prendre toute sa place en n'évitant aucun sujet, en n'éluant aucune question, en proposant des pistes de réflexion et des solutions.

La vie associative, et tout particulièrement celle de l'ABF nous offre un espace de débat, respectueux des sensibilités et des expériences de chacun. À notre manière, nous pouvons redonner du sens aux valeurs collectives. Il sera toujours plus facile de maudire le siècle et de traquer les travers supposés d'autrui dans le confort d'un blog personnel ou d'une liste de diffusion que de construire un dialogue respectueux avec des collègues d'établissements et d'horizons différents. Pourtant, ce pari de la vie associative mérite d'être tenté. Il y a une forme de paradoxe à accueillir chaque année des millions d'usagers dans nos bibliothèques tout en voyant le nombre d'adhérents de notre association stagner. Seule une association professionnelle nombreuse, diverse, militante sera en mesure de donner à nos préoccupations, à nos idéaux, à nos rêves la place qu'ils méritent dans une société en plein bouleversement.

DOMINIQUE AROT

Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'Association des
bibliothécaires de France

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Dominique Arot

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud
redaction@abf.asso.fr

Ont collaboré à ce numéro
Gilles Éboli, Franck Queyraud.

Comité de rédaction
Dominique Arot, Geneviève
Boulbet, Danielle Chantereau,
Bernard Demay, Jean Mallet,
Philippe Raccah, Caroline Rives,
Florence Schreiber.

Responsable de rubrique
Les bibliothèques exposent
Nicole Picot

Publicité
Josiane Stern
Téléphone : 01 47 88 19 99
josiane_stern@wanadoo.fr

Diffusion
ABIS - Danielle Chantereau
Téléphone : 01 55 33 10 33
Télécopie : 01 55 33 10 31
dchantereau@abf.asso.fr

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Éditions de l'Analogie

Abonnements 2007
Individuel : 50 €
Collectivités : 90 €
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1109G82347
ISSN : 1632-9201
Dépot légal : décembre 2007

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)
**REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE**
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist
et dans la base Lisa.

Couverture : Chris S. Johnson,
Technodharma, 2003. Impression jet
d'encre et acrylique transférées sur
bois. Remerciements aux éditions
Thames & Hudson.
© Chris S. Johnson.

Au sommaire des prochains numéros de Bibliothèque(s)

- n° 37 : Israël – 10 mars 2008
- n° 38 : Champagne-Ardenne – 30 mai 2008
- n° 39 : Biodiversité – 30 juillet 2008



36

DÉCEMBRE
2007

Sommaire

4 **Bibliobréves**

Dossier BIBLIOTHÈQUES HYBRIDES

- 10 Les trois âges de la bibliothèque hybride : florilège nordique,
par GILLES ÉBOLI
- 14 De HyLife à Second Life : la BU, une bibliothèque hybride au présent,
par GÉRALDINE BARRON
- 17 Culture critique en danger, entretien avec PASCAL LARDELLIER,
par VÉRONIQUE PHILIPPI et ANDRÉ-PIERRE SYREN
- 20 Ah, le temps ! Tempos sur la naissance et la vie d'un portail
de bibliothèques, par FRANCK QUEYRAUD
- 24 Le portail de la médiathèque de Dole : bilan après un an,
par EMMANUEL MARINE
- 26 Lecture publique et services à distance, par SOPHIE DANIS
- 29 Entoilez-vous, rentoilez-vous ! Blogs, wikis et fils RSS en bibliothèque,
par FRANCK QUEYRAUD
- 32 Le bibliothécaire hybride, par MICHEL FAUCHIÉ
- 34 La bibliothèque hybride ? Oui, mais..., par DOMINIQUE LAHARY
- 35 De la promesse à la menace : bibliothèques et accès aux connaissances,
par HERVÉ LE CROSNIER
- 38 De l'écran au papier : Lekti-écriture.com, projet hybride ?,
par JOËL FAUCILHON
- 40 La littérature numérique, par SERGE BOUCHARDON et MARIE LISSART
- 43 Il n'y a plus de discothèque au numéro que vous avez demandé...,
par GILLES RETTEL
- 46 Attention travaux : bibliothèques hybrides et droit d'auteur,
par DOMINIQUE LAHARY

Liste des annonceurs

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| • Demco | 2 ^e de couverture |
| • Onisep | 3 ^e de couverture |
| • Borgeaud Bibliothèques | 4 ^e de couverture |
| • Cultures Sud | p. 13 |
| • Electre | p. 19 |
| • BRM | p. 33 |
| • RéseauLire | p. 37 |
| • Ebsco | p. 57 |

Actualités de l'ABF

48 *Les gens. En bref*

Journée d'étude

50 Bibliothèques hybrides, bibliothèques à la carte : quel impact sur l'organisation et le fonctionnement, par JOËLLE MULLER

Voyage d'étude

52 Escapades bibliothéconomiques en Flandres et Pas-de-Calais, par ANNE VERNEUIL et BRIGITTE LUCHE

Reportages

55 Patrimoine, numérisation et accès au savoir : bibliothèques numériques et coopération, par BRIGITTE BARBE-DUTARD et MAGALI ESCATAFAL

58 La numérisation du patrimoine écrit et graphique : quel atout pour les régions ?, par SABINE NAEGELEN

60 Utiliser le Dublin Core pour la description des ressources numériques, par AURÉLIE BOSC

63 L'avenir vu d'en face : congrès de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, par AGNÈS MACQUIN

66 Tous en scène : congrès de l'Ifla 2007, Durban (Afrique du Sud), par ANNICK GUINERY

Réflexions

70 Il n'y a pas assez de musique en bibliothèque, par XAVIER GALAUP

Bibliomonde

72 Des experts à Miami, par MARJOLAINE PASSEBOIS, ODILE SIMIAND et GILLES ÉBOLI

Les bibliothèques exposent

Notes de lecture

77 *En écho*

L'art à l'ère du numérique, par PHILIPPE LEVREAUD

77 *Les bibliothèques publient*

Très riches heures de Champagne, par PHILIPPE LEVREAUD •

Poulbot affichiste. Francisque Poulbot 1879-1946, par PHILIPPE LEVREAUD

78 *Histoire de livres, livres d'histoire*

Où va le livre ?, par GENEVIÈVE BOULBET • *Quand le crayon attaque. Images satiriques et opinion publique en France 1814-1918*, par PHILIPPE LEVREAUD

79 *Boîte à idées, boîte à outils*

Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir, par GENEVIÈVE BOULBET •

Politique documentaire et établissement scolaire, par JEAN MALLET

Les opinions exprimées dans *Bibliothèque(s)* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **22 janvier, Paris (75)** : « Séduire en ligne : le marketing des portails des bibliothèques et centres de documentation sur Internet », journée d'étude gratuite organisée par la Fulbi (Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèque, documentation et information), des utilisateurs de logiciels et L'INTD (Institut national des techniques de la documentation-CNAM). Programme complet :

www.fulbi.fr/spip.php?article32
Inscr. : claudine.even@sciences-po.fr
Salle Bruxelles du FIAP Jean Monnet
30, rue Cabanis – 75014 Paris

• **24 janvier, Angoulême (16)** : rendez-vous professionnel gratuit proposé aux bibliothécaires par le Centre national de la bande dessinée (CNBDI) à l'occasion du Festival international de la bande dessinée : rencontre avec les auteurs du collectif Café Creed et présentation de l'actualité éditoriale. Bibliothèque du CNBDI, de 14 h à 18 h. Inscr. Marilyn Mesnier. Tél : 05 45 38 65 65
mmesnier@cnbdi.fr

• **28 janvier, Paris (75)** : 2^e Forum européen de l'accessibilité numérique : « Livres électroniques accessibles, une chance pour les personnes handicapées ». Cité des sciences et de l'industrie. Information disponible sur le site : www.brailletnet.org/e-livreso8

• **11 mars, Marseille (13)** : visite du Centre inter-régional de conservation et restauration du patrimoine (CICRP) et de l'INA-Méditerranée sur le site de la Friche Belle de Mai. Inf. et inscr. (gratuite mais obligatoire) : CRFCB avant le 3/03 : www.bupsi.up.univ-aix.fr/crfcbb

• **14 mars, Louvain-La-Neuve (Belgique)** : 8^e journée des Archives de l'Université catholique

suite p. 6

En vrac

■ UNE ASSOCIATION EST NÉE

L'Association des bibliothécaires pour la promotion du livre au Congo (ABIPLIC) vient de naître au Congo Brazzaville sous l'impulsion de Jean-Marie Ntsongo, avec pour premier objectif la dotation en livres des bibliothèques, la réalisation de projets d'animation, la redynamisation de la lecture ainsi qu'un accès au livre et à l'information facilité. À plus long terme, l'association vise l'amélioration du niveau de vie des bibliothèques. L'animation autour du livre et de la lecture est la démarche privilégiée par l'association pour mettre l'expérience des bibliothèques au service d'un public souvent non scolarisé.

Contact : Jean-Marie Ntsongo, président de l'ABIPLIC, Bibliothèque de l'Institut national de la jeunesse et des sports
BP 14479 Brazzaville Congo
ntsongo@yahoo.fr

■ LA JOIE À LA BNF

Depuis le 1^{er} janvier, La joie par les livres – équipes et activités – a été intégrée à la BnF. L'approbation du conseil d'administration a été donnée à ce projet le 25/10/2007, mettant fin à une longue errance administrative. Si l'aventure odysseenne s'achève donc Quai François Mauriac (cf. *Bibliothèque(s)*, n°29 : « La joie par les livres. Un bateau sans pavillon »), l'exploration continue...

Selon Bruno Racine, cette approbation « constitue une étape décisive dans la vie de l'association et permettra d'accroître son rayonnement et celui de la BnF dans le secteur de la littérature pour jeunesse. »

■ MISER POUR VOIR



Pour la deuxième année, le pôle Borgès malvoiance de la médiathèque Lucien Herr (Saint-Jacques-de-la-Lande, 35) organise la transcription sonore des 10 livres de la sélection du Prix Ados Rennes/Ille-et-Vilaine, en partenariat avec ses organisateurs (Conseil Général 35, Ville de Rennes et CDDP). Ce projet permet aux jeunes malvoyants, mais aussi à des jeunes en situation de handicap par rapport à la lecture, comme la dyslexie, de participer comme tous les jeunes du département à cette belle manifestation d'envergure qui aboutit à la remise d'un prix en juin. Dans ce cadre, la médiathèque lance une souscription conjointement avec les éditions Regards

d'enfants pour publier le Prix 2007, *Automates* de Nathalie Le Gendre, en large vision. Pour en savoir plus : www.mediathèque-lucien-herr.fr/borges.php

■ L'ACCOLAD AU TRAVAIL

Deux groupes de travail ont été créés au sein de l'Accolad (Agence régionale de coopération de Franche-Comté) sur les bibliothèques de CE (transformation culturelle des CE, évolution de leurs médiathèques, archives et journées d'étude) et la musique (journées d'étude et actualisation de différents outils et supports de communication). Rens. : Chantal Fontaines
Tél : 03 84 26 99 51
accolad@livre-franchecomte.com

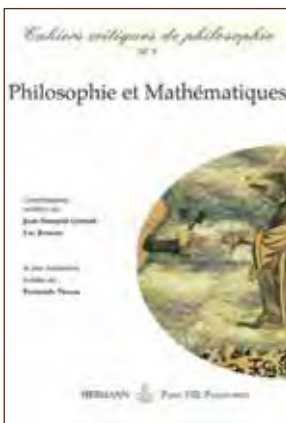
■ (INSOU)MISSION

En réaction à la lettre de mission adressée par le président de la République à la ministre de la Culture, Christine Albanel, une contre-lettre a été rédigée par des artistes et des personnalités du monde culturel (dont des bibliothécaires). Elle reprend le texte original et l'amende en proposant des « contre-missions » visant à soutenir la diversité culturelle. Les deux lettres sont lisibles en regard l'une de l'autre. <http://lacontrelettre.over-blog.com/>

■ PHILOSOPHIE À LA REVUE

Des philosophes – François Châtelet, Michel Foucault, Gilles Deleuze et d'autres – ont joué un rôle central

dans la fondation de l'Université expérimentale de Vincennes dans l'élan de Mai 1968. Alors que son 40^e anniversaire approche, la BU de Paris-8 Vincennes Saint-Denis, présentera les *Cahiers critiques de philosophie*, revue du département de Philosophie, coéditée depuis deux ans par Hermann et Paris-8. Bruno Cany, son directeur, et Jacques Poulain, directeur du département de Philosophie, participeront à un débat autour de la revue le mercredi 16 janvier, de 15 h à 18 h. Rens. : Olivier Fressard. Tél : 01-49-40-69-89 ofressard@univ-paris8.fr



■ **TROCADÉRO A ROUVERT**
Depuis sa transformation en BM en 1986, la bibliothèque Trocadéro accueille un établissement de prêt et la bibliothèque spécialisée dans le tourisme et les voyages (BTV). Trocadéro, qui appartient au réseau des 62 bibliothèques de la Ville de Paris, avait fermé ses portes au public en novembre 2005 afin de bénéficier de lourds et nécessaires travaux pour améliorer son confort et son accessibilité. Depuis sa réouverture le 4 septembre 2007, plus de

■ CINQ JOURS POUR FORMER UN BIBLIOTHÉCAIRE, QUI DIT MIEUX ?

L'ABF a pris position dans un texte co-signé avec l'ADBDP (Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt) et l'ADBGV (Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France).

Des projets de décrets relatifs à la fonction publique territoriale prévoient la réduction de la formation obligatoire avant titularisation à 5 jours. Une « formation de professionnalisation lors de la première prise d'un premier emploi » est bien prévue, mais elle est réduite à une fourchette de 5 à 10 jours en catégorie A et B et 3 à 10 jours en catégorie C. Quant à la formation continue de 2 à 10 jours par tranche de 5 ans, elle relève de l'actualisation des connaissances, non de la formation initiale. De telles mesures ne sont envisageables que si les diplômés requis ou la réussite aux épreuves du concours permettent effectivement de garantir que l'agent susceptible d'être recruté dispose des acquis fondamentaux indispensables à l'exercice de ces fonctions. Or, la filière culturelle a la particularité de disposer de deux niveaux accessibles après des concours généralistes (les assistants de conservation en catégorie B, les bibliothécaires et les attachés de conservation en catégorie A) tandis que deux autres garantissent une formation professionnelle avant recrutement : les assistants qualifiés de conservation de catégorie B (concours externe réservé aux titulaires d'un diplôme technico-professionnel bac+2), les conservateurs (formés pendant 18 mois après réussite au concours). Les mesures prévues vont donc aboutir à une filière culturelle totalement incohérente, avec une disparition des acquis professionnels dans les deux cadres d'emplois les plus nombreux des catégories A et B. Il est aisé de comprendre qu'on ne saurait former un agent de catégorie A ou B de bibliothèques en cinq jours, et demander aux premiers d'encadrer des agents qui, eux, ont été solidement formés. La réduction de la formation post-recrutement, qui pèse souvent exagérément sur le fonctionnement des services, n'est réalisable que si les concours généralistes sont remplacés par des concours sur titre. On ne se forme pas aux fonctions de bibliothécaire, de catégorie A ou B, en quelques jours. Et ceux qui se sont engagés dans des cursus universitaires pour se préparer à ce métier attendent des concours permettant de reconnaître leurs acquis.

140 000 documents, dont 23 000 livres pour enfants, 19 000 CD, 15 000 guides et récits de voyages et 1 000 méthodes de langues sont de nouveau disponibles à l'emprunt.

Une exposition « Suivez le guide : la librairie Hachette et ses guides de voyage, 1853-1936 » a suivi cette réouverture du 20/11 au

29/12 où le Guide-Joanne, son ancêtre, a été mis à l'honneur avec des documents issus du fonds Hachette déposé à l'Imec, et de la bibliothèque du Touring Club de France conservés à la Bibliothèque du tourisme et des voyages. Bibliothèque Trocadéro, 6, rue du Commandant Schloesing – 75116 Paris.

■ RÉSURRECTION À VESOUL

Un ouvrage de Wolfgang Lazius (1514-1565), l'un des premiers cartographes d'Europe centrale et bibliothécaire de l'empereur austro-hongrois Ferdinand I^{er}, le *Commentarium Reipublicae romanae in exteris provinciis, bello acquisitis, constituae, libri duodecim*, imprimé à Bâle par Joannem Oporinum en 1551 et ayant appartenu à la célèbre bibliothèque de l'humaniste Jean Grolier a été découvert « parmi la poussière et les ais de bois » lors de travaux à la BM de Vesoul. Ce volumineux in-folio de 1 320 pages revêtu d'une luxueuse reliure (qui a éveillé l'attention) a été immédiatement retenu



D.R.

de Louvain sur le thème : Les archives audiovisuelles, politiques et pratiques archivistiques dans la société de l'information.

Rens. : Cathy Schoukens

Tél : 010 47 48 84

schoukens@arcv.ucl.ac.be

• **15 mars, Paris (75)** : colloque consacré à l'œuvre éditoriale de Robert Delpire à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), Galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs, 75002 Paris (salle Vasari).

Rens. auprès des organisateurs :

Annie Renonciat :

annie.renonciat@wanadoo.fr

ou Cécile Boulaire :

cecile.boulaire@univ-tours.fr

• **28-30 mars, Lyon (69)** :

8^e congrès de la FADBEN, Association des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale, à l'École normale supérieure de sciences. Les professionnels de l'éducation, de la documentation et de l'information pourront échanger autour du thème : « Culture de l'information : des pratiques aux savoirs ». Conférences, tables rondes, débats et ateliers sur la question des pratiques informationnelles des jeunes et la définition des savoirs scolaires en information-documentation.

Rens. : www.fadben-lyon.fr

• **31 mars, Bordeaux (33)** : la 4^e journée Couperin sur le livre électronique se déroulera à l'Université de Bordeaux 1, de 9 h à 17 h.

Rens. : Catherine Forestier
Consortium Couperin/France

Tél : 05 34 32 31 15

catherine.forestier@inp-toulouse.fr

dans le programme de restauration du CTR.

■ USAGES ÉTUDIANTS



Une enquête menée auprès de plus de 1102 étudiants et 117 enseignants sur « Les usages d'Internet à l'université de Lyon » a été publiée par Le Sphinx Développement et Six degrés (éditeur d'un logiciel anti-plagiat) afin d'éclairer les méthodes de travail des étudiants, et notamment leur évaluation de la recherche documentaire. Internet pourvoit 90,6% de la documentation (BU : 61,7%). 14,6% des étudiants ne fréquentent jamais la BU, et 54,3% très rarement.

www.compilatio.net/files/sixdegres-univ-lyon_enquete-plagiat_sept07.pdf

■ APRÈS L'ACADÉMIE, LA BNF

La BnF a reçu de son épouse, Claude Sarraute, l'ensemble des papiers du philosophe, polémiste et académicien Jean-François Revel (1924-2006) : manuscrits de ses essais et articles ainsi qu'une riche correspondance. Les abondantes archives de *L'Express*, pour la période 1978-1981 durant laquelle



il dirigea le magazine, offrent en outre des sources inédites à l'histoire du journalisme.

■ LIRE AU VERT

À Reims, la médiathèque Laon-Zola a ouvert cet été un nouvel espace : le jardin de lecture. Cadre bucolique, calme et détendu où l'on optera pour l'ombre des cèdres, celle des parasols ou le plein soleil. Ouvert à tous, inscrits ou non, ce petit espace protégé est ouvert de mai à septembre.

■ HISTOIRE DU LIVRE



Chaque jeudi de 17 h 30 à 19 h, du 10/01 au 21/02, des conservateurs de la BnF animeront un cycle de sept conférences à la bibliothèque de l'Arsenal (1, rue de Sully - 75004 Paris) à l'attention des professionnels des bibliothèques qui souhaitent

mieux connaître l'histoire du patrimoine écrit. Elles traiteront des aspects techniques, des modes de diffusion et de l'histoire de la lecture, en évoquant les hommes et les lieux qui ont fait le livre au fil des siècles, depuis les premiers supports de l'écriture jusqu'au xx^e siècle. Chaque présentation ménage des temps d'échanges. Des visites exceptionnelles des collections de la BnF, guidées par les spécialistes qui les conservent, compléteront cette initiation.

Au programme : 10/01 :

Aux origines du livre

(Annie Berthier) ; 17/01 :

Manuscrits médiévaux

(Marie-Hélène Tesnière) ; 24/01 :

Imprimerie et

Renaissance (Geneviève

Guilleminot) ; 31/01 :

Le livre au Grand Siècle (Jean-

Dominique Mellot) ; 07/02 :

Le livre et les Lumières

(Michèle Sacquin) ; 14/02 :

Nouveaux livres, nouveaux

publics au XIX^e s. (Eve

Netchine) ; 21/02 : Le livre

au XX^e s. (Claire Lesage).

Entrée gratuite sur

réserve. Les inscrits

s'engagent à suivre la

totalité du cycle

Inscr. Tél : 01 53 01 25 09

histoiresde@bnf.fr

(mentionner « professionnels »

en objet du message).

■ POUR L'EXEMPLE



L'Arpel (Agence régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine) a publié une plaquette, *Dynamisons notre territoire, Osons une médiathèque*, afin de sensibiliser les élus sur le rôle de la médiathèque dans la cité. Elle livre les résultats d'une enquête menée auprès de neuf bibliothèques aux statuts divers des cinq départements d'Aquitaine : Périgueux, Communauté de communes de Dordogne-Eyraud-Lidoire (24) ; Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Floirac (33) ; Communauté de communes de Morcenx (40) ; Nérac (47) ; Biarritz, Billère/Agglomération de Pau (64). La diversité des choix et des approches est reflétée par les trois entrées « objectifs », « publics et usages » et « perspectives » qui balaient les politiques engagées exprimés par les propos des maires, unanimes à saluer les bénéfices qu'ils retirent de l'implantation ou du développement de ces établissements.

■ RONDEMENT

L'association Roue-Livre, basée à Crest (38) et soutenue par le Fonds social européen et l'Agence pour la cohésion sociale, propose une bibliothèque mobile multilingue. Elle va à la rencontre d'un public immigré ou issu

de l'immigration dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, les centres Emmaüs, etc. avec le support d'albums jeunesse et de leurs « doubles » en différentes langues étrangères. Animations, interventions pour adultes non ou peu francophones, et auprès des familles...

Contact : Adélaïde Cordier.
Tél : 04 75 41 40 31
63 12 35 67
adecordier@club-internet.fr
Association Roue-Livre
28, rue Saint François
26400 Crest
roue-livre@hotmail.fr

Internet

■ SFL, LE BLOG



La SFL a inauguré son nouveau blog dont Franck Suzanne est le concepteur-rédacteur. Menu varié (coups de cœur, de griffe, comptes rendus de rencontres, impacts de la dématérialisation...), espace de discussion sur le milieu du livre, les rencontres et animations organisées par les bibliothèques y sont mises en évidence.
Tél : 01 48 09 66 80
Fax : 01 48 09 67 19
www.sfl-leblog.com

■ AUTORITÉ PARTAGÉE

Le 4 octobre dernier, Bruno Racine, président de la

BnF, a signé un accord de coopération avec la Bibliothèque du Congrès (USA), la Bibliothèque nationale d'Allemagne et *Online Computer Library Center* (OCLC), par lequel elles mettent en commun leurs fichiers d'autorité respectifs (BN-Opale Plus pour la BnF) afin de créer, avec le soutien d'OCLC, un fichier d'autorité international virtuel : VIAF. Ce fichier constituera un guichet unique, sur le Web, libre d'accès et gratuit, pour les notices de référence sur les personnes, les collectivités, les lieux (notices dites « d'autorité »). D'autres partenaires seront appelés à rejoindre ce programme international. Ce fichier virtuel sera multilingue et pourra être utilisé par les moteurs de recherche du web comme un référentiel.

International

■ CONGRÈS FRANCOPHONE



Le premier congrès mondial de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD), colloque satellite Ifla en collaboration avec le Programme ALP,

se tiendra à Montréal du 3 au 6 août 2008 sur le thème : « Francophonies et bibliothèques : innovations, changements et réseautage ». Il s'agit, avant cette importante réunion annuelle mondiale des bibliothécaires, de permettre aux francophones et francophiles du monde entier de se réunir quelques jours pour faire le point entre eux sur la réalité des bibliothèques et centres de documentation dans les différents pays de la Francophonie.

■ BERLIN



La conférence APE 2008 « *Academic Publishing in Europe – Quality & Publishing* » se tiendra à Berlin les 22-23/01 sous les auspices de la Commission européenne. Dédiée à la qualité de l'édition scientifique en Europe, elle couvrira des sujets aussi différents que les objectifs de l'édition, le cadre légal et politique, les modèles économiques, l'accès libre à l'information, l'archivage, le Web 2.0, l'évaluation, l'innovation technologique, le *work-flow*, l'organisation et les ressources humaines.
Inf. : www.ape2007.eu



► 11



► 15



► 24





▶ 41



▶ 43



▶ 45



Bibliothèques hybrides

Et si la bibliothèque hybride, ce modèle unissant bibliothèque matérielle et bibliothèque immatérielle, était d'abord, avant tout, et dans l'ordre, des publics bien vivants, des espaces bien réels et des collections bien physiques ? Ceci pour rappeler, si nécessaire, que le mot « bibliothèque » est maintenu, qu'il s'agit bien de travailler sur ce modèle pour imaginer son lendemain, et qu'on ne saurait voir dans l'innovation technologique l'unique planche de salut. Les espaces se modernisent en devenant lieux de vie, d'échange et de débat plutôt que simples lieux de stockage tandis que le métier évolue en se déportant de la collection vers les publics. Le congrès de Paris avait déjà posé l'équation, celui de Nantes l'a poussée plus loin en faisant des « publics » son thème central.

Reste qu'il est encore utile de faire le point sur la bibliothèque immatérielle. Une meilleure prise en compte de la révolution numérique figure dans les conclusions de l'enquête du Credoc sur les conditions d'un développement de la fréquentation des bibliothèques.

Pour atteindre 50% de fréquentation en 2010, le pari est de taille, les problématiques diverses : quelle bibliothèque hybride avec la loi DADVSI, quelle bibliothèque numérique dans le monde Google, quelle documentation électronique dans l'empire Elsevier, *quid* des petites et moyennes bibliothèques ? Plus largement enfin, quelles pratiques culturelles, notamment chez les jeunes, à l'heure des portables, du téléchargement, du « nomadisme » ? La bibliothèque hybride n'est plus une perspective ouverte mais une réalisation concrète, un nouveau quotidien pour des établissements de plus en plus nombreux. S'imposaient donc non pas une synthèse totalisante et définitive, mais quelques éclairages portés sur un paysage en perpétuelle évolution.

Gilles Éboli

GILLES ÉBOLI
Cité du Livre, Bibliothèque Méjanes
Aix-en-Provence



Les trois âges de la bibliothèque hybride :

florilège nordique

Entre préhistoire et anticipation, du concept naissant à sa future dissémination, c'est au présent que la bibliothèque hybride tente de répondre aux questions soulevées par l'exercice de missions pérennes dans le contexte changeant de la société de l'information.

hybride : développements dans l'enseignement supérieur au Royaume-Uni », et lancent une définition... un peu inattendue : « L'expression "Bibliothèque hybride" suggère l'image de quelque triomphe du génie génétique ; moitié maison des livres, moitié scorpion avec un rien d'œil de grenouille. Pour filer la métaphore, c'est une forme de bibliothèque qui s'adapte à l'environnement, toujours plus complexe et agité, de l'information d'aujourd'hui. Le terme n'est pas nécessairement synonyme de convergence organisationnelle, puisqu'il décrit un processus de fourniture de service plutôt qu'une structure administrative. Moins élégant peut-être que son équivalent américain de "Bibliothèque portail", il traduit néanmoins l'idée d'un service à tête de Janus, guidé par la reconnaissance du fait qu'en dépit de l'essor de la publication numérique et sur Internet, la grande majorité des ressources d'information utiles dans les bibliothèques du Supérieur sont et resteront imprimées. La bibliothèque hybride, en ménageant à la fois l'accès et les magasins, les clics et le mortier, cherche à fournir à l'utilisateur final, selon l'ex-

Comme toute question du même type, celle qui porte sur les origines de la bibliothèque hybride fait débat, opposant les sources britanniques et nordiques.

LES SOURCES BRITANNIQUES

Champions britanniques, Chris Rusbridge et Bruce Royan interviennent en 2000 au congrès de l'Ifla sur le thème « Vers la bibliothèque

pression de Ian Winkworth, un mélange élaboré de ressources traditionnelles et électroniques. »

Deuxième apport des deux contributeurs, une remontée aux origines : « Le développement des bibliothèques hybrides au Royaume-Uni a connu un démarrage plutôt inattendu. L'abolition en 1992 de la "division binaire" entre les anciennes universités et les "instituts polytechniques" a approximativement doublé le nombre d'universités. Les collections des bibliothèques des ex-"instituts polytechniques" avaient été sous dotées de façon chronique et il y avait une sérieuse inquiétude quant aux conséquences potentielles d'une mise au niveau "qualité recherche" de ces bibliothèques. Ce problème fut à l'origine du Joint Funding Councils' Libraries Review Group, qui énonça ses conclusions en novembre 1993 dans le "rapport Follett", comme on le cite couramment, du nom du président de ce comité, le professeur Sir Brian Follett. Ce rapport est un de ceux qui a eu le plus d'influence ces dernières années si l'on mesure les montants dépensés sur ses recommandations. Le chapitre 7 de ce rapport est consacré à l'utilisation des technologies de l'information pour alléger les problèmes des bibliothèques. »

Donc, côté britannique, une genèse nettement universitaire et documentaire, initiée aux alentours de 1993 avec un acte de naissance, le désormais fameux rapport Follett.

LES SOURCES NORDIQUES : DE LA BIBLIOTHÈQUE MODERNISÉE À LA BIBLIOTHÈQUE HYBRIDE

Côté scandinave, un son de cloche plus européen et davantage lecture publique avec *Les bibliothèques publiques et la société de l'information – une étude*, un rapport présenté en mai 1997



À la Library 10 (Kirjasto 10) de Helsinki (Finlande).

à la Commission européenne¹. Ici, le contexte est vivement planté, c'est celui, décisif, de la société de l'information.

« La société de l'information a besoin de bibliothèques », proclame sans ambages l'introduction du rapport. « Dans la société de l'information, la connaissance joue un rôle crucial en matière de compétitivité. Notre approche de l'information va donc revêtir une importance croissante à mesure que la révolution numérique affecte nos emplois et notre vie de tous les jours. »

« Il nous faut affronter ces changements de la meilleure façon possible pour des raisons économiques, démocratiques et sociales. La société de l'information va offrir de nouvelles possibilités de prospérité et permettre aux citoyens de jouer un rôle plus actif dans la société. Mais le décalage grandissant entre les nantis et les démunis de l'information risque d'entraîner des tensions sociales. Des stratégies doivent donc être définies : pour offrir l'accès, dans un esprit démocratique, à l'ensemble des informations publiées ; pour offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; pour assurer que les citoyens savent utiliser les ordinateurs et ont accès au matériel et aux systèmes dont ils ont

besoin ; pour protéger l'identité culturelle dans un monde en évolution rapide. Les bibliothèques publiques ont de tout temps fourni les solutions. Et il en existe plus de 40 000 dans l'Union européenne. Mais sont-elles à même de répondre à ces nouveaux défis ? »

On devine qu'en l'état, les bibliothèques ne le peuvent pas encore, aussi cet émouvant credo est bientôt suivi, comme il se doit, non pas encore de la définition de la bibliothèque hybride mais d'un autre modèle très légèrement antérieur et finalement moins chanceux, la bibliothèque modernisée. « Dans la présente étude, l'expression de "bibliothèque modernisée" (*updated library*) décrit les bibliothèques publiques qui offrent des services traditionnels ainsi que les nouveaux services et les nouvelles technologies – ce qui est le cas de la plupart des bibliothèques européennes. L'étude repose sur onze études menées dans différents pays, six études de cas décrivant des bibliothèques exemplaires et des coopérations régionales réussies ainsi que sur de la recherche documentaire. L'objectif recherché était d'analyser les mesures que les bibliothèques publiques devraient prendre pour adapter leurs services traditionnels et en offrir de nouveaux qui leur permettent de répondre aux besoins de leurs utilisateurs dans le contexte de la société de l'information. »

1. DG XIII : <http://cordis.europa.eu/libraries/fr/plis/study.html>

De la bibliothèque modernisée à la bibliothèque hybride, il n'y a qu'un pas que franchit résolument un nouveau rapport de 2003 – finlandais cette fois – visant à définir les bibliothèques de Finlande pour 2010² : « La bibliothèque de la société d'information n'est pas une entité unique ; elle est hybride. Les opérations y sont un mélange de services des bibliothèques traditionnelles et de services d'une bibliothèque numérique qui ne contient que du matériel numérique. Selon la définition de l'UE de 1997, une bibliothèque hybride est une bibliothèque en réseau de type mixte, offrant un accès à l'information globale via divers types de médias, matériels et réseaux. L'essentiel d'une bibliothèque hybride est qu'elle offre une assistance. L'UE voit les bibliothèques comme servant de plus en plus la société de l'information. (Bibliothèque publique et société de l'information, Commission de l'UE, DGXIII, 1997). » Suit un tableau définissant précisément la bibliothèque hybride, ses services et ses collections que l'on consultera avec fruit à l'adresse déjà indiquée³.

LA BIBLIOTHÈQUE ILLIMITÉE

On a donc bien fixé, en ce début de XXI^e s., le décor futur des bibliothèques de l'avenir mais, las, ce modèle à peine défini se voit dépassé par ses promoteurs même. Au congrès du Centenaire de l'ABF tenu à Paris sur le thème « Demain la bibliothèque », Anne Korhonen ouvre déjà de nouveaux horizons⁴ : « À la fin de l'année 2004, il nous semblait que l'on avait déjà la bibliothèque hybride. C'était évident en regardant les taux d'utilisation où la partie des visites en ligne augmentait rapidement et rattrapait le nombre des visites traditionnelles qui était en baisse. L'iGS [*information gaz station, service de questions-réponses par Internet*] répond à environ 600 questions par mois. Le service par chat de la bibliothèque "Demande en ligne" reçoit environ 7000 prises de contact par mois. Toutes ne sont pas des questions, bien sûr, il y a aussi des gens, surtout des enfants et des jeunes, qui veulent seulement papoter. Le site de la BM de Helsinki (www.lib.hel.fi) est aussi très populaire avec tous ses services en ligne, par exemple un catalogue des contes de fées créé déjà dans une bibliothèque du quartier quand il n'y avait pas d'ordinateurs, ou le forum pour publier les textes des jeunes. Mais la plupart des visites en ligne tombent sur le catalogue en ligne HelMet (Helsinki Metropolitan Area Libraries, les bibliothèques de la région de Helsinki) et les services nationaux de libraries.fi

2. www.minedu.fi/export/sites/default/OPM/Julkaisut/2003/liitteet/opm_156_kseng.pdf?lang=en

3. Ibid, p.14 à 16.

4. Actes du congrès 2006 : www.abf.asso.fr/IMG/doc/anne%20korhonen.doc

(www.libraries.fi) ou bibliotheques.fi (...). Surtout www.helmet.fi est immensément populaire. Dès l'année de sa création en 2003, HelMet était sixième sur la liste des services en ligne finlandais les plus populaires. En 2005, HelMet était le "Web brand" ou l'appellation la plus estimée par les Finlandais après Google. Pas mal pour un service public !

Il fallait donc réviser notre vision pour l'an 2010. En 2005, c'est "la bibliothèque sans limites, la source de l'information et des sensations pour tout le cours de la vie".

Et c'est surtout iGS que l'on pensait représenter la bibliothèque hybride, qui nous a conduit vers notre nouvelle vision. iGS nous a appris à quitter la bibliothèque et à trouver les gens en utilisant des voies diverses. On a fait la connaissance de nouveaux coopérateurs et on a appris à créer des relations dans des directions surprenantes. iGS a compris qu'il est important de chercher l'information en coopération avec le client, comme des partenaires égaux. On a pu constater que le slogan d'iGS, "Demandez tout ce que vous voulez", est aussi approprié dans le nouveau monde ubiquiste.

Dans ce nouveau monde, l'accès aux réseaux informatiques est facile, partout, pour tout le monde et quand on veut. Pourtant ce sont l'interaction et la socialisation qui sont plus importantes que la technique multiforme. Cela concerne aussi la production de contenu et la distribution d'information. Dans ce monde, les hiérarchies perdent de leur importance, le droit de décision est réparti et tout le monde peut être le producteur d'information. Cela crée de nouveaux défis pour les bibliothèques. »

TRADUIRE « BIBLIOTHÈQUE 2.0 » ?

Faut-il déjà traduire « bibliothèque sans limites » par « bibliothèque 2.0 » ? Un autre débat s'ouvre alors qu'il faut clore celui-ci. Pour ce faire, restons donc en Finlande et écoutons, toujours au congrès de l'ABF mais cette fois-ci à Nantes sur les publics, Maija Berndtson, directrice de la Bibliothèque d'Helsinki⁵ : « À mon sens, le grand défi pour faire advenir un futur positif pour les bibliothèques réside dans la motivation du personnel. À Londres, le nouveau concept de bibliothèque appelé Idea Store a remplacé quelques-unes des bibliothèques à l'ancienne mode dans les immeubles Carnegie et d'autres emplacements anciens. Ces nouvelles bibliothèques sont très appréciées et se situent à proximité des zones commerçantes. La chirurgie esthétique a été radicale, au point qu'on a remplacé les bibliothécaires par de nouveaux types de professionnels avec de nouvelles compétences. Mais autant j'aime l'histoire des Idea

5. Actes du congrès 2007 : www.abf.asso.fr/IMG/pdf/S8.1%20Berndtson%20mep.pdf

Stores, autant elle représente un cauchemar pour la bibliothécaire que je suis. C'est pourquoi je propose au personnel de la Bibliothèque d'Helsinki le défi de procéder à des changements radicaux. Une des réalisations dont nous sommes fiers (elle figure aussi dans cette présentation) est la Library 10, spécialisée en musique et en nouvelles technologies. J'en dirai plus à son sujet dans mon diaporama au congrès.»

Ce diaporama est accessible en ligne sur le site de l'ABF⁶ : je vous en recommande fortement la lecture. Il illustre en effet très concrètement la traduction dans les espaces, les services et... les équipes de ces évolutions de la bibliothèque, largement exposées, étudiées, expliquées et commentées lors d'innombrables séminaires, congrès et colloques mais encore trop rarement traduites dans les faits – notamment en France – comme à Helsinki.

Quelle explication donner sur cette distance entre consensus théorique sur les nécessaires évolutions et immobilisme de fait bien souvent constaté sur le terrain ? Manque

d'information ? Certainement pas, les idées ayant fait leur chemin. Manque de moyens ? Souvent, l'hybridation reposant largement sur une mise à niveau matérielle et logicielle peu évidente. Trop fréquemment, enfin, une culture bibliothéconomique qui n'a pas fait sa révolution, encore trop tournée vers la collection et pas encore assez « orientée publics » comme la bibliothèque de Miami nous en donne aussi un exemple⁷. Pas vraiment nouveau, un autre débat s'ouvre sur la place que tiendra fatalement la formation, encore trop largement engagée – sur le terrain plus encore que dans les programmes officiels – dans le traitement de la collection et ne prenant pas assez en compte les portails, les bibliothèques numériques... et plus largement les publics (développement des publics, action culturelle, accueil et orientation spécifique en bibliothèque, bibliothèque lieu de vie, etc.). Une réflexion qui concerne également l'application effective des programmes de formation de l'ABF⁸ repensés en ce sens. ■

6. « Bibliothèque 10 » : www.abf.asso.fr/IMG/pdf/S8.1a%20Berndtson.pdf

7. Cf. l'article « Des experts à Miami », dans ce numéro, pp. 72-75.

8. Un article sera consacré à cette formation dans un de nos numéros à venir.

Cultures Sud



Aux éditions CulturesFrance

Juillet 2007, n° 166 « Nouvelle génération
25 auteurs à découvrir »

Janvier 2008, n° 168
« Caraïbes :
un monde à partager »

+ 1 DVD des Rencontres fondatrices
Un monde à partager.

Octobre
2007,
n° 167
« Une
histoire
de goûts
Nourriture,
culture et
littérature »



« Une revue qui effectue depuis bientôt
trente ans un remarquable travail de
défrichage des littératures d'Afrique,
des Caraïbes et de l'océan Indien »

Le Monde des Livres du 20 avril 2007
Valérie Marin La Meslée

Contact : rédaction
cultures-sud@culturesfrance.com
Tél. 01 53 69 35 91

CULTURESFRANCE
1, bis avenue de Villars • 75007 Paris
www.culturesfrance.com

En 160 pages illustrées, chaque trimestre :

- un dossier d'actualité sur les littératures d'Afrique, des Caraïbes et de l'océan Indien (articles, entretiens et notes de lecture)
- des textes inédits d'écrivains du Sud.

Des débuts de Sony Labou Tansi ou Ahmadou Kourouma aux propos publiés de Wole Soyinka ou Nadine Gordimer, *Cultures Sud* suit les auteurs majeurs d'aujourd'hui (Alain Mabanckou, Fatou Diome ou Ken Bugul) et met en lumière les talents de demain.

Bulletin d'abonnement à retourner à **La Documentation française** :
124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex France

Je m'abonne à Cultures Sud un an, 4 numéros

- France métropolitaine (TTC) 43,50 € Europe 43,60 € Union européenne 46 €
 Autres pays 49 € DOM et régime particulier 39 €

Je reçois en cadeau le numéro 168 de Cultures Sud

« Caraïbes : un monde à partager » + 1 DVD des Rencontres fondatrices Un monde à partager.

Voici mes coordonnées M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Ci-joint mon règlement de €

Par chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable de La Documentation française

Par carte bancaire N°
Date d'expiration : N° de contrôle

(indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date

Signature

GÉRALDINE BARRON
Bibliothèque de l'Université du Littoral
Côte d'Opale, Calais (62)



En première ligne sur la voie de l'hybridation, les BU peuvent aujourd'hui être considérées comme un observatoire des transformations qui affecteront la plupart des bibliothèques. Dans la logique des flux introduite par la révolution numérique, qu'y deviendra, par exemple, la politique documentaire ?

De HyLife à Second Life

La BU, une bibliothèque hybride au présent

La journée d'étude du 37^e Congrès de l'ADBU¹ qui s'est tenu récemment à Dunkerque n'était pas consacrée aux bibliothèques hybrides mais plus classiquement aux politiques documentaires. C'est pourtant en nous appuyant sur les communications de cette journée que nous tenterons un portrait des bibliothèques hybrides aujourd'hui. Classique, la politique documentaire ? L'ensemble de la profession – ou presque – est convaincu de la nécessité de formaliser ses procédures et de donner sens à sa collection, mais le résultat d'années d'évolution de la profession est mis à mal par les récents bouleversements qui touchent nos bibliothèques. Révolution numérique et révolution institutionnelle ont-elles fait perdre de vue les objectifs documentaires ? Peut-on encore parler de politique documentaire dans nos bibliothèques mutantes ?

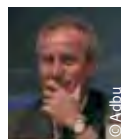
1. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation. Les actes du 37^e Congrès sont en ligne sur le site de l'ADBU (www.adbu.fr) et la journée d'étude est retransmise sur la chaîne CanalC2 (www.canalc2.tv/index.asp).



37^e congrès de l'ADBU, session 2. De g. à dr., Annie Coisy, Damien Belvèze, Elizabeth Lemau, David Aymonin, Iris Reibel et Florence Lefèvre.

LA BU, BIBLIOTHÈQUE HYBRIDE

Le concept de bibliothèque hybride² est né du constat du développement des collections électroniques dans un environnement encore dominé par des supports matériels et posait la question des accès à ces ressources. La mutation vers la bibliothèque hybride a été amorcée dans le domaine des sciences et techniques en raison de la culture et des pratiques informationnelles des communautés de chercheurs, mais elle tend désormais à gagner les autres champs disciplinaires.



F. Cavalier.

François Cavalier³ a clairement exposé la nouvelle donne de la communication scientifique : depuis le début des années 1990 et les débuts de la publication en ligne, la production d'information scientifique a explosé tant en

volume que dans ses modes d'accès. Les bibliothèques se trouvent confrontées à la gestion de documentation d'origines et de natures diverses : ressources en libre accès versus offres commerciales, bases de données, revues en bouquets ou à l'unité, e-books, plateformes de services. Les communautés scientifiques s'organisent pour contrer le monopole marchand

2. Le concept de bibliothèque hybride est né du programme des bibliothèques électroniques du Royaume-Uni eLib et du projet HyLife, *The Hybrid Library of the Future*, développé en 1998. Il s'agissait de mener une réflexion sur la meilleure façon de fournir des services à la fois papier et électroniques dans les bibliothèques d'enseignement supérieur.

3. Directeur du SCD de l'Université Lyon 1. Cf. notamment dans *Bibliothèque(s)* : « Couperin à la croisée des chemins », n°30, décembre 2006, pp. 34-38, et « Les bibliothèques scientifiques : évolutions et enjeux », n°34-35, octobre 2007, pp. 35-38.

en développant des réservoirs de ressources en libre accès, mais l'offre exponentielle et de plus en plus concentrée des éditeurs nous impose un modèle économique qui accélère la plongée des bibliothèques dans l'univers numérique par des coûts qui se chiffrent en dizaines de milliers d'euros et qui contraignent à réduire considérablement les revues papier et les monographies. Le poids éditorial et économique de certains produits devenus incontournables pour les chercheurs écrase des produits plus spécialisés : face au Web of Science ou à Scopus, Pascal ne fait plus vraiment le poids. Les utilisateurs privilégient désormais l'accès immédiat au texte intégral et délaissent les bases de référencement bibliographique, plus exhaustives parfois mais moins ergonomiques.



O. Tacheau.

Olivier Tacheau⁴ l'a démontré : le passage à tout électronique est facilement assumé dans une bibliothèque d'université pluridisciplinaire de taille moyenne, car ce mouvement est en phase avec la désaffection des lecteurs pour le papier et leur attrait pour une information disponible en quelques clics depuis leur ordinateur personnel. Pour la BU, cette politique dégage des moyens traditionnellement consacrés à des tâches à faible valeur ajoutée (bulletinage, estampillage, reliure) qui peuvent être réinvestis dans des missions à plus forte valeur ajoutée. En revanche, l'abandon de titres papier pose problème dans les bibliothèques de référence comme les Cadist⁵. Les directeurs des Cadist scientifiques ont rédigé, en décembre 2006, un rapport faisant état de la mise en péril de leur mission principale qui est d'assurer une couverture documentaire aussi complète que possible d'un champ disciplinaire. Or les Cadist sont déstabilisés par l'érosion continue des collections papier qui faisaient leur richesse et le fort développement de collections électroniques standardisées qui appauvrissent l'offre à la fois sur les plans qualitatif et quantitatif.

POLITIQUE DOCUMENTAIRE, LE RETOUR...

La notion de collection, au cœur de notre système de référence bibliothéconomique, a implosé dans l'univers numérique. Face à ce Big Bang documentaire, que reste-t-il de nos bibliothèques ? C'est à cette question que s'est attelé David Aymonin, directeur de l'information scientifique et des bibliothèques à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Partant du constat de la quasi-disparition de la bibliothèque dans un univers d'information en développement exponentiel, dans lequel l'usager

4. Directeur du SCD de l'Université d'Angers.

5. Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, qui ont pour mission l'acquisition, le signalement, la diffusion et la valorisation de la documentation de niveau recherche dans une discipline.



La BU sur Second Life.

navigate avec des outils qui ne sont pas traditionnellement ceux des bibliothécaires, la nouvelle bibliothèque doit oublier ses vieux réflexes d'encyclopédisme, d'exhaustivité, de patrimonialisation et de stock pour entrer de plain pied dans l'univers des flux. D'une part, elle doit gérer sa visibilité. L'usager est né dans un monde à la Google, il est plus familier de Youtube, Myspace et MSN que des OPAC et des catalogues collectifs : qu'à cela ne tienne, la bibliothèque doit faire son « branding », comme disent nos voisins, s'inviter dans le monde virtuel de ses utilisateurs. C'est ce que fait l'EPFL en « customisant » Google Scholar ; c'est dans une autre dimension la création de bibliothèques virtuelles sur Info Island de Second Life⁶.



D. Aymonin.

D'autre part, la bibliothèque doit résister à l'attraction du trou noir de l'offre informationnelle pour répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs. Là commence le rêve de David Aymonin. Fantasmagorie informationnelle ou projection visionnaire dans un avenir proche où nous retrouverions enfin la maîtrise de notre politique hybride ? Dans ce rêve, les grands réservoirs d'information seraient négociés au niveau national, comme cela se fait déjà dans certains pays européens, et mis à disposition de toutes les bibliothèques du pays. Le métier de bibliothécaire serait alors de faciliter la navigation des utilisateurs dans le grand hypertexte scientifique constitué de millions d'articles ou d'autres formes d'unités documentaires reliées entre elles. La documentation se présenterait comme une offre flexible et non plus une collection et le défi de la bibliothèque serait de fournir immédiatement et de façon transparente ce dont l'utilisateur a besoin sous forme électronique ou papier. Le modèle économique actuel serait remplacé par le *pay per view*⁷ et la politique d'acquisition serait pilotée par l'utilisateur.

6. <http://secondlife.com/> Monde virtuel créé en 2003.

7. Modèle selon lequel on ne paie que les articles téléchargés.

Est-ce la fin de la collection ? Bien au contraire, car les bibliothèques disposent aujourd'hui d'outils d'évaluation des collections⁸ qui leur permettent de mieux connaître leurs spécificités, ainsi que d'outils de mesure de l'usage et de la satisfaction des usagers⁹ : ainsi, l'on pourrait combiner une politique documentaire pilotée par l'usager en proposant de lui fournir n'importe quoi le plus rapidement possible, et une politique documentaire de niche en développant ce qui fait la spécificité de notre collection originelle et de nos usages, rétablissant enfin dans la bibliothèque hybride la combinaison entre logique d'accumulation et de patrimonialisation, matérielle ou immatérielle, et logique de flux. Demeure la nécessité d'une politique de complémentarité des niches qui doit être pilotée au niveau national dans un souci de conservation partagée.

BIBLIOTHÉCAIRES HYBRIDES ?

À l'heure où l'on réinvente la bibliothèque, faut-il aussi réinventer le bibliothécaire ? Dans ce nouveau monde, les bibliothécaires perdent en légitimité sur le contenu et transfèrent leurs compétences sur la technique. De nouveaux métiers existent déjà (techniciens, négociateurs, etc.), d'autres sont à intégrer ou à créer. C'est à Gildas Illien, chef de projet Dépôt légal d'Internet



G. Illien.

au Département de la Bibliothèque numérique à la BnF, qu'est revenu le mérite de réconcilier le bibliothécaire « traditionnel » avec la bibliothèque hybride. Bien entendu, il ne s'agit pas de BU, mais la problématique qui nous concerne n'est pas si éloignée de celle du dépôt légal d'Internet : la BnF nous entraîne vers l'hybridation absolue, voire le post-hybride puisque l'on se met à patrimonialiser le flux, à rendre collection l'infini, mouvant et exponentiel. Pourtant, en dépassant la problématique actuelle, on finit par comprendre que l'on n'est pas en train de vivre une fuite en avant vers l'immatériel mais un équilibre entre la technique et la bibliothéconomie plus traditionnelle. Car si le web de surface peut être collecté par des robots, cela ne suffit pas à traduire la complexité du sujet. La BnF combine donc ces collectes avec des dépôts en profondeur et des collectes ciblées, « documentaires ». Pour ce faire, le Département de la Bibliothèque numérique travaille main dans la main avec le Département des Collections dans une logique d'acquisition bien connue des bibliothécaires. Comme les BU, la BnF fait porter son expertise sur des niches documentaires afin de contribuer à la constitution globale de la collection, matérielle comme immatérielle.

8. Évaluation par rapport à d'autres bibliothèques partageant le même type de catalogue, comme l'a développé le réseau RERO en Suisse, ou comme les produits WorldCat Collection Analysis d'OCLC ou Blackwell Lib Dynamics.

9. LibQUAL+™, DigiQUAL™, SUSHI.

Le bibliothécaire est encore acquéreur mais de plus en plus médiateur. Avant la bibliothèque hybride, il pouvait encore être prescripteur ; aujourd'hui, il ne peut plus faire l'économie du point de vue de l'utilisateur, sous peine de proposer une offre en décalage total avec la demande. Ce décalage peut encore se justifier dans une logique d'accumulation, il est fatal dans une logique de flux. Le bibliothécaire n'est plus un « guichetier » retranché derrière son catalogue mais un facilitateur, navigant avec l'utilisateur dans l'univers informationnel, partageant son point de vue tout en conservant son irremplaçable savoir-faire, savoir-être documentaire.



B. Calenge.

Comme l'a dit Bertrand Calenge en introduisant cette journée d'étude, les problématiques d'accès, de matérialité par rapport au flux, amènent à redéfinir les espaces de service et à repositionner la bibliothèque comme le bibliothécaire. Ces évolutions entraînent une logique

de réactivité permanente qu'il faut réussir à contrôler pour ne pas céder à la frénésie et parvenir à construire des stratégies d'établissement. Avec la bibliothèque hybride, la politique documentaire a changé d'échelle : elle ne vise plus seulement à donner sens aux collections mais à donner sens au service. La politique documentaire est devenue la politique de l'établissement, qui déborde la bibliothèque pour être celle d'une collectivité, universitaire, interuniversitaire, régionale et, pourquoi pas, un jour – poursuivons le rêve – nationale. ■

UNE HYBRIDATION INSTITUTIONNELLE ?

Les BU ne sont pas uniquement confrontées à une évolution de leur offre documentaire mais connaissent aujourd'hui une évolution structurelle qui peut faire penser à un mille-feuilles institutionnel. Traditionnellement, la « BU » était une grosse bibliothèque « centrale » à la périphérie de laquelle gravitaient une multitude d'entités documentaires plus ou moins bien identifiées, bibliothèques de laboratoire, d'UFR, d'enseignant... Peu à peu, toutes ces entités documentaires s'intègrent ou s'associent au Service commun de documentation mais dans le même temps de nouvelles structures voient le jour : SICD (union ou fusion de SCD), Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres), Universités numériques en région, etc. Structures facilitatrices du développement de l'offre numérique ou complexification supplémentaire d'un pays aux 85 universités et 36 500 communes ? Laissons le temps et la nouvelle loi sur l'université faire leur travail avant de dresser un bilan.

PASCALLARDELLIER
Professeur de Sciences
de la communication
Université de Bourgogne, Dijon



Culture critique en danger

Entretien avec Pascal Lardellier

• Pourquoi une enquête sur la culture numérique des adolescents ?

Pascal Lardellier : Mon livre, *Le pouce et la souris* est parti d'un constat : j'ai perçu en quinze ans, chez des étudiants inscrits en sciences sociales et sciences de l'information et de la communication une désaffection très marquée pour la lecture et la culture livresque et, parallèlement, la montée d'une « culture numérique ». Ces jeunes passent de plus en plus de temps avec, sous les doigts et sous les yeux les claviers et les écrans des « machines à communiquer ». Ils sont sans cesse connectés, ils jouent, ils chattent, ils téléchargent... Mais je suis parti de l'hypothèse selon laquelle ils inventent en fait de nouveaux codes relationnels et culturels dans ces réseaux numériques qui leur sont si familiers.

Restait à vérifier mon hypothèse : j'ai donc ethnographié et interrogé 130 ados et post-ados pendant un an pour écrire cet ouvrage. Ceux des jeunes que j'ai rencontrés qui ont entre 16 et 20 ans sont intéressants par leur recul critique sur leurs pratiques numériques notamment antérieures. Ce qui n'est pas tout à fait le cas des collégiens, « à fond dans leur truc », comme ils disent. Et ce « truc », c'est une « nébuleuse technico-sociale » rassemblant MSN, les blogs, les SMS, les jeux en réseau, les forums, et maintenant, Myspace, Dailymotion...

• Quel est le résultat de votre enquête ?

J'arrive à une conclusion un peu pessimiste pour le livre : une très large partie des 13-18 ans expriment une désaffection assumée pour la culture « traditionnelle » dont le livre reste le fleuron. Par contre, ils surinvestissent ces « machines à communiquer » interconnectées dotées de claviers, d'écrans. Il est étonnant de voir que les jeunes ont pris le

pouvoir tous seuls : ils s'auto- et s'entre-forment aux TIC, ils sont très autodidactes. Il ne faut pas tout voir en noir : il y a un caractère actif, convivial, communautaire très intéressant dans cette culture numérique. Mais souvent, les ados n'ont pas trop de recul sur les tenants et les aboutissants de cette « idéologie de communication » qui règne dans notre société, et qui nous pousse à consommer de la communication. Ils considèrent que plus ils sont connectés, et plus ils sont intégrés à la bande. Il leur faut utiliser constamment les

La culture numérique s'émancipe-t-elle vraiment de la culture traditionnelle ? La mutation engendrée par les nouvelles technologies de la communication ne doit pas faire litière de la question du sens. Les bibliothèques sont en première ligne.

Pascal Lardellier, *Le pouce et la souris*. Enquête sur la culture technologique des ados, Fayard, 2006, 230 p., 13,5 x 21,5 cm, ISBN : 2-213-62717-7

Pascal Lardellier a cherché à éclairer parents et enseignants sur la culture numérique et les pratiques des jeunes et des adolescents pour leur permettre d'accompagner cette révolution culturelle, familiale et sociale. Il interroge les ambiguïtés de l'idéologie de la communication dans laquelle baignent ces jeunes, et examine l'idée de crise de la « culture classique ».

Il a aussi publié : *Le cœur Net. Célibat et amours sur le Web* (Belin, 2004) et *Les Nouveaux rites. Du mariage gay aux Oscars* (Belin, 2005).

pascal.lardellier@u-bourgogne.fr



outils de communication pour eux-mêmes, et pour montrer aux autres qu'on est à la page.

• **Comment les pratiques numériques modifient-elles le rapport des adolescents à la culture ?**

Des études aux résultats contradictoires circulent. J'ai moi-même constaté que le livre tombe un peu en désuétude. « Un livre, ce n'est pas interactif, c'est inerte », m'expliquent-ils ! Pour bien des jeunes, la lecture est une pratique solitaire et pour tout dire fastidieuse, confessent-ils. La culture numérique, elle, est une culture communautaire, collective, conviviale, ludique, surtout. Le livre impose une temporalité trop lente pour eux, alors que les nouvelles technologies développent le culte de l'instantané. Le caractère ludique des nouvelles technologies en fait également le succès. La lecture, pour les tenants de la « culture livresque », procède d'une ascèse ; la jubilation et les plaisirs qu'elle nous procure sont discrets, intérieurs. Il faut respecter l'ordre du livre, sa temporalité, sa structure, son architecture, entrer dans une œuvre pour accéder au plaisir. Une réflexion se construisait dans la durée. Dans l'immédiateté des réseaux numériques, ne revient-on pas à des modes d'action et de réaction fondés sur des réflexes ? La culture du gratuit et le culte de l'instantané induits par Internet, entre autres, ébranlent la « Maison Livre ». Sur Internet, tout est si ludique ! On joue avec la machine, le texte, le contexte, l'orthographe, la ponctuation (cf. les *smileys*), l'identité (cf. les *pseudos*). Trouver en moins de temps possible une donnée, la télécharger, relève d'un jeu, d'une sorte de chasse au trésor. Payer et se préoccuper de la question des droits d'auteur ne vient même pas à l'esprit de bien des jeunes : « J'ai besoin d'une musique, d'un texte, d'une image, hop, deux coups de clics, je rapatrie tout ça sur ma machine... »

• **Y a-t-il une partie des jeunes encore attachée à la culture « classique » ?**

Une toute petite partie, on va dire ! Sérieusement, la tendance, c'est quand même que les jeunes de tous milieux surconsument ces nouvelles technologies, par souci d'appartenir à la « communauté des connectés », parce que ces TIC induisent des pratiques ostentatoires ; et parce qu'ils adorent tout cela, tout simplement. Ils sont équipés, et même suréquipés, et de plus en plus jeunes. Et le temps passé là est forcément pris sur autre chose. Recevoir son premier « mobile », pour un (pré-)ado, c'est un rite de passage, qui marque l'entrée dans l'âge de l'autonomie, dans la gestion de ses relations autant que dans l'expression de son avis, de ses sentiments... Toutes les études sociologiques récentes constatent l'avènement de cette « Net-génération ». Bien sûr, certains d'entre eux (issus

de certaines familles, fréquentant certaines écoles) possèdent quand même un recul critique face au flux d'informations (et de publicités) déversé par Internet. Mais il est rare que les ados se posent la question de la vérification des sources, de la hiérarchisation des données, de la véracité et de la mise en question critique « de ce que leur dit Internet ». Et puis il y a sur le Net la « vogue parodique » qui tourne en dérision l'actualité, photomontages ou films bidonnés à l'appui... Quant à Wikipédia, certains pensent que c'est l'illustration la plus achevée de « l'esprit encyclopédique ». Je suis plus pessimiste : énormément d'approximations et d'erreurs y sont mises « en ligne », reprises *in extenso* sans vérifications dans le cadre des exposés par exemple, mais aussi des mémoires et même des thèses ! Et puis la « culture en réseau (numérique) » va souvent dans le sens de ce que j'appelle les « cristallisations affinitaires » : on rentre dans une passion alimentée en permanence par le Net, et on ne vit plus que pour elle. Ceci était bien sûr aussi le cas des générations de jeunes précédentes. Mais avec la puissance de production de contenus et de discours d'Internet, on est passé de l'artisanat à l'industrie...

• **Quelles sont les possibilités d'actions qui s'offrent à nous ?**

Ce qui me semble très important, c'est de réaffirmer le rôle de sensibilisation à la culture traditionnelle, celle du livre, de la presse papier, de l'écrit, par ce que j'appelle les « passeurs » : ce sont les parents, les professeurs, les bibliothécaires... Mais il faut aussi que ces « passeurs » s'approprient les TIC, en comprennent les codes techniques et sociaux. Il faut encourager les débats dans les familles, les médiathèques et les classes, afin de former les gens aux questions des droits d'auteurs, des limites de l'expression des contingences de l'information sur Internet. Les parents doivent savoir ce qui se trame sur la Toile. Non pas censurer, mais contrôler ce qui se dit « en ligne », et avoir un avis familial là-dessus. Il est facile de céder à l'optimisme quand on évoque les réseaux. Et les médias sont porteurs de cet optimisme très intéressé. Ce qui importe, c'est de trouver la bonne distance, critique au besoin, à mettre entre les écrans et nous. Ce qui n'enlève en rien à la dimension prodigieuse de la « révolution numérique ». Il me semble cependant qu'un modèle culturel et dialectique dans son ensemble est en train de vaciller sur son piédestal. De nouvelles formes de création, d'échanges, d'expression, de diffusion émergent depuis peu. Formidable ! Mais c'est aussi à nous d'assurer une transition heureuse et raisonnée, et de garder une place au livre, afin que les cultures cohabitent, et ne s'annihilent pas. ■

Propos recueillis par Véronique PHILIPPI
(avec André-Pierre SYREN)



Bénédicte Dupré-Paturel

Conservateur et responsable informatique
à la Bibliothèque de Caen

“ **Nous sommes passés
des CD Rom electre à electre.com
depuis maintenant 6 mois. Il était en effet**

**indispensable que tous les bibliothécaires aient un accès
en ligne à la recherche bibliographique pour mener à bien notre
nouvelle politique d'acquisition. Celle-ci concerne à la fois la
bibliothèque centrale de Caen, 7 bibliothèques de quartiers et celles
du réseau de la communauté d'agglomération de Caen La Mer qui
regroupe Caen, Hérouville et Ifs. Nous avons travaillé ensemble sur le
nombre d'accès afin d'optimiser la répartition du coût.
L'investissement fait a permis de servir beaucoup plus de gens et
beaucoup plus de services qu'avec les CD Rom. Aujourd'hui, nous
avons mutualisé 9 accès qui, grâce à des codes communs ou
réservés à certaines bibliothèques, servent quotidiennement à une
trentaine de personnes dans de nombreux aspects de leur vie de
bibliothécaire... et pas seulement pour les acquisitions évidemment!** ”

electre.com

L'information bibliographique professionnelle

FRANCK QUEYRAUD
Médiathèque de Saint-Raphaël (83)
Coordinateur du groupe de travail ABF
« Bibliothèque hybride »



Ah, le temps!

Succédant au site internet informatif de première génération, le portail veut synthétiser la réflexion et l'offre de la médiathèque en termes d'accès à ses collections, de communication et de services et droits offerts à l'utilisateur. Sur tempos variés, la naissance et la vie d'un portail de la part d'un praticien expérimentateur¹.

Tempos sur la naissance et la vie d'un portail de bibliothèques

Dans les bibliothèques finlandaises présentées à juste titre comme modèles², les visites ont diminué de 4,5 % entre 2005 et 2006 et les prêts de 2,8 % à l'image de la tendance mondiale à la baisse de la fréquentation³. Pour conserver ses usagers, cela n'a échappé à personne, les bibliothèques ne se contentent plus de proposer une collection mais offrent une pléiade de services, sur place ou en ligne. Il y a plus de vingt ans et avant

Internet, le signe précurseur aura été la montée en puissance de l'action culturelle⁴ valorisant la bibliothèque comme lieu de rencontres et de démocratisation du savoir ainsi que le rôle de passeur de culture des bibliothécaires. Formidable accélérateur, l'émergence du numérique ne réduit en aucun cas les missions des établissements mais conduit les bibliothécaires à amplifier leur rôle de médiateur face à des publics dorénavant potentiellement autonomes.

La question du temps revient dès que l'on évoque, entre professionnels, la mutation de nos équipements et de nos pratiques. Le flux incessant et mouvant d'informations est la principale caractéristique de la Toile. « *Tout est flux* », la

formule héraclitéenne cernerait bien le nouveau paradigme de l'époque. De sa résurgence en pleine actualité a surgi la conception de certains portails de bibliothèques. Encore expérimentale, celle-ci voudrait résoudre l'équation suivante : par quels moyens faire évoluer notre pratique traditionnelle de gestion d'un stock (la collection) à une gestion des flux (d'information) au bénéfice de notre usager ?

MODERATO : DU BIBLIOTHÉCAIRE OMNISCIENT AU BIBLIOTHÉCAIRE MÉDIATEUR...

Depuis la seconde moitié du XX^e s., la réflexion a porté sur les meilleures façons de répondre aux besoins de nos utilisateurs. Le centre de tous les discours – mais aussi de tous les fantasmes ! – s'est déplacé de la collection vers l'utilisateur. Sans parfois l'écouter ni accepter les implications réelles de cette inflexion. Il n'y a évidemment pas de modèle unique. Si les publics et leurs besoins sont déjà différents au sein d'une même bibliothèque, les solutions divergent plus encore en termes de moyens selon qu'il s'agit d'une petite bibliothèque de communes de moins de 10 000 habitants, d'une BU s'adressant à des étudiants ou d'un réseau de bibliothèques qui peut démultiplier son offre de services.

Mais les moyens matériels et financiers à mettre en œuvre ne déterminent pas seuls la mise en place et la vie d'un portail. D'autres freins mettent en évidence la peur et les manques des professionnels. Deux exemples : l'enrichissement du catalogue et le problème de la formation.

En premier lieu, l'intrusion de contenus ou de voix venues de l'extérieur au sein du portail illustre les conséquences de la centralité de l'utilisateur, et révèle de fortes résistances psychologiques ! L'utilisateur peut intervenir en laissant des commentaires sur les documents, par la publicité faite à ses emprunts (« ceux qui ont emprunté ceci ont aussi emprunté cela »), voire

1. Voir également le *BBF* 2006 n° 3, « Bibliothèques sur le web ».

2. <http://bibliobsession.free.fr/dotclear/index.php?2007/10/28/312-un-regard-sur-les-bibliotheques-finlandaises>

3. Selon les chiffres donnés par Maija Berndtson, directrice de la bibliothèque d'Helsinki, lors du dernier Congrès de l'ABF à Nantes (10 juin 2007). Et, malgré les conclusions – certes très positives – de l'enquête du CREDOC qui prenait en compte pour la première fois au niveau national d'autres indicateurs comme notamment celui du lecteur actif emprunteur.

4. Les premières expériences d'animations en France sont apparues dans les années 1930 avec l'Heure joyeuse.

même noter les documents choisis par les bibliothécaires ! Cette « amazonisation » du catalogue « vénéré » est parfois mal vécue car elle attaque la vision du bibliothécaire omniscient, tenté de modérer chaque article.

Notre incapacité à tout vérifier est encore plus évidente dès que l'on parle de liens Open URL⁵. Ceux-ci font rebondir une notice de document vers d'autres bases de contenus voire jusqu'au texte intégral. Finalement, nous ne maîtriserons que le choix des bases pour lesquelles nous serons condamnés à qualifier la source du contenu dans son ensemble et à lui faire a priori confiance. Une partie de notre public utilise ces nouveaux outils couramment. L'enrichissement de nos cata-

logues est désormais rendu possible de plusieurs manières : en utilisant des récupérateurs de notices, de couvertures de documents, de résumés, d'extraits musicaux. Ce sont les web-services proposés par Electre, Amazon ou votre fournisseur de logiciel. Mais cela demeure dans un domaine sage et bien connu ! L'impact si puissant d'Internet réside dans l'interactivité générée entre ses membres, illustrée par les concepts d'intelligence collective⁶ ou de Web social⁷ qui misent sur la mutualisation, le partage et la confiance entre les individus. La confiance est la base de l'encyclopédie Wikipédia. Au bout d'un temps plus ou moins long, l'article construit à plusieurs

5. www.figoblog.org/document207.php

6. http://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_collective

7. www.deuxzero.com/2007/01/le_web_social_vous_connaissiez.html

INNOVATIONS LYONNAISES

En novembre 2006, à la BN de Lima (Pérou), Patrick Bazin, directeur de la bibliothèque de Lyon concluait sa conférence *L'avenir incertain des bibliothèques*¹ par deux pistes pour contrer la menace née de la révolution numérique. La bibliothèque doit, d'une part, « *tirer toutes les conséquences de la révolution numérique en sortant de sa position de sanctuaire et en considérant les usagers comme des partenaires* » et, d'autre part, « *transformer l'espace physique de la bibliothèque en un espace public d'expression et de partage culturel* ». Dans un billet² du blog qu'il anime sur *Livres Hebdo*, il constate : « *La bibliothèque est en crise précisément parce qu'elle a du mal à intégrer le fait que le savoir devient, plus que jamais, processus, réseau d'interactions, créativité et que le bibliothécaire doit composer et recomposer sans cesse avec un usager devenu acteur système.* »

Depuis la départementalisation des espaces³ de la bibliothèque de Lyon des années 1990, en passant par le service de question-réponse (le Guichet du savoir⁴) jusqu'aux derniers nés des sites lyonnais, Points d'actu et Cap Culture Santé, on peut souligner la constance de sa réflexion autour d'une idée : repositionner les bibliothécaires par rapport aux contenus plutôt que par rapport aux outils. Avec un succès qui ne se dément pas !

Cohérence de la démarche aussi dans le fait que tous ces services s'autoalimentent en permanence. Par exemple, les réponses médicales apportées au niveau du Guichet du savoir enrichissent les notices du catalogue (*catalogue +*) et nourrissent également le site consacré à la Santé (Cap Culture Santé). On peut multiplier les exemples sans peine.

Le bibliothécaire médiateur est au cœur de ces outils grâce à son expertise car « *les réseaux électroniques augmentent le rôle des individus. L'idée d'une bibliothèque purement virtuelle, à domicile, sans médiateur, est complètement absurde. Plus la bibliothèque mondialisée, en réseau, se développera, plus elle apportera de richesses, plus il faudra de médiateurs pour faire le lien entre ce que permettent les tuyaux et l'usager* ». D'où la nécessité de la formation.

Avec le récent accord du Grand Lyon avec Microsoft, la bibliothèque de Lyon bénéficie d'une formation des formateurs (« *training the trainers* »), c'est à dire des médiateurs qui accompagnent quotidiennement les usagers dans l'acquisition d'une véritable culture numérique. Il précise : « *C'est la Ville de Lyon qui, constatant l'efficacité des bibliothèques dans la promotion de l'accès public à Internet et le succès d'un service comme le Guichet du savoir, a souhaité aller plus loin en renforçant la compétence des personnels et en misant sur les bibliothèques comme avant-garde d'un véritable service public de la culture numérique. Autrement dit, au moment où certains bibliothécaires doutent de leurs missions, des élus du peuple leur demandent de rester fidèles à leur vocation première en relevant de nouveaux défis* ». »

Voilà de quoi retrouver le moral !

1. Texte accessible sur : <http://cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Perou2/Bazin.pdf>

2. www.livreshebdo.fr/weblog/webLogComments.aspx?idTxt=154&id=19

3. La bibliothèque a été subdivisée en départements et en équipes thématiques, points d'articulation de différents supports, usages et services.

4. www.guichetdusavoir.org

5. Extrait d'une interview donnée en 2001 à Archimag : http://olivier.roumieux.free.fr/articles/145_Rencontre_Bazin.html

6. Voir le billet « Bill Gates et les bibliothèques » sur son blog.



main devient fiable. Pas toujours, certes... Mode, utopie, crise de l'autorité, qui le sait ? Les fournisseurs de logiciels de bibliothèque proposent déjà un certain nombre de solutions pour mettre en œuvre tous ces nouveaux outils⁸.

En second lieu, si le portail est le reflet de la politique de l'équipement, il ne peut vivre que par l'addition des compétences de l'ensemble des collègues. Ce n'est pas une lapalissade ! Quand le bibliothécaire freine des deux pieds, son opposition repose souvent sur un manque de formation. Faites le point dans votre équipe : qui maîtrise ou a déjà entendu parler de fils RSS ou des liens Open URL ? Combien peuvent les définir ? Combien les utilisent ?

Ce constat peut également être fait quant à l'offre de formation proposée par nos organismes officiels : à l'heure de la récupération de notices ou d'autres formes d'indexation comme les tags⁹, leurs catalogues sont encore trop souvent basés sur des stages d'apprentissage à Unimarc ou à Rameau. À quand des stages sur l'introduction du Web communautaire, l'utilisation d'un blog ou des fils RSS, la création d'un wiki, l'usage des nuages de tags, l'introduction de liens Open URL dans un portail ? Si certains commencent à apparaître, ils ne sont pas toujours facilement accessibles.

Chacun, dans la constitution de son projet de portail, fera l'état de ses forces, de ses faiblesses et de la meilleure façon d'accueillir la participation de son public. Le portail est le reflet du projet de la Médiathèque sur son territoire, lequel ne s'arrête plus à la frontière du local¹⁰ induite par la mise en réseau.

LARGO : UNE NOTION À GÉOMÉTRIE VARIABLE¹¹

Le recoupement des textes de la profession et des définitions met en évidence deux grandes caractéristiques du portail : il fédère des ressources (à l'image de la recherche fédérée¹²) et des services à distance et permet, après identification, d'offrir des accès personnalisables. Le portail est donc plus qu'un simple outil de communication pour augmenter la visibilité de la bibliothèque, davantage qu'un catalogue en ligne. Il serait plutôt l'avatar de la bibliothèque sur Internet. « Une deuxième vie », pour paraphraser un site communautaire à la mode. Une

8. Voir : Tosca consultants, *Les logiciels portails pour bibliothèques et centres de documentation : l'offre d'outils de recherche fédérée et de gestion de contenus*, ADBS éditions, 2007.

9. http://fr.wikipedia.org/wiki/Nuage_de_mots_clefs

10. Voir à ce sujet l'excellent article d'Emmanuelle Chevry : « Les sites web des bibliothèques municipales françaises, vers de nouveaux territoires ? » in *BBF*, 2006, n° 3, pp. 16-23. En accès libre sur le site du BBF.

11. Pour toutes définitions, voir Alexis Rivier, *Aide-mémoire d'informatique documentaire*, Cercle de la Librairie « Collection Bibliothèques », 2007. Clair et remarquable.

12. Voir le réseau rhône-alpin Lectura : www.lectura.fr

bibliothèque sans collection est-elle possible ? Non. Sans utilisateurs ? Oui. Reste donc à faire vivre ce portail au quotidien.

ADAGIO : QUELLES MÉTHODES POUR ANIMER SON PORTAIL ?

Préalable à la participation de l'équipe à la vie du portail, une remise à plat du travail de chacun au quotidien sur le mode : je fais ceci (saisir des notices) mais je pourrais faire autrement (récupérer des notices) pour dégager du temps au bénéfice des services à l'utilisateur (pour mieux indexer, animer un blog sur les nouveautés, donner un avis). Il ne faut pas négliger cette étape pour tracer correctement le chemin. Le danger principal est de construire une plateforme purement informative, sans vie, doublon du ténébreux Opac ou de l'inévitable plaquette « papier » de la médiathèque. À l'autre extrême, l'ambition (démessurée) serait de faire du portail l'entrée principale sur Internet pour notre usager en matière de culture. Trois remarques en terme d'animation de portail :

Rien de plus terne qu'un site qui ne bouge pas. Traduction : une page d'accueil qui est modifiée tous les six mois ou jamais, présentant la photographie de l'équipement, certes joli mais... L'internaute se lasse vite par sa lecture zapping. Une page d'accueil devrait être conçue comme une page de quotidien... attractive, évolutive...

La nomination d'un rédacteur en chef ou d'un comité de pilotage pour la publication est indispensable. Le webmaster technique n'aura pas le temps de s'occuper du butinage de l'information auprès des différents services de la médiathèque. Chaque équipe doit réfléchir sur la présentation de ses activités sur le portail car la lecture sur Internet a son propre mode opératoire. Les modes d'accès des publics diffèrent selon leurs âges.

Enfin, la bibliothèque est souvent un acteur important de la politique de la ville. Le portail doit permettre des interactions entre les acteurs ainsi reliés, locaux ou plus lointains. À titre d'exemple, la mise en valeur sur son portail des différents services de questions/réponses proposés par la BnF, les bibliothèques de Lyon ou celles du réseau Bibliosés@me, la Cité de la Musique, aura pour conséquence d'inscrire sa « plus » petite bibliothèque dans le dynamisme de la communauté des bibliothécaires et démontrera l'efficacité des bibliothèques dans le registre du réseau.

Les sites Points d'Actu¹³ et Cap Culture Santé¹⁴ créés par la bibliothèque de Lyon sont les symboles réussis de la prise en compte par les bibliothécaires de leur rôle de médiateur,

13. www.pointsdactu.org

14. www.capculturesante.org

de l'affirmation de leurs compétences professionnelles et de l'optimisation des moyens mis en œuvre par le réseau. Un exemple à suivre assurément (voir encadré p. 21).

ALLEGRO : DES PORTAILS ADAPTÉS SELON LES ÂGES

Doit-on alors présenter une architecture fondée sur les différents services (adulte, jeunesse...), sur les types de documents, les grandes thématiques, de grandes fonctions ? Toutes les solutions existent. Aux USA, une grande tendance a été de présenter des portails adaptés aux âges¹⁵ : adultes, enfants et adolescents... En France, les bibliothèques de Lille proposent un catalogue pour enfants spécifique : Kids zone¹⁶. Ces accès ont le mérite de présenter une information moins uniforme, adaptée aux besoins, pratiques et langages spécifiques des publics.

RISOLUTO : SOYONS CONCRETS !

Le portail de la Médiathèque de Saint-Herblain¹⁷ (44) est un bel exemple d'intégration de notre usager actif, participatif

15. Voir les rubriques *Kids* et *Teens* de la Bibliothèque de New York : www.nypl.org

16. <http://portail.bibliotheque.bm-lille.fr/Portail/Site/Typo3.asp?lang=FR&id=3>

17. www.la-bibliotheque.com/homepage.php

et d'enrichissement du catalogue. La page d'accueil s'ouvre chaque jour sur la présentation d'un document (livre, CD, DVD) choisi par l'équipe de la Médiathèque¹⁸. Un clic ouvre le vrai sommaire de ce site au graphisme minimaliste et très recherché. Au niveau de l'écran de recherche, dans le catalogue, sont présentées les dernières recommandations des usagers. Faites une recherche. Un CD ou un livre. Vous obtenez une page comprenant une notice traditionnelle du document enrichi de sa couverture. Sur la droite, trois onglets permettent de voir le résumé du livre, un autre d'écouter un extrait de tous les titres de l'album si tel est le cas, un troisième de noter le document et donner un avis. Toutes ces fonctionnalités sont intégrées automatiquement à votre SIGB en utilisant les webservices gratuits d'Amazon. Sur cet écran, la fonction recommandation des lecteurs (« les lecteurs ayant emprunté ce document ont également emprunté... ») est disponible. On saluera la présentation aérée et l'imbrication de toutes ces fonctionnalités sur plusieurs niveaux. Certes, les avis des usagers ne sont pas encore nombreux mais soyons réellement honnêtes, nous ne les avons pas habitués à leur laisser la parole ! ■

18. D'après un entretien avec Yves Aubin, directeur de la Médiathèque de Saint-Herblain.

LES TRIBULATIONS NUMÉRIQUES D'UNE SUÉDOISE À SAINT-RAPHAËL

À l'ère des réseaux, le territoire de la bibliothèque a dépassé depuis longtemps le cadre local. Pour vous en convaincre, voici l'exemple d'Hanna Högborg, de nationalité suédoise, parlant couramment le français et l'anglais, résidant et travaillant à Saint-Raphaël. Originaire d'Halmstad, commune suédoise d'environ 90 000 hab., et depuis plus de douze ans hors de son pays, Hanna est toujours abonnée aux services à distance de sa bibliothèque.

• Hanna, quand nous nous sommes rencontrés vous veniez emprunter des films d'Ingmar Bergman à la Médiathèque de Saint-Raphaël. Vous étiez assez étonnée de trouver presque la totalité de ses films.

Oui, c'est vrai... je ne m'attendais pas à les trouver... J'ai été surprise par l'ampleur du fonds vidéo... J'ai pu les emprunter sur la carte de mon ami. J'avais quelques préjugés sur les bibliothèques françaises... En fait, c'était la première fois que je venais à la Médiathèque de Saint-Raphaël car je suis toujours adhérente de la bibliothèque de ma ville natale¹, en Suède, qui propose des services à distance, gratuits, accessibles depuis la rubrique e-biblioteket du site. J'ai un code qui permet de m'identifier. La bibliothèque d'Halmstad propose plusieurs rubriques de téléchargement : des livres numériques, de la musique classique² ou des musiques dites populaires³, des cours de langues.

• Pour quelle durée pouvez-vous emprunter ces documents ?

En général, pendant sept jours. Ensuite, automatiquement, ils ne sont plus lisibles sur mon ordinateur. Pour certains titres de musique, c'est parfois un jour. La difficulté reste toutefois la lecture sur l'ordinateur. Ce n'est pas très confortable. Je ne possède pas de PDA ni d'e-book. Par exemple, pour la musique, il y a un autre problème, je ne peux pas la transférer sur mon Ipod. Le format n'est pas compatible. Malgré ces contraintes, je télécharge régulièrement des romans d'auteurs suédois ou de la musique. Je préfère les lire dans ma langue. Le service à distance m'est donc très utile. Il me permet de garder le lien avec ma ville.

Propos recueillis par Franck QUEYRAUD

1. www.halmstad.se/bibliotek

2. Abonnement au site www.eclassical.com

3. Rubrique Musikfiler.



Hanna Högborg.

© Nathalie Martin.

EMMANUEL MARINE
 Conservateur des médiathèques
 de Dole (39)



Le portail de la médiathèque de Dole

Le développement de la pratique d'Internet a créé de nouveaux besoins. Dans le double mouvement de multiplication des services offerts et de virtualisation des relations aux usagers, que peut-on attendre d'un portail de bibliothèque ?

Bilan après un an

En octobre 2006, la médiathèque de Dole mettait en ligne son nouveau portail. Rendue nécessaire par l'obsolescence du parc serveur créé en 2000, cette mise à jour a été le fruit d'un travail mené conjointement par la société lilloise Archimed, qui lançait alors son logiciel Ermès, et l'équipe informatique de la médiathèque. Reposant sur des bases en xml, ce portail fait appel à toutes les possibilités

offertes par ce format. Il apporte de nombreuses innovations tant aux services en ligne que pour le travail collaboratif qu'il implique pour l'équipe. Avec lui, la médiathèque est vraiment devenue un établissement hybride. S'il a presque immédiatement été classé parmi les favoris du ministère de la Culture

et de la Communication, il est sans doute un peu tôt, après seulement un an d'exploitation, pour conclure à son succès. Cependant, dans les pratiques des lecteurs réels ou virtuels, des tendances apparaissent déjà nettement.

LE NOUVEAU PORTAIL

Ce portail propose aujourd'hui trois ensembles de services :

- Un **module de recherche** permettant, en plus d'une interrogation classique, une navigation dans les collections en suivant une arborescence. Le chemin suivi par le lecteur est le même que s'il « feuilletait » les rayons en se déplaçant réellement dans la médiathèque. Signets et fonds numérisés sont intégrés dans le catalogue interrogé. Les bibliothécaires peuvent ainsi mettre en valeur les nouveautés, des sélections, des coups de cœur. Chaque lecteur peut émettre ses avis et/ou conseiller un document. Il est enfin possible de rebondir d'un document vers un autre en suivant le parcours d'un autre lecteur (système inspiré des librairies en ligne).

- Un **espace de travail** personnel dans lequel le lecteur abonné, après s'être identifié, peut utiliser les ressources offertes par la médiathèque avec à peu près autant de facilité que sur un ordinateur personnel. Les passerelles sont aisées entre la navigation sur Internet, le téléchargement légal de documents, la réservation de postes, l'impression de documents, le stockage de données, des sessions de bureautique, un historique des recherches, etc. Grâce à l'authentification, le travail est également décloisonné entre domicile et médiathèque.

- Un **volet de services** allant des renseignements pratiques à la mise à disposition de ressources numériques : revue de presse, bibliothèque musicale en ligne (10 000 titres proposés via *Naxos music library*), expositions virtuelles, dossiers documentaires et thématiques...



Le nouveau portail de la médiathèque (www.dole.org/mediatheque) s'organise en une interface en trois volets (recherche, services, espace personnalisé) et un espace de résultats, où remontent, par défaut, des documents que les bibliothécaires souhaitent valoriser.

À partir du mois de février 2007, le blog Mediamus, plus particulièrement consacré à l'activité de la médiathèque dans le domaine musical, est venu compléter cette offre en ligne.

LA FRÉQUENTATION

Les statistiques sont relativement homogènes : en un an, on comptabilise 6 500 sessions de travail sur les 7 postes ouverts à la réservation. Le parc mis à disposition est utilisé à près de 60 % du maximum de ses possibilités théoriques, et quasiment au maximum de ses possibilités réelles. Les consultations du portail via Internet sont cinq fois plus nombreuses que celles de l'ancien site : 2 400 consultations par mois contre 500 auparavant. Enfin, en huit mois, le blog Mediamus a été consulté plus de 10 000 fois et la bibliothèque musicale en ligne est exploitée par une centaine de lecteurs.

Le seul constat négatif est la consultation des CDroms en réseau, qui diminue de 1 800 à 1 300 h par an. Mais le retrait du CDrom face au document en ligne est une tendance générale, et il faut mettre en regard de ce point les 520 000 pages Internet consultées depuis les postes de la médiathèque, contre 365 000 l'an dernier (+ 42 %).

LE PUBLIC

Si la fréquentation globale correspond tout à fait aux objectifs que l'équipe s'était fixée, il est clair que le public qui fréquente la part *virtuelle* de la médiathèque est encore restreint par rapport à la masse des inscrits, de l'ordre de 15 à 20 %. Malgré l'important travail de médiation mené auprès des plus jeunes et quelques actions envers les adultes, les trois quarts des lecteurs ne souhaitent ou ne peuvent avoir accès aux ressources numériques de la bibliothèque. Les avis des lecteurs sont relativement rares, la fréquentation de certaines pages est quasi nulle. L'ergonomie du portail est sans doute à améliorer si l'on veut le rendre accessible à toutes les strates de la population. En revanche, certaines habitudes sont déjà prises : deux lecteurs sur trois s'identifient déjà au début de chaque session, ce qui leur permet d'avoir accès à l'ensemble des services personnalisés, alors qu'une session anonyme offre des services plus limités.

LES EFFETS

Dès l'ouverture du portail, l'activité virtuelle de la médiathèque a eu des répercussions sur son activité réelle. Si l'on ne lit pas – ou pas encore – dans les statistiques de prêt ou dans les taux de rotation des documents à circulation réputée lente un effet

La médiathèque de Dole a vu le jour en 2000. Née d'une volonté politique de créer un grand centre culturel à partir de l'ancienne bibliothèque municipale dans l'ancien Hôtel-Dieu, l'un des bâtiments les plus prestigieux de la ville, construit entre 1613 et 1686, rénové et reconverti. La dimension patrimoniale partout présente n'y étouffe cependant pas la modernité des services qui y sont désormais abrités. L'établissement de 4 000 m² sur trois niveaux, flanqué de deux annexes de quartier, offre une collection de 90 000 documents en libre accès (dont 20 000 sur support numérique) et de 60 000 documents patrimoniaux, auxquels il faut ajouter des archives municipales continues depuis le XV^e s. L'équipe de 35 à 40 personnes accueille aujourd'hui 5 500 inscrits actifs (22 % de la population) et plus de 7 000 usagers recensés. 20 postes informatiques sont déployés dans le réseau, dont 7 dédiés à des sessions de travail longues avec réservation préalable, et 13 à une consultation instantanée.



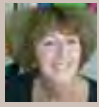
L'ancien Hôtel-Dieu devenu médiathèque de Dole.

clairement attribuable aux ressources du portail, il est clair que les possibilités offertes par ce dernier en matière de valorisation des collections ne sont pas sans conséquence : circulation accrue des nouveautés, fréquentation de la médiathèque et de ses animations en hausse, inscription de lecteurs provenant d'un territoire plus large, intérêt d'une plus grande communauté de chercheurs grâce aux documents numérisés.

Pour ce qui est du téléchargement de musique, l'offre de la médiathèque est conçue comme une ressource plutôt complémentaire que concurrentielle avec la musique enregistrée. L'équipe cherche avant tout à valoriser certains secteurs en diversifiant l'offre, et le prêt des disques ne faiblit donc guère.

C'est l'enjeu des deux ou trois ans à venir : tenter d'assurer aussi définitivement que possible une complémentarité entre médiathèque virtuelle et établissement réel. Le développement de la partie en ligne (des programmes de numérisation dans le cadre d'un pôle associé avec la BnF sont lancés) doit nécessairement s'accompagner, d'une part d'un vrai programme de médiation et, d'autre part, d'une refonte du projet d'établissement, de sa politique documentaire, de son insertion dans les réseaux locaux et nationaux, de ses services au public. Par delà la multiplication des publics potentiels et le décloisonnement à l'œuvre dans l'univers virtuel, l'objectif d'une médiathèque hybride comme celle de Dole reste de maintenir sa cohérence interne et de veiller à l'adéquation de ses services à des pratiques qui évoluent, somme toute, en ordre dispersé. ■

SOPHIE DANIS
Directrice-adjointe de la Bpi



Lecture publique

Il y a quelque soixante ans, les BCP partaient à la rencontre des lecteurs dans les campagnes et les bourgs. Plus tard, les bibliothèques « hors les murs » voulurent élargir leur desserte en allant dans les crèches, parcs, prisons, centres de PMI et cités... Il y avait toujours déplacement de personnes. Désormais...

et services à distance

CHACUN CHEZ SOI ET SERVICES POUR TOUS ?

Pour tous... lorsque les foyers disposeront d'Internet comme du téléphone aujourd'hui (on pourrait encore transposer l'histoire du 22 à Asnières). Chacun chez soi, peut-être pas : la création de liens fait partie des attributs fondamentaux

du Réseau, pour le meilleur et pour le pire ; le « terrain » a encore de beaux jours devant lui.

Il est malaisé de dresser un état quantitatif précis de l'offre de services à distance en 2007. Les dernières données du ministère de la Culture (2004) recensent 641 sites web pour un échantillon de 2 913 BM – 219 proposent la consultation du catalogue. Sans surprise, le taux de bibliothèques disposant d'un site est strictement corrélé à la taille des communes. Il est difficile d'extrapoler pour 2007 à partir de cette proportion (1/5) vieille de trois ans. On remarque pourtant que l'offre du catalogue en ligne (1/3 des cas) correspond à l'enquête récente faite en Bretagne (cf. encadré). Mais ces chiffres n'intègrent pas les BDP¹.

UNE ENQUÊTE EN BRETAGNE

Pilotée par la COBB : taux d'équipement Internet des bibliothèques de lecture publique des cinq départements bretons, concernant notamment les services à distance.

37 % des structures de lecture publique (hors dépôts et points de lecture) ont un site web.

81 % dans les communes de plus de 10 000 habitants.

44 % des sites proposent au moins un service à distance.

2 structures sur 3 ne proposent pas leur catalogue.

Les services proposés les plus fréquents : catalogue, compte lecteur, réservation (30 %).

Prolongation du prêt dans 17 % des cas.

Téléchargement de formulaires (abonnements, etc.) disponible sur 14 % des sites.

Service de questions-réponses dans 13 % des cas.

6 % des sites offrent une lettre électronique.

2 % un espace personnel de stockage.

4 % sont « collaboratifs » (wikis, blogs et autres forums).

QU'ENTENDONS-NOUS PAR SERVICE À DISTANCE ?

Dans le langage bibliothéconomique courant, c'est plus qu'un site dispensant des informations générales (horaires, etc.) sur l'établissement. Encore y a-t-il une différence notable entre le simple fait d'avoir un site, ou rien. On admet cependant que le service commence avec l'interaction, quelle qu'elle soit : consultation du catalogue, courriel, recherche documentaire, blog, etc. La personnalisation des services constitue aussi un bon critère d'analyse ; tantôt le système d'information traite la requête de l'utilisateur (recherche d'un document, plus rarement inscription, consultation du compte personnel, réservation, prolongation du prêt, téléchargement, jeux, ou, dans la durée, fils RSS et lettres électroniques), tantôt un bibliothécaire (réponses à distance, recours au médiateur...). Dans ce cas, la relation reste bilatérale.

1. Nous n'évoquerons pas ici les sites des grands établissements nationaux (BnF-Bpi), non plus que les bibliothèques d'enseignement et de recherche.

Une tendance forte : le collaboratif. Déjà présent d'une certaine manière dans le Guichet du savoir lyonnais avec la base de connaissances issue des questions posées, il s'est rapidement développé avec les outils disponibles, forums, wikis et blogs, surtout. On remarque avec intérêt les petites bibliothèques présentes sur la Toile à travers leur seul blog, à défaut de site classique : placer le relationnel avant les contenus serait-il un signe des temps ? C'est d'ailleurs la revendication de Toutfrouti (portail de blogs de bibliothèques territoriales), « le blog des bibliothèques qui parlent à leurs usagers ». S'il est plus facile d'ouvrir un blog que de mettre un catalogue en ligne, on ne méprise pas pour autant les contenus, car de quoi parle-t-on dans ces blogs ? Quoi qu'il en soit, la parole est à l'utilisateur (et aux bibliothécaires longtemps frustrés d'expression eux aussi) : le virtuel nous a rendus plus généreux qu'auparavant dans ce domaine... Suggestions d'achat et avis des utilisateurs, tags sur les notices du catalogue, affichage de la « longue traîne » comme dans l'Opac 2.0 de Saint-Herblain (choix et recommandations des emprunteurs), conseils ou « coups de cœur » dispensés par les bibliothécaires concurrent de chaque côté de l'écran à construire le service.

UNE OUVERTURE LOCALE SUR LE MONDE

Globalement, les sites des bibliothèques proposent à l'internaute une vision beaucoup plus « ouverte » de l'établissement qui, portail au vrai sens du terme, ouvre sur les ressources et les acteurs, locaux ou plus lointains (voir Roubaix, Limoges...), qu'il s'agisse des services sociaux, des institutions, des transports, d'artistes, d'autres bibliothèques (par des liens, mais aussi par

LIMOGES

Site rénové en 2007.

Pas plus de 3 clics pour accéder à l'information.

Primauté des services sur la présentation de l'organisation.

Valorisation du patrimoine : expos, tapuscrits théâtraux numérisés...

E-music box limousine sous licence Creative commons.

Services aux personnes handicapées (présentations en langue des signes, pages du site vocalisées).

Courriel sur page d'accueil, inscription en ligne.

Liens : de la météo à Gallica.



Site Internet de la bibliothèque de Limoges.



© OCLC Pica / Ph. Rich Skopin.

QuestionPoint à la Bpi.

une recherche multisources). Quand il est régulièrement mis à jour, il s'agit d'un véritable « service » d'information. Les bibliothèques sortent alors d'une forme d'isolement pour se « contextualiser » parmi d'autres services, y compris non culturels ; la distance ne s'oppose pas à la proximité ; la dématérialisation n'entraîne pas nécessairement la déterritorialisation.

Côté contenus, le site web valorise tant les ressources vivantes notamment locales – musiciens, poètes, conférenciers... – par téléchargement, archives sonores de manifestations, etc., que le patrimoine : expositions virtuelles, textes et images... Il s'agit souvent d'extraits ou de fragments (Rouen propose des jeux avec des détails d'estampes) ; on trouve aussi des documents intégraux (Lisieux...). Le « prêt » à distance de livres numériques, textuels ou sonores (destinés en particulier aux publics

BIBLIOSÉSAME, RÉSEAU DE RÉPONSES À DISTANCE POUR LA LECTURE PUBLIQUE

9 établissements français, coordination Bpi ; partenariat avec la Zentral-und Landesbibliothek de Berlin.

Charte qualité : délai de réponse de 72 h, notamment.

Spécialités thématiques ou régionales par établissement.

Transfert des questions par le logiciel Question Point (réseau mondial).

Entrées prévues dans le réseau en 2008 : 3 BM, 1 BDP.

Étude en cours pour l'articulation avec Sinbad, réponses à distance de la BnF.

Nombre de questions/réponses en 2007 (sur 10 mois) : 2012.



Réseau Bibliosésame.

On peut certes trouver quelques améliorations possibles dans ce tableau idyllique : lisibilité, vocabulaire employé, ergonomie, accessibilité aux personnes handicapées, offre aux migrants... Mais les services à distance semblent devoir modifier sensiblement la géométrie bibliothéconomique. Longtemps symbolisée par un triangle, elle pourrait désormais entrer dans l'ère de la relativité : un univers dont le centre est partout et nulle part. L'ambition affichée de réussir l'introuvable élargissement et la diversification des publics par l'accessibilité sera-t-elle couronnée de succès ? 95 % des utilisateurs du Guichet du savoir ne sont pas les utilisateurs de la bibliothèque de Lyon, et leurs profils sont notablement différents. Parallèlement, 80 % des utilisateurs du site de la bibliothèque fréquentent aussi les lieux. La demande à distance peut-elle dépasser la demande sur place ? C'est le cas de la Médiathèque de la Cité de la musique. Les résultats encore modestes de certains services n'empêchent pas de croire à la réussite, de même que cette nécessaire évolution ne dispense pas de s'interroger sur celle de nos bibliothèques *in situ*, qu'il y ait concurrence (c'est le cas pour les moyens à attribuer) ou complémentarité. ■

handicapés) ou de musique, comme à Boulogne-Billancourt ou à Troyes, reste peu répandu.

Les BDP servent à la fois directement le public avec la consultation du (des) catalogue(s) et les informations sur le réseau départemental et ses services, et les professionnels avec qui elles travaillent. Des projets de services de prêt à distance pour les utilisateurs inscrits en BM existent. Certains conseils généraux (le Cantal, p. ex.) incluent la BDP dans un ensemble d'administration.



1



2



3

1. L'E-bibliothèque de Boulogne-Billancourt.
2. La section Jeux du portail des bibliothèque de Rouen.
3. Le blog de la médiathèque de Bezons.

FRANCK QUEYRAUD
Médiathèque de Saint-Raphaël (83)
Coordinateur du groupe de travail ABF
« Bibliothèque hybride »



Entoilez-vous, rentoilez-vous !

Blogs, wikis et fils RSS en bibliothèque

A ce jour, nous n'avons pas le recul suffisant pour analyser pourquoi des individus cherchent à partager sur le Web, à titre tout à fait personnel et gratuit, des ressources ou des savoirs parfois rares et privés. Ni enfin si ce nouvel esprit altruiste s'imposera comme modèle de coopération ou sera annihilé par le modèle immémorial de la concurrence. Internet et le monde du logiciel libre démontrent remarquablement l'efficacité du modèle collaboratif. Entourée de nombreuses interrogations¹, Wikipédia a surgit du néant du jour au lendemain et s'est imposée rapidement comme une référence. On peut trouver cela étonnant, déstabilisant, agaçant...

Du côté des professionnels de l'information, il faut désormais accepter de partager nos savoirs techniques et professionnels avec « nos » usagers, utilisateurs, internautes – on ne sait plus bien comment appeler notre antique lecteur ! – qui grignotent déjà notre citadelle professionnelle. Patrick Bazin, directeur des bibliothèques de Lyon, appelle cela « la bibliothécarisation du monde »². Cet usager qui, sur son ordinateur, de chez lui ou d'ailleurs, se débrouille et parfois innove dans la recherche, le classement et le partage de ses informations. Un exemple parmi d'autres, les *nuages de tags* (phénomène que l'on nomme aussi indexation sociale ou folksonomie) concurrencent déjà dans un langage non hiérarchisé notre merveilleuse et si structurée indexation Rameau. Dans ce cas, ce sont les usagers qui indexent la toile avec leurs mots-clés plus ou moins naïfs. Encore une fois, on peut le déplorer mais cela ne changera rien.

Aujourd'hui, il y a non seulement une autonomie du lecteur dans sa recherche d'informations mais aussi une appropriation des outils pour organiser ou créer cette information. Le dévelop-

pement spectaculaire en moins de dix ans des blogs, wikis et fils RSS procède de cette acquisition par le grand public de la boîte à outils de nos métiers. Au sein de nos médiathèques, comment participons-nous à ce mouvement planétaire ?

ISOLÉS LES BLOGUEURS ?

Un blog est un site Internet. Évident ! Un site de publication, personnel ou collectif, que l'on peut construire et alimenter sans jamais avoir appris un quelconque langage informatique. Fi des html et autres acronymes facétieux ! Le succès des blogs est dû à leur facilité d'utilisation et leur gratuité. Créer un blog dans une bibliothèque ou ailleurs ne nécessite plus de déclaration auprès de la CNIL, il faut simplement l'aval de sa tutelle et la nomination d'un responsable éditorial. Il suffit de s'abonner gratuitement à une des nombreuses plateformes disponibles sur le net³ ou d'héberger sur un serveur sa propre plateforme en utilisant un logiciel issu du « monde du libre » comme Wordpress⁴ ou Dotclear⁵. Puis, de choisir la couleur du papier peint qui nous ressemble, de saisir ou coller textes, images et tags, vidéos ou musiques. Enfin, de « se raconter » et d'autoriser d'éventuels liens et commentaires. Résultat : 1,60 million de blogs dans le monde en janvier 2004 ; trois ans plus tard (décembre 2006), le chiffre vertigineux de 63,1 millions est atteint⁶ ! Certains ont prédit la mort du blog en 2007 !

3. Les plus populaires sont Skyblog, Over-blog, Blogger...

4. www.wordpress-fr.net

5. www.dotclear.net

6. Source Technorati : www.journaldunet.com/cc/o3_internetmonde/intermonde_blog.shtml

1. Voir à ce propos le débat en cours sur biblio.fr : Peut-on se fier à Wikipédia ?

2. Patrick Bazin, « Après l'ordre du livre » in *Médium* n°4, juillet-août-septembre 2005.

RESTER À L'ÉCART ?

À la suite de leurs confrères nord-américains, les biblioblogueurs francophones ont naturellement investi la blogosphère de plusieurs manières. D'abord sont apparus des blogs personnels de bibliothécaires ou de professionnels de l'information. À l'étroit



Wiki Bibliopedia.

dans son institution intemporelle, ce bibliothécaire-là a souhaité donner son avis, faire part de ses jublations ou de ses énervements. Caché hier derrière une politique documentaire, il revendique dorénavant ses rôles de médiateur ou de passeur d'idées, de veilleur de la profession, de catalyseur de débats, voire pour les plus engagés, d'agitateur d'idées. Aucune ironie dans mes propos, ces blogs sont des viviers de ressources qui prouvent le dynamisme de nos collègues et complètent individuellement des listes de diffusion professionnelles⁷ indispensables mais plus académiques. Le wiki Bibliopedia⁸, site collaboratif pour les bibliothécaires, documentalistes et archivistes francophones, ou Bibzen⁹, rubrique du blog Des Bibliothèques 2.0, fournissent des listes de plus de deux cents biblioblogueurs réguliers, attentifs aux évolutions, souvent passionnés.

Ensuite, des bibliothécaires ont utilisé les blogs pour valoriser les ressources ou les activités de leur bibliothèque. Dans des petites communes aux budgets modestes, ne possédant ni service informatique ni ressources financières suffisantes pour ouvrir un site Internet voire un portail, la création d'un blog est une solution très adaptée. Parmi les premiers nés, le biblioblog de Saint-Michel de Maurienne¹⁰, commune de trois mille âmes, est un bel exemple de mise en



Blog Touti Frouiti.

valeur des activités de la bibliothèque d'autant plus qu'il est réalisé par l'unique bibliothécaire de l'équipement. Le récent blog Touti Frouiti¹¹ se définit comme « le portail des blogs de bibliothèques publiques qui parlent à leurs usagers ». Sa rubrique biblioblog conseils est à parcourir sans modération. C'est une mine d'informations.

À la médiathèque de Saint-Raphaël (33 000 hab.), la création des blogs sur l'emploi et sur l'autoformation¹² en langues

7. Parmi les plus connues : biblio.fr, discothécaires.fr, bibliopat.

8. <http://biblio.wikia.com/wiki/Biblioblogs>

9. <http://bibliotheque20.wordpress.com/bibzen/bibzen-listes-des-blogs/>

10. <http://biblio-st-michel-de-maurienne.over-blog.com>

11. <http://toutifrouiti.viabloga.com>

12. www.bm-saintraphael.fr/infos_actualites.html

est venue comme réponse aux récurrentes questions des usagers de l'espace multimédia adulte sur ces thèmes. Ce sont les demandes des usagers qui ont créé l'offre. Ces deux blogs sont gérés par une bibliothécaire du département multimédia, sous couvert du responsable éditorial. D'autres sont en projets et seront animés par des collègues du département lecture adulte. L'idée n'est pas de multiplier les blogs à l'infini mais de s'en servir aussi comme d'un outil de management de l'équipe par la mise en valeur des savoirs de chacun. Non seulement le biblioblogueur se responsabilise avec la gestion du contenu du blog mais il optimise ses savoirs en les faisant partager.

Le réseau grenoblois (150 000 hab.) offre deux blogs. Le SIEM¹³, le Site Internet des espaces multimédias a pour objectifs « de rendre compte de l'actualité des espaces multimédias des bibliothèques et de proposer un espace de parole sur l'Internet ». Le dernier né, le BMOL¹⁴, le blog des bibliothécaires musicaux met « en avant les collections et les animations liées à la musique dans les bibliothèques municipales de Grenoble et apporte un éclairage sur l'actualité musicale et la scène locale. » Ce sont deux belles réussites de travail coopératif au service d'un projet de sélection, de valorisation et d'interactivité avec les utilisateurs, l'actualité des autres blogs par le biais des fils RSS et le catalogue des bibliothèques de Grenoble.

Dans ces quatre propositions, l'utilisation du blog ne dépend pas de la taille de la bibliothèque. Chacun, selon sa spécialisation (musique, multimédia, jeunesse, adulte, patrimoine...), imaginera un projet sur le long terme ou plus ponctuellement. Substitut du site Internet pour les petites communes ou outil complémentaire du site existant, le blog permet une réactivité plus souple, adaptée aux objectifs de la politique générale de l'équipement et génère une interactivité avec le public de manière libre ou modérée.

Dans cet état de l'art très ciblé, impossible d'épuiser la typologie des possibles. Une question simple mais récurrente des collègues en bibliothèque est liée aux flux incessants de l'information.

COMMENT SUIVRE ?

Comment suivre cette avalanche d'informations ? En faisant une veille ! Grâce aux fils RSS¹⁵ (*Really simple syndication*) attachés aux blogs, wikis ou sites, plus d'excuses ! La lecture zapping devient un avantage. Reprenons et Thésée-vous, si j'osais... le fil RSS est notre fil d'Ariane dans ce dédale. Sous cet acronyme barbare se cache un outil extraordinairement puissant. Un fil

13. www.siem-grenoble.info/-Sites-et-blogs-de-bibliotheques-.html

14. www.bmol-grenoble.info/

15. [http://fr.wikipedia.org/wiki/RSS_\(format\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/RSS_(format))

RSS ou Atom¹⁶, nommé également flux, est un résumé, mis à jour régulièrement, d'un contenu Web accompagné des liens vers la version intégrale de ce contenu. Lorsque vous vous inscrivez à un fil proposé par un site Web par le biais d'un lecteur ou agrégateur de fils¹⁷, un résumé vous est envoyé chaque fois que le contenu de ce site est mis à jour. Signalons deux initiatives qui vous aideront à effectuer une veille active : Biblioflux¹⁸ et Discoflux¹⁹ agrègent plusieurs sites sur les bibliothèques, les sciences de l'information ou la musique.

Des bottins spécialisés existent pour les retrouver comme le portail Lamooche²⁰. Les fils se sont répandus très vite. Désormais, les principaux navigateurs et moteurs de recherche proposent des fonctions d'agrégation sur leur page d'accueil comme le module Sage sur Firefox²¹. Nos usagers peuvent personnaliser leur espace selon leurs centres d'intérêts. Ainsi, Google Actualités²² permet de suivre un sujet d'actualité (culture, économie, politique...).

Enfin, ces fonctionnalités sont également proposées par nos fournisseurs de SIGB et viennent enrichir nos portails et catalogues de bibliothèques. En s'abonnant, par exemple, à Points d'actu²³, le magazine dynamique en ligne des bibliothèques de Lyon, vous mettez à votre disposition et/ou à celle de vos usagers, le travail collaboratif des équipes de bibliothécaires lyonnais. À la médiathèque de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (06), les fils RSS se trouvent dans le menu Découverte du portail²⁴. Vous pouvez vous abonner aux pages cinéma, jeunesse, musique ou autres... Ces fils sont des compléments d'informations apportés par les bibliothécaires. À Saint-Raphaël, les sélections de fils RSS sont à disposition dans le compte du lecteur. Il paramètre directement ce qui l'intéresse.

LES RÉSEAUX FACILITENT LA COOPÉRATION GÉNÉRALISÉE

Les wikis symbolisent la part la plus généreuse de l'Internet collaboratif. Cet altruisme que j'évoquais dans l'introduction est rendu possible par la mise en réseau. Les wikis sont des sites Web qui permettent à leurs utilisateurs d'en modifier le

contenu sans obligatoirement s'identifier. Un simple navigateur permet de lire ou d'écrire. Sur Wikipédia, c'est le pari déstabilisant de l'intelligence collective, basé sur la confiance qu'avec le temps et la discussion, l'information donnée sera fiable. Le succès mondial de ce wiki fait l'objet de débats vifs autour de la fiabilité des rédacteurs et de la manipulation de certains conte-

nus. Citizendum²⁵ est un projet encyclopédique similaire à Wikipédia à la différence qu'il fait appel à des experts pour guider le public dans l'écriture des articles. Le système est fondé sur un wiki et les auteurs sont enregistrés sous leur propre nom. L'expertise concerne la vérification des articles, le but étant d'obtenir une encyclopédie évoluant plus lentement mais contenant le moins

d'erreurs possible. Uniquement en anglais à ce jour, Citizendum récupère en partie les articles de Wikipedia. Ce qui est possible car un des principes de ces wikis est d'utiliser des licences libres comme GNU GFDL²⁶. Toute la philosophie du libre se trouve dans cette coopération possible entre tous les acteurs.

Bibliopedia, déjà citée, ou Wikipoldoc sont des wikis spécialement conçus par et pour nos documentalistes, archivistes ou bibliothécaire. Même si ce n'est pas un wiki, citons le site coopératif BiblioFrance²⁷ qui rassemble des bibliothécaires de la fonction publique territoriale.

Ce Web 2.0 est donc bien présent dans nos établissements et la conscience de son utilité dans les pratiques de la profession progresse. Chacun, à son niveau, peut participer, se doit d'expérimenter. Nos usagers n'attendent plus. Ils sont déjà en cours de constitution de leurs Opacs personnels. Le très récent site Babelio²⁸ propose de connecter les bibliothèques privées. Sur ce site, gratuit jusqu'à la 300^e entrée, l'utilisateur récupère les notices des livres de sa bibliothèque directement sur Amazon en tapant l'EAN. Il peut mettre des commentaires et partager des goûts littéraires avec d'autres. La « petite » bibliothèque de Puyloubier (13) ne possède pas de logiciel de bibliothèque. Elle a décidé de s'en servir pour présenter ses nouveautés à son public. Une initiative à saluer et à encourager ! ■



Blog BMOL.



Blog de la bibliothèque de Puyloubier.

16. RSS et Atom sont les deux formats de flux existants. La plupart des lecteurs de flux sont compatibles avec ces deux formats.

17. www.journaldunet.com/solutions/0410/041029_panorama_lecteurs_rss.shtml

18. <http://ilozen.net/biblioflux/>

19. <http://discoflux.acim.asso.fr/portal/index.php>

20. www.lamooche.com

21. Aide pour installer et utiliser le module sage : http://www.bm-saintraphael.fr/aide_recherche.html

22. www.google.com/alerts

23. www.pointsdactu.org

24. www.mediathèque-casa.fr

25. http://en.citizendum.org/wiki/Main_Page

26. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gnu>

27. www.biblioFrance.fr

28. www.babelio.com. Voir aussi les sites similaires : www.agoradeslivres.com et www.librarything.fr

LE BIBLIOTHÉCAIRE HYBRIDE

Sur la voie de l'hybridation, la bibliothèque n'a fait qu'emboîter le pas de l'utilisateur. Mais le bibliothécaire ?

On peut identifier trois « objets numériques » : des *ressources en ligne* signalées dans un catalogue, sur un portail, dont l'ancêtre est la sitotheque ; des *services* (plateformes) de livres/documents numériques consultables et/ou empruntables ; des *documents* numérisés « maison » : fonds locaux, patrimoniaux.

- Un médiateur numérique

De l'enquête ADDNB de 2005¹, on retient que pas moins de quatre acteurs interviennent dans le processus : manager (directeur), responsable des collections, technicien des systèmes, médiateur multimédia. Il faut donc raison garder, sans perdre de temps, c'est-à-dire organiser la maîtrise de nouvelles pratiques professionnelles, apprendre à apprivoiser le Web dans toutes ses dimensions – recherche, Web 2.0 (fils RSS, commentaires, blogs), etc. – et se positionner comme un médiateur « numérique ». Médiateur numérique ? Le mot est lâché. Passer d'un rôle « dominant » à celui de dialoguant est sans doute l'évolution demandée la plus importante.

- La bibliothèque et ses collections comme espace social et centre de ressources

La mutation est d'autant plus difficile qu'il existe un décalage entre l'utilisateur et les services attendus de la bibliothèque, le bibliothécaire étant naturellement défenseur d'une formule qui a fait ses preuves. À cette figure nouvelle du bibliothécaire médiateur numérique, correspond un utilisateur – au centre de l'attention – « averti » des potentialités du Web, sélectif, rapide, exigeant, partagé entre plaisir, utilité, adepte du dialogue (à distance) et friand de nouveaux services. D'où la nécessité de redéfinir la place de la bibliothèque : son ou ses territoires – d'usage, de projet –, ses fonctions, sa mission, et ses contenus où les collections numériques / physiques prennent une importance stratégique de service public.

- Des collections numériques en partage ?

Comment sortir par le haut ? Le portail de services et de collections – agrégateur de plateformes diverses donnant l'accès à des collections / documents / ouvrages / services numériques et à distance – semble aujourd'hui la voie la plus prometteuse. Parce qu'il est proche des formats vernaculaires, ses modes de recherche s'apparentant aux services les plus communs. Parce que, en commençant par fabriquer un portail évidemment tourné vers l'utilisateur, nul doute que la bibliothèque se met en situation d'être son partenaire, dans l'écoute, le dialogue et la proposition de services.

Mais il nous faut mutualiser, réduire les temps, les coûts et agréger l'existant. C'est imaginer une configuration de réseaux : par grandes catégories de bibliothèques, par type de publics, par domaine... dans un environnement marqué aujourd'hui par l'éparpillement des équipements et l'autonomie au goût prononcé des bibliothécaires.

- Résumons-nous

Nous devons construire une démarche raisonnée, incluant les documents numériques en complément, en substitut, en suppléance, mais jamais au hasard. Le numérique peut répondre aux demandes des publics de lire différemment, de consulter en permanence, 24 h/24, en étendant les collections et leur accès. Nous avançons alors vers une bibliothèque qui mêle documents physiques et numériques, offre des services sur place et à distance, et mobilise le meilleur du bibliothécaire et du Web : une bibliothèque hybride. Ceci demande de :

- repérer les nouveaux usages du numérique, susceptibles de générer des améliorations notables (la veille) ;
 - s'engager résolument vers la production éditoriale, avec des choix, des hiérarchies, des priorités (la valeur ajoutée) ;
 - s'entourer d'outils comme les portails, transformés en centres de ressources, accepter et affirmer le statut des documents, manier la dialectique des droits (droits d'auteur).

Enfin, le numérique nous aura ramené à un beau point de départ : un partage public de la bibliothèque, dans une étonnante symbiose avec l'utilisateur. Dans cette aventure, le document numérique a toute sa place comme service intégré dans une mission de service public à renouveler.

Depuis 1996, l'ADDNB tente d'apporter à ses adhérents les éclairages nécessaires à la compréhension des mutations que vivent les professionnels. Son fonctionnement repose sur des journées d'étude ; les deux dernières ont été consacrées aux blogs de bibliothèques, wikis et outils de veille, et à la RFID. Les prochaines rencontres auront pour thème : les portails, les pratiques du web 2.0 dans les bibliothèques, le travail collaboratif, l'autoformation « en ligne ».

www.addnb.fr

Michel FAUCHIÉ
Responsable des services à distance des médiathèques
de La Roche-sur-Yon (85),
président de l'ADDNB, membre du conseil de coopération de la Bpi.



1. www.addnb.fr/IMG/pdf/ADDNB_Resultats_de_l_enquete_2005_VF2.pdf

ENCYCLOPÉDIE
INFORMATIQUE
RELIGIONS
PSYCHOLOGIE
PHILOSOPHIE
SCIENCES SOCIALES
DROIT
LANGUE FRANCAISE
SCIENCES
NATURE
TECHNIQUES
MEDECINE
CUISINE
BRICOLAGE
JARDINAGE
ARTS
SPORTS
LITTERATURE
HISTOIRE

“UNE BIBLIOTHÈQUE,
C’EST LE CARREFOUR
DE TOUS LES RÊVES
DE L’HUMANITÉ”

Julien Green



> *Concepteur de Solutions*
> *Fabricant de Mobilier*

> *Bibliothèques & Médiathèques publiques*
> *Espaces publics multimédias*

> **SIÈGE SOCIAL :**

Parc d'Activité de St Porchaire
BP 54 - 81 Boulevard de Thouars
79302 Bressuire cedex
tél. : **05 49 82 10 40**
fax : 05 49 74 02 91

> **SERVICE COMMERCIAL :**

862 rue des Crais - BP 32036
71020 Mâcon cedex 9
tél. : **03 85 20 50 15**
fax : 03 85 34 71 53

> **E-MAIL :** brm-mobilier@brm-mobilier.fr
> **INTERNET :** www.brm-bibliotheques.com

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

LA BIBLIOTHÈQUE HYBRIDE ? OUI, MAIS...

Le concept de bibliothèque hybride est né au Royaume-Uni à la fin des années 1990 dans le contexte des bibliothèques universitaires. Depuis, il est frappant de constater à quel point il définit l'évolution des bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche, y compris en France. Ces établissements sont incontestablement en avance sur les bibliothèques publiques dans l'intégration des ressources numériques et le développement de services en ligne¹ alors que dans les années 1980, les bibliothèques publiques étaient apparues en pointe en matière d'informatisation, puis d'intégration des divers supports.

Il y a des raisons à cela. Une grande partie de ce qu'on appelle l'information scientifique et technique a déjà basculé dans la dématérialisation. Mais, pour l'essentiel, il s'agit de ressources payantes, très payantes, qui ne sont pas à la portée des bourses des étudiants ni des enseignants-chercheurs. La BU devient l'intermédiaire obligé – sinon par ses locaux, du moins dans l'attribution de mots de passe pour l'accès à distance. Nous sommes dans un contexte de rareté, contexte traditionnel de la bibliothèque comme de l'économie en général.

Le positionnement est beaucoup plus compliqué pour les bibliothèques publiques. Le grand public est en effet saturé de ressources gratuites dont il entend jouir de n'importe où, sans intermédiaire. Nous sommes dans un contexte d'abondance, celui de l'Internet public, collaboratif, et de la société civile, mais aussi celui des services marchands financés autrement que par l'utilisateur final. Y trouver une place pour la bibliothèque ne va pas de soi.

Dans ce contexte d'abondance, le défi est double :

- Quel sera le rôle de la bibliothèque devenue un lieu d'accès parmi d'autres ?
- Quel rôle à jouer pour les sites de bibliothèques offrant des services gratuits parmi d'autres ?

Les bibliothèques publiques ont certes également une place à prendre dans un contexte de rareté numérique, mais celle-ci pose un problème de visibilité pour le grand public, qu'il s'agisse de ressources numériques, pas forcément marchandes, consultables uniquement sur place, ou de ressources payantes accessibles par l'intermédiaire de la bibliothèque, sur place ou à distance, comme dans le cas des bibliothèques universitaires.

Soyons clairs : cette difficulté de positionnement vaut finalement pour tous les types de bibliothèques. Car les étudiants, tout comme les enseignants-chercheurs, sont eux aussi saturés de l'Internet gratuit et désintermédié.

Ce concept de bibliothèque hybride peut accompagner des scénarios très différents. En voici trois paires :

1. La bibliothèque hybride est-elle une étape vers un futur entièrement numérique ou la bibliothèque est-elle appelée à demeurer hybride ?
2. La bibliothèque hybride marque-t-elle l'extension des parts de marché de la bibliothèque ou accompagne-t-elle leur réduction ?
3. La bibliothèque hybride est-elle une simple extension numérique de la bibliothèque, qui demeurerait inchangée dans ses principes, ou inaugure-t-elle des changements profonds dans la notion même de bibliothèque ?

Car on peut avoir de l'hybridation de la bibliothèque une vision confortable, reposant sur une approche cumulative : après avoir étendu ses collections aux périodiques, puis aux documents sonores, puis aux images animées, ce qu'on a rebaptisé « médiathèque » s'adjoint désormais un nouveau boulevard : le boulevard numérique. À cet égard, le concept de bibliothèque numérique est rassurant. Il pourrait bien être la dernière tentative en date pour garder le contrôle, conserver la maîtrise, conforter la cohérence de la bibliothèque considérée en elle-même et pour elle-même.

Mais on peut aussi considérer que ce n'est pas tant la bibliothèque qui s'hybride que l'ensemble de la société, et la bibliothèque avec elle. Nous sommes désormais au-delà du cycle cumulatif de la médiathèque. Celle-ci est réinterrogée dans tous ses fondements : la collection et la médiation, la conservation et la communication, l'offre et la demande, la fourniture documentaire et l'action culturelle, le lieu.

Nous ne sommes pas seuls dans ce maëlstrom. Tous les intermédiaires traditionnels sont bousculés : enseignants, journalistes, éditeurs libraires... jusqu'aux médecins. La question de la bibliothèque n'est qu'un élément d'une question plus générale : celle que pose l'avènement, à marche forcée, de la société de l'information.

Ne faisons pas de la bibliothèque hybride un concept rassurant. C'est ainsi qu'il sera vraiment fécond.

Dominique LAHARY
Bibliothèque départementale du Val d'Oise



1. Cf. Géraldine Barron, « De HyLife à Second Life : la BU, une bibliothèque hybride au présent », dans ce numéro, p. 14-16.

HERVÉ LE CROSNIER
Maître de conférences
Département d'informatique
Université de Caen



De la promesse à la menace

Bibliothèques et accès aux connaissances

Entre les couvertures d'un livre, sur le journal ou sur l'écran, en CD ou mp3, par l'Internet ou chez le libraire, par-delà les différences entre les approches documentaires, la lecture traite encore et toujours de l'accès aux connaissances, aux informations et aux émotions. Et pour un bibliothécaire, poser la question à partir du contenu culturel ou scientifique, pour remonter aux méthodes d'accès, c'est ouvrir une nouvelle perspective sur la mutation de grande ampleur qui se déroule sous nos yeux.

Hybride ou non, la bibliothèque a trois missions essentielles : préserver ce que les hommes et les femmes ont publié (rendu public), hier comme aujourd'hui ; offrir l'accès le plus large à ce stock de connaissances (rôle social et éducatif) et organiser les supports de connaissance pour permettre au lecteur de trouver et retrouver les documents dont il a besoin. La question qui mérite d'être posée est de savoir si les évolutions actuelles de l'information numérique permettent aux bibliothèques de poursuivre ces missions.

Pour qu'un lecteur puisse accéder aux connaissances contenues dans un document, ou aux émotions qu'il véhicule, il convient de lui laisser quelques libertés essentielles :

- annoter un document, au sens de « prendre des notes », repérer des citations, avec des outils de repérage sur le document (numéro de page, top temporel...). Une contrainte qui rend difficile l'extraction de connaissance ou la citation pour le flux télévisuel ou radio ;

- expérimenter à partir du document : réaliser à nouveau un savoir scientifique, interpréter un morceau musical, résumer ou pasticher un texte... et de plus en plus « mixer » les parties de documents existants dans de nouvelles créations (du « copier/coller » des textes aux différents collages fixes ou animés pour l'image et le son) ;

- classer et retrouver un document pour pouvoir le confronter à ses semblables (classification) et vérifier son contenu (ou retrouver l'émotion en réécoutant un morceau de musique) ;

- utiliser un document entré régulièrement en sa possession (achat, prêt ou copie privée) sur les divers appareils de lecture et dans les divers lieux qui composent son environnement personnel de travail ou de loisir (lire au lit, écouter dans sa voiture et regarder avec ses amis grâce au vidéoprojecteur).

LE GRAND MARCHÉ DES LIBERTÉS

Or, ces libertés deviennent l'enjeu d'un nouveau marché de l'accès et de l'usage des biens culturels et de connaissance. Le document n'est plus en lui-même porteur de ces libertés du lecteur. C'est l'accès, et l'éventuel péage ou intrusion

La fluidité de l'univers numérique a fait de l'accès un marché aux intérêts colossaux. De nouveaux modèles économiques apparaissent et l'on peut s'interroger sur la place dévolue aux bibliothèques ? Cela signifie-t-il la fin de l'innocence ?

publicitaire qui peuvent lui être associés, qui prennent un caractère central dans l'organisation documentaire du monde. Le document n'est plus simplement le support de l'information, il devient l'objet d'un contrat économique qui tend à masquer l'utilité réelle du document : diffuser le savoir et partager les émotions. D'ailleurs, les médias et les politiques ne parlent que de ce marché quand ils évoquent les lectures numériques, et oublient ou minimisent les nouvelles formes d'enregistrement et de circulation de la culture. Les véritables « promesses du numérique » pour l'accès au savoir sont trop souvent perçues comme des « menaces » pour les industries installées et leurs groupes de pression.

Prenons un exemple. Avoir acheté un morceau de musique numérique ne garantit pas de pouvoir le transférer sur un autre appareil et l'écouter à volonté en raison des DRM (*Digital Rights Management systems*). Partager ses goûts et ses achats de musique ou de film avec ses amis est rendu impossible, à la fois techniquement (encore les DRM) et juridiquement (le nombre de « copies privées » peut être rapporté à zéro suivant la Loi du 1^{er} août 2006, dite Loi DADVSI). Ne parlons pas de l'usage des documents pour transmettre le savoir, et apprendre aux étudiants et lycéens à repérer les émotions dans les textes, les images et les vidéos : les « limitations et exceptions » du droit d'auteur sont en régression, au mépris des besoins fondamentaux d'expansion de l'éducation, notamment tout au long de la vie.

LE PRIX DE LA GRATUITÉ

Mais que l'on se rassure, la fin des libertés privées comme sociales dans l'accès et l'usage de la culture ne signifie pas que vous ne pourrez plus accéder « gratuitement » aux informations et aux émotions : il faudra passer par un canal qui vous servira l'influence en complément du document. La gratuité financière se paye d'une pression permanente de l'industrie de l'influence (publicité, relations publiques, *infowar*, médias appartenant à des groupes de pression...)

Ainsi, l'éditeur Elsevier vient de lancer un journal scientifique électronique sur le cancer... « gratuit », car financé par la publicité et le profilage des lecteurs au profit des annonceurs. Quand on sait la sensibilité de la médecine aux pressions financières, comment une telle forme de publication peut-elle garantir l'indépendance de la recherche ?

La musique « gratuite » est le grand chantier des multinationales du secteur : au sein de votre réseau social numérique, entre deux publicités et un traçage de vos choix et

de vos goûts. Au mieux vous pouvez vous « abonner » à un service de diffusion de musique, notamment sur les téléphones mobiles. Votre apport financier évite les manipulations, mais attention, vous risquez de perdre vos musiques en cas de non-renouvellement.

Les médias audiovisuels diffusent depuis longtemps de la culture et des informations « gratuitement » ou à faible coût, en trouvant leur financement auprès d'un tiers – généralement publicitaire, mais aussi un financeur public (État, villes...) ou privé (fondations, mécénat...). Mais les médias ne sont pas des documents que l'on peut lire, relire, critiquer et citer. Néanmoins, ils doivent se préoccuper de faire vivre la création : paiement des artistes, des journalistes, du cinéma et des documentaristes. Nous voyons apparaître aujourd'hui, et devenir les formes les plus puissantes des industries de l'information, une nouvelle catégorie de géants économiques, que je nomme les « vecteurs ». Leur place consiste à relier les productions culturelles et de connaissance aux lecteurs, à la demande spécifique de ce lecteur (recherche documentaire ou échange dans un réseau social). Bien que ces vecteurs obtiennent des revenus colossaux, ils ne s'estiment pas liés à la production documentaire, et ne la financent pas. Il vendent leur capacité à suivre les actions (traçage et profilage) ou les désirs (présentation de soi-même dans les réseaux sociaux) de leurs usagers à ce tiers publicitaire (ou institutionnel : on voit par exemple l'Europe créer une « chaîne » sur YouTube).

REPRENDRE LA MAIN

Dans ce jeu économique, on voit se créer une nouvelle concentration des puissances d'information. Google exécute ainsi plus de 80% des requêtes en France. Couvrant plusieurs modes de diffusion culturels (pages web, livres numériques, vidéo, photographie) et desservant de nombreuses activités des lecteurs (courrier électronique, pages d'accueil, messagerie instantanée, réseaux sociaux) ces nouveaux béhémotes de l'ère numérique représentent une forme de pouvoir économique et idéologique très puissante.

Les bibliothèques ne peuvent se contenter de laisser les vecteurs organiser la connaissance et la culture de demain, et la faire fluctuer en fonction de leurs intérêts (économiques, politiques ou géopolitiques, comme l'a souligné J.-N. Jeanneney). Pour que la connaissance et les émotions restent au service des lecteurs, les institutions de la lecture socialisée (bibliothèques et écoles notamment), ont une place essentielle à jouer. Dans les bibliothèques, les « métadonnées » qui accompagnent les œuvres, et souvent les replacent

en contexte (datation, mention précise des auteurs et des personnes ou événements représentées, géolocalisation, niveau de public...) peuvent sortir de l'ornière du marketing (le « référencement » sur Internet pour être en tête de liste). L'anonymisation des lectures (pas de traçage) et la formation des usagers (non seulement à l'efficacité technique des recherches, mais aussi à la prise de conscience des bénéfices secondaires des vecteurs : profilage, risque de balkanisation de l'Internet) sont aussi un rôle nouveau des bibliothèques. L'archivage, qui permet de lire, si possible dans la forme même qu'un document avait lors de sa création, et de retrouver pour relire est une garantie de la pérennité des connaissances. Il permet de distinguer la ré-édition (le fait de trouver encore un document dans l'espace numérique) des intérêts tant de son producteur original que des diffuseurs existants au moment de l'envie de relire un document numérique ou une page web. C'est bien pour cela que les bibliothèques gardent les documents imprimés, indépendamment des volontés et intérêts des producteurs, éditeurs et diffuseurs.

La constitution de fonds stables et documentés, accessibles à distance, organisés en réseau (entre bibliothèques, mais aussi entre bibliothèques et lecteurs-acteurs) et délivrés des verrous techniques et juridiques ou idéologiques, reste au cœur des activités des bibliothèques du numérique. Pour assumer leur rôle envers la société dans l'univers numérique, les bibliothèques doivent réfléchir aux pouvoirs en constitution du vectorialisme. Parfois « partenaires », les vecteurs ne peuvent être les seuls dépositaires de l'organisation de la mémoire collective et des règles et financements publicitaires de l'accès. Les bibliothèques, et les pouvoirs publics qui les financent, ont un rôle autonome à jouer dans l'intérêt de toute la société. Ceci me semble être la raison de l'engagement de l'Ifla dans le mouvement mondial « azk – access to knowledge » (accès aux connaissances). Il s'agit, en ré-actualisant les règles essentielles de la bibliothéconomie, de permettre la réalisation des promesses du partage mondial de la connaissance et de la culture. ■

Reseaulire.com

le site des éditeurs indépendants

Reseaulire.com

un site de vente dédié aux bibliothèques

Reseaulire.com

une logistique de distribution spécialisée

Reseaulire.com

votre espace personnalisé

Reseaulire.com

un catalogue d'animations

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ AVEC LA PETITE ÉDITION
Retrouvez déjà plus de 40 éditeurs sur www.reseaulire.com



Reseaulire – 34-38 rue Blomet 75015 Paris – 01 44 49 73 00 – contact@reseaulire.com



De l'écran au papier

Projet pleinement hybride pensé et nourri par des gens du livre qui ont acquis une culture de l'Internet – ce qui doit être souligné –, Lekti-écriture.com se saisit du numérique pour remonter vers le papier, imaginant une complémentarité à contre-pente.

Lekti-écriture.com, projet hybride ?

La racine grecque du mot hybride (*hybris*, union illégitime), pourrait nous laisser penser que le mariage du livre et d'Internet est contre-nature. Certains pensent effectivement que la place du livre, où règne le principe de l'*aucltoritas* – un savoir sûr, vérifié –, n'est pas sur Internet, lieu de l'*à peu près*¹. Nous pensons différemment, affirmant la volonté de travailler sur deux médiums (papier/écrans en réseaux) qui, loin de s'exclure, se complètent et s'enrichissent mutuellement. Avec cette priorité qui est la nôtre, chaque jour : promouvoir la littérature auprès du grand nombre à travers un site Internet, Lekti-écriture.com, en espérant, aussi souvent que possible, provoquer la découverte de livres essentiels qui ne bénéficient pas d'une large couverture médiatique. Sur Lekti-écriture.com, lecteurs et professionnels peuvent parcourir en libre accès l'ensemble des textes et des documents audio présentés sur *Contre-feux*, la revue littéraire de Lekti-écriture.com, ou rejoindre Les Espaces de l'édition indépendante, seconde grande composante de Lekti-écriture.com qui regroupe cinquante éditeurs indépendants francophones.

UN OUTIL, DEUX PUBLICS

Pourquoi avoir choisi Internet, au moment de créer un projet de diffusion pour le livre et la littérature de fonds ?

1. Voir à ce propos le cours d'Antoine Compagnon, *Qu'est-ce que l'autorité ?* : www.fabula.org/compagnon/auteur4.php. Voir également la polémique autour du mémoire sur les « incertitudes » de Wikipedia, réalisé par des étudiants de Sciences Politiques sous la direction de Pierre Assouline (www.liberation.fr/actualite/ecrans/265851.FR.php). Pour ma part, je pense que le principal enseignement de cette polémique est de montrer les lignes de partage entre les tenants de l'*aucltoritas* (Pierre Assouline), et ceux du savoir « auto-géré », représenté par les membres de Wikipedia, soutenus par des philosophes comme Michel Serres.

En premier lieu, afin de « capter » des lecteurs qui n'entendraient peut-être jamais parler des livres qui nous importent s'ils ne les découvraient sur Internet. Il ne faut pas oublier que les librairies indépendantes, lieux « naturels » de découverte des livres que nous souhaitons défendre ne représentent plus la majorité de leurs lieux de vente. Et le travail des grands médias demeure très insuffisant pour révéler au grand public des livres dont la valeur grandit avec les années, sans s'épuiser en quelques semaines.

Actuellement, Lekti-écriture.com est visité quotidiennement par de près de 8000 internautes (données octobre 2007) et affiche un volume de 15 000 p. référencées par les moteurs de recherche. Nous essayons d'être les plus pertinents en termes de contenus tant pour le grand public que pour les très nombreux professionnels (notamment les libraires et les médiathèques), ce qui semble parfois une gageure tant les attentes des uns et des autres peuvent différer. Mais l'augmentation régulière du nombre de visiteurs des deux catégories nous laisse supposer que nous réussissons à peu près.

De l'internaute au lecteur, de celui qui découvre le livre sur l'Internet à celui qui, particulier ou professionnel, souhaite l'acheter, voici le cœur de notre démarche, par la mise en œuvre de toute une série de dispositifs que nous allons détailler².

ENTENDRE, LIRE, VOIR

Du côté de la revue littéraire *Contre-feux*, qui rassemble maintenant plus de quatre cents contributions d'écrivains, de traducteurs et d'autres acteurs de la chaîne du livre, nous incitons les lecteurs à découvrir un auteur ou une thématique à l'aide de

2. La dette que nous avons tous envers les éditions de L'Éclat, qui nous ont montré le chemin dès 1999/2000 avec la parution des premiers *Lybers*, livres qui sont présentés sur le site de l'Éclat en lecture intégrale, afin de favoriser leur découverte par le grand public d'un catalogue, est pour nous évidente. Pour plus d'informations : www.lyber-eclat.net.

dossiers que nous souhaitons les plus fournis possibles, sans pour autant asphyxier le lecteur. Ceux-ci sont constitués d'extraits de livres déjà parus, en partenariat avec les éditeurs, d'inédits, de documents critiques, mais également d'archives sonores et bientôt vidéo. Notre ambition, encore et toujours, est d'impulser un mouvement, de pousser à la découverte d'œuvres ou d'auteurs que nous jugeons essentiels, mais encore mal connus du grand public ou des professionnels. Internet offre des possibilités étonnantes par la variété des formats sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour faire découvrir un livre : outre le texte, nous pouvons travailler sur les images (module de feuilletage de pages d'un livre, par exemple), et surtout mettre à la disposition du public des ressources audio et vidéo. En effet, *Contre-feux* dispose d'une vaste bibliothèque sonore – près d'une centaine d'heures d'enregistrements, en développement constant – qui permet d'écouter des rencontres d'auteurs, d'entendre un éditeur raconter son parcours, ou des traducteurs parler d'une œuvre à laquelle ils travaillent. Cette approche est plébiscitée par le public, et connaît un grand succès. Dans les mois qui viennent, nous allons ouvrir cette bibliothèque aux documents vidéo, avec cette même exigence dans le choix des documents présentés, et la volonté tenace de donner à entendre, à lire et à voir.

Première composante « historique » de notre projet, *Contre-feux* n'est toutefois qu'une partie du site *Lekti-écriture.com*. Depuis la fin de l'année 2003, *Lekti-écriture.com* accueille Les Espaces de l'édition indépendante, libre association de plus de cinquante éditeurs indépendants francophones. Au sein de ces espaces, chaque éditeur présente son catalogue en ligne, avec une fiche par livre, qui peut être enrichi de documentations au format pdf, de fichiers sonores ou d'un module de feuilletage des livres, technique qui permet de consulter quelques pages des livres présentés, en ligne.

Notre objectif, avec Les Espaces de l'édition indépendante, est de créer un site ressource, un centre de documentation unique qui réunisse un nombre important d'éditeurs indépendants, choisis en fonction de leur professionnalisme et des qualités intrinsèques de leur catalogue. Nous n'avons pas vocation à accueillir « toute » l'édition indépendante française ou l'ensemble des petits éditeurs, compte tenu du caractère fortement inégal de leur production. Notre ambition est de soutenir la diffusion de catalogues d'éditeurs dont la valeur nous semble élevée. De la sorte, il peut exister des différentiels importants entre des catalogues tels que ceux de Jérôme Millon ou du Temps qu'il fait, qui présentent près de quatre cents livres sur leur espace, ou ceux de structures plus modestes, qui ont engagé leur travail d'éditeur voici seulement un an ou deux. Mais cette approche nous paraît importante : à côté d'éditeurs au nom prestigieux – du moins pour les profes-

sionnels –, proposer la découverte de nouvelles structures éditoriales dont les qualités nous paraissent évidentes.

Actuellement, plus de 2 500 livres sont présentés sur Les Espaces de l'édition indépendante. Outre la navigation par espaces éditeurs, placée au centre de la conception, nous proposons depuis plus d'un an des outils de navigation par genres ou thématiques qui enrichissent considérablement l'expérience du lecteur et du bibliothécaire qui s'apprête à faire ses choix, préparer ses commandes et les transmettre à la librairie détentrice du ou des marchés publics. Nous travaillons actuellement à une refonte complète de ces Espaces afin d'enrichir de manière considérable des outils de navigation transversaux. L'appel à des outils de recherche par facettes³, notamment, permettra d'introduire la notion d'ubiquité dans les constructions de catalogues en ligne.

UN OUTIL À CONTRE-COURANT

À l'aide des renseignements toujours précisés (ISBN, diffuseur et distributeur de l'éditeur, etc.), nous espérons proposer un outil de maniement facile afin de faire entrer les éditeurs dits « de création » au sein des bibliothèques et des médiathèques. Les professionnels peuvent sur de nombreux livres télécharger une documentation au format pdf, afin de faciliter les prises de commande. En cela, l'Internet est un outil intéressant, offrant des formats très variés pour favoriser non seulement la découverte de catalogues d'éditeurs, mais également les prises de commande des professionnels.

Mais *Lekti-écriture.com*, ce sont aussi des lettres d'information (14 000 abonnés en septembre 2007) qui permettent aux lecteurs de se tenir régulièrement au courant des avancées de notre projet et des nouvelles publications. Nous sommes en train de mettre en plusieurs lettres d'information thématiques, à l'attention des professionnels – les bibliothécaires en premier lieu – destinées à leur fournir des éléments précis et circonstanciés, en relation avec leurs besoins.

Nous travaillons sur le médium Internet dont nous reconnaissons pleinement la force, en exploitant l'ensemble des outils et des technologies qui lui sont liées, afin de favoriser une meilleure prise en compte, par les particuliers et professionnels, des catalogues des maisons d'édition indépendantes. Notre démarche est pragmatique, didactique et, nous l'espérons, féconde.

De l'écran au papier, tel est le sens de notre démarche, et nous souhaitons qu'il le demeure longtemps. ■

3. Pour en savoir plus sur la recherche par facettes, sujet passionnant pour les bibliothèques, nous invitons les professionnels à se rendre sur la page de présentation du projet *Flamenco*, conçu par un universitaire de l'université de Berkeley, à l'adresse suivante : <http://flamenco.berkeley.edu/>, et à voir une démonstration en ligne de ce type de recherche (<http://orange.sims.berkeley.edu/cgi-bin/flamenco.cgi/nobel/Flamenco>).

SERGE BOUCHARDON

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication
Université de Technologie de Compiègne

MARIE LISSART

SCD de l'Université de Reims-Champagne
Ardenne

Alors que la création artistique et littéraire a intégré la dimension numérique en des formes spécifiques, la bibliothèque hybride peut enfin les présenter de façon adéquate, leur ménager des accès privilégiés et les faire mieux connaître. Sur ce terrain bien peu défriché, qui peut se révéler fertile, les bibliothécaires pourraient bien reprendre la main dans la course à la modernité.

La littérature numérique

La littérature est très présente sur Internet, sous la forme de revues, forums ou ateliers d'écriture. Des auteurs consacrés par l'imprimé, tels que François Bon¹, expérimentent de nouvelles formes littéraires. Par certains aspects, Internet apparaît comme un laboratoire artistique ou un vaste atelier de création². La création littéraire avec et pour l'ordinateur n'est toutefois pas née avec Internet ; elle existe depuis plusieurs décennies. Littérature « numérique », « électronique », « informatique » ou « cyberlittérature », la terminologie n'est pas figée. Pour leurs auteurs, il s'agit de concevoir et de réaliser des œuvres spécifiquement pour l'ordinateur et le support numérique, en s'efforçant d'en exploiter les caractéristiques : technologie hypertexte, dimension multimédia,

interactivité... Les bibliothèques³ ont un rôle important à jouer face à cette littérature numérique et aux questions cruciales de préservation et de valorisation qu'elle soulève.

1. François Bon qualifie son œuvre en cours intitulée *Tumulte* (<http://tumulte.net>) de « laboratoire fiction ».

2. Bouchardon Serge (dir.), Evelyne Broudoux, Oriane Deseilligny et Franck Ghitalla, *Un laboratoire de littératures – Littérature numérique et Internet*, Bp1, Éd. du Centre Georges Pompidou, Paris, 2007.

3. Pierre Chagny, Anne Lejeune, Marie Lissart et Cécile Tardy, (sous la dir. de Marianne Pernoo), *Repérage et sélection de sites de littérature contemporaine par une bibliothèque universitaire de lettres et sciences humaines*, Diplôme de conservateur de bibliothèque, 2004, www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1001

FILIATIONS DE LA LITTÉRATURE NUMÉRIQUE

La littérature numérique s'inscrit dans des lignes généalogiques connues : écriture combinatoire et écriture à contraintes, écriture fragmentaire, écriture sonore et visuelle.

Du Yi King à l'OuLiPo, la combinatoire hante depuis toujours les pratiques textuelles. Sur le web, Bernardo Schiavetta propose *Raphèl*, collage de citations, qui se construit comme le commentaire sans fin d'une phrase tirée de la *Divine Comédie*. *Raphèl* est une strophe cyclique de dix vers qui peut s'*auto-reproduire* indéfiniment à partir de ses liens. L'écriture combinatoire se nourrit du fantasme du livre infini, comme l'analyse Jean Clément⁴. Cela renvoie à la notion d'hypertexte telle que la concevaient ses pionniers : un texte sans commencement ni fin, dans lequel on entre et dont on sort comme on visite une ville. L'écriture à contraintes et les travaux de l'Oulipo sont des références constantes sous la plume de nombreux théoriciens⁵.

Proverbes, aphorismes, maximes, le fragment constitue un genre littéraire à part entière surtout depuis le romantisme allemand et jusqu'aux *cut-up* de Burroughs. Dans la littérature numérique, la question du fragment et du lien entre les fragments est au cœur de la problématique de l'hypertexte et des récits hypertextuels. Le fragment est en effet pris dans un faisceau de liens. Sa position est instable, changeante selon les lectures et les parcours.

Enfin, la littérature a parfois privilégié la face sensible des signes linguistiques (les calligrammes d'Apollinaire). Parmi les auteurs de littérature numérique, beaucoup s'inscrivent dans cette tradition d'écriture visuelle et sonore qui va de la poésie lettriste d'Isidore Isou (Alexandre Gherban) à la poésie concrète (les « poèmes visuels dynamiques » de Tibor

4. Jean Clément, « De quelques fantasmes de la littérature combinatoire » : <http://hypermedia.univ-paris8.fr/jean/articles/fantasmes.html>

5. Alain Vuillemin, « Informatique et poésie », *Revue de l'EPI* n° 77, EPI, Paris, mars 1995 : www.epi.asso.fr/revue/77/b77p175.htm



Papp) en passant par la poésie sonore qui devient poésie performance (Julien d'Abriègeon, Philippe Boisnard).

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE NUMÉRIQUE⁶

Les premières expérimentations, de nature permutative, remontent, en 1959, aux travaux de Théo Lutz en Allemagne et à ceux de Brion Gysin aux États-Unis. L'ordinateur est ici un outil d'aide à la création, l'auteur intervenant pour trier ou modifier le résultat obtenu. En 1964, *La machine à écrire* illustre bien la notion de « littérature assistée par ordinateur » : Jean Baudot réalise un programme combinatoire, puis réunit les textes générés dans un recueil. La référence reste le texte imprimé ou récité.

La prise de conscience d'une spécificité de l'algorithmique informatisée apparaît progressivement. À la fin des années 1970, Pedro Barbosa, au Portugal, conçoit des œuvres combinatoires spécialement pour l'ordinateur. L'ALAMO⁷, créé en 1981, revendique explicitement une littérarité informatique. Le développement de plus en plus poussé de la description algorithmique, allié à la puissance de calcul des ordinateurs, permet une approche plus *scientifique* : c'est la génération automatique de textes développée par Jean-Pierre Balpe à partir de son travail de recherche sur la synthèse automatique des langues naturelles. Il s'agit d'une voie spécifiquement informatique, non réalisable sur un support imprimé.

Peu après voient le jour aux États-Unis les premiers récits hypertextuels, à la suite d'*Afternoon, a story*⁸ de Michael Joyce (1987). Ce récit inaugure le développement spectaculaire de l'hypertexte américain, gagnant ensuite l'Europe : *Apparitions inquiétantes* d'Anne-Cécile Brandenbourger⁹ et *Non-roman* de Lucie de Boutiny.

Durant cette même période, en France tout particulièrement, le groupe L.A.I.R.E.¹⁰ et la revue *Alire*, éditée par Philippe Bootz, vont jouer un rôle déterminant. Philippe Bootz théorise alors ce qu'il appelle l'« esthétique de la frustration », illustrée par l'œuvre *Passage*.

Enfin, la prise en compte du réseau Internet dans les pratiques – notamment avec l'apparition des œuvres collectives –, couplée avec l'influence des arts graphiques et des arts numériques, a conduit à certaines œuvres de littérature numérique

6. Cf. Philippe Bootz, *Les Basiques : la littérature numérique* (OLATS-Leonardo) : www.olats.org/livresetudes/basiques/litteraturenumerique/basiquesLN.php

7. L'Atelier de littérature assistée par la mathématique et les ordinateurs.

8. Michael Joyce, *Afternoon, a Story*, Eastgate Systems, Cambridge Ma, 1987.

9. Anne-Cécile Brandenbourger, *Apparitions inquiétantes*, 1997-2000 : www.anacoluthie.com/bulles/apparitions/jump.html (n'est plus accessible en 2007).

10. Le groupe L.A.I.R.E. (Lecture, art, innovation, recherche, écriture) est fondé en octobre 1988 par Philippe Bootz, Frédérique Develay, Jean-Marie Dutey, Claude Maillard et Tibor Papp.



que l'on peut actuellement consulter sur le web (*Le Livre des Morts*). Les œuvres cinétiques, qui exploitent conjointement l'affichage dynamique du texte et la dimension multimédia, sont apparues essentiellement dans cette dernière période¹¹.

PRÉSERVATION ET VALORISATION DES ŒUVRES DE LITTÉRATURE NUMÉRIQUE

Comment la bibliothèque peut-elle prendre en compte une production d'un nouveau genre comme la littérature numérique ?

Ces productions posent tout d'abord des problèmes d'archivage et de préservation. Que doit-on conserver dans une œuvre de littérature numérique ? Le code source (le programme informatique), le dispositif qui a permis de jouer l'œuvre à l'époque de sa création, une séquence vidéo de l'œuvre en train d'être *jouée* ou *agie* ? Il faut sans doute conserver séparément chacun de ces aspects. Ainsi, pour préserver l'œuvre de poésie numérique *First Screening* de bpNichol (1984), le poète canadien Jim Andrews propose sur le web¹² l'émulateur de la machine originale qui permet de rejouer le programme aujourd'hui, mais aussi une réécriture du programme pour pouvoir le jouer sur les machines actuelles sans émulateur ainsi qu'une reconstitution du rendu visuel de l'époque sous forme de vidéo (simulation de l'événement). Les bibliothèques, lorsqu'elles ont des dépôts numériques, se contentent de conserver le fichier original, ce qui est insuffisant pour préserver une œuvre numérique, a fortiori si elle est générative ou interactive (le fichier informatique n'est pas l'œuvre dans la mesure où ce n'est pas ce qui est perçu par le lecteur). Sans compter

11. Sophie Calle (d'après), *Vingt ans après*, 2001 : www.panoplie.org/ecart/calle/calle.html

12. <http://vispo.com/bp>



Littérature numérique et caetera, sous la dir. de Serge Bouchardon, Eduardo Kac et Jean-Pierre Balpe, *Formules* n°10, 2006, 440 p. ISBN : 2-914-645-89-9.

Ce numéro de la superbe revue franco-belge, généralement dédiée à la littérature à contraintes, étudie plus particulièrement « la rencontre de l'art, de l'écriture et de la technologie informatique ». Des récits interactifs à la littérature programmée, en passant par l'holopoésie, un continent

entier surgit où se perdre e(s)t se retrouver. À l'heure où les bibliothèques offrent un accès à Internet – et s'interrogent sur la dynamique ainsi enclenchée –, où elle hébergent ou initient des ateliers d'écriture, s'évertuent à s'approprier les nouvelles technologies, d'immenses possibilités se dessinent avec ce balayage de pratiques d'écriture inédites, de savoureux détournements d'outils (blogs, Google, jusqu'à Dasher, outil d'accessibilité pour personnes handicapées...) et de questions troublantes soulevées par ce discret mouvement tectonique à l'ampleur et aux potentialités encore mal perçues.

www.formules.net

que, par l'interactivité, les œuvres en ligne s'enrichissent parfois des apports des internautes et évoluent continuellement.

De plus, les bibliothèques se heurtent souvent à une méconnaissance de ce domaine. Autant l'art virtuel peut être identifié, autant la littérature numérique n'a pas d'existence reconnue en dehors d'un cercle étroit. Dans bien des bibliothèques, l'aspect numérique est pris en charge par les Espaces culture multimédia ; les sites de littérature numérique sont des objets avant tout associés à l'informatique et non à la littérature. Proposer des sites de création demande, comme pour l'élaboration d'une collection papier, un travail de fond qui prenne en compte des critères documentaires mais également techniques et légaux : la bibliothèque peut-elle techniquement proposer la consultation sur place, en a-t-elle la possibilité légale, comment cette création s'intègre-t-elle au reste de la collection ? Il faut donc connaître les spécificités de cette création littéraire par rapport au papier, en percevoir l'intérêt et avoir une connaissance des œuvres. Les bibliothécaires ont besoin d'outils afin de repérer les sites de littérature numérique pour constituer des corpus pertinents.

Une autre piste de réflexion consiste à promouvoir des auteurs de littérature numérique par le biais de résidences virtuelles. L'exemple du site Zazieweb est éclairant : longtemps hébergé par l'Enssib, il est désormais sur le serveur de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges. Sans ces aides techniques, le site aurait vraisemblablement péri-clité depuis longtemps. Déclinée en faveur de la littérature numérique, cette aide technique pourrait ainsi permettre à des auteurs de pérenniser leurs œuvres et aux bibliothèques de valoriser une création littéraire contemporaine.

UN CHAMP EN ÉMERGENCE ?

La création littéraire numérique est actuellement florissante. Dans quelle mesure est-ce un champ en émergence ? Ce domaine s'est d'abord construit aux marges du champ littéraire *traditionnel*, puis a tendu à s'autonomiser en champ avec des institutions et des réseaux de légitimation spécifiques¹³. Le champ littéraire, structuré autour du livre, éprouve des difficultés à incorporer la littérature numérique. Par ailleurs, on observe une sollicitation de la création numérique au sens large qui souhaite intégrer la littérature numérique. Ces deux facteurs contribuent à la séparation de la littérature numérique et de la littérature *traditionnelle*.

Pourtant, c'est bien la question de la littérarité que posent nombre d'œuvres de littérature numérique : « la littérature informatique ne s'intéresse qu'à ce qui fait le fondement même de la spécificité littéraire » écrit ainsi Jean-Pierre Balpe¹⁴. Ces œuvres tendent ainsi à ouvrir la littérarité en nous amenant à considérer comme littéraires des œuvres qui a priori ne répondent pas aux critères classiques de littérarité : texte non établi ni figé, dimension multimédia, interventions matérielles du lecteur. En posant la question d'une nouvelle esthétique mais également d'un changement important du paradigme littéraire, les œuvres de littérature numérique constituent des expériences littéraires aux frontières. ■

¹³. Par exemple le colloque international e-poetry, qui a eu lieu pour la première fois en France en 2007 : www.epoetry2007.net

¹⁴. Jean-Pierre Balpe, « Une écriture si technique », 1997, <http://hypermedia.univ-paris8.fr/Jean-Pierre/articles/Ecriture.html>

Quelques œuvres numériques consultables en ligne :

François Bon, *Tumulte* : <http://tumulte.net> ; Philippe Bootz, *Passage*, dans *Alire 10*, CD-Rom, Mots-Voir, 1996 ; Lucie de Boutiny, *NON-roman*, 1997-2000 : www.synesthesie.com/boutiny/ ; Calle Sophie (d'après), *Vingt ans après*, 2001 : www.panoplie.org/ecart/calle/calle.html ; Alexandre Gherban : <http://gherban.free.fr> ; Xavier Malbreil et Gérard Dalmon, *Le Livre des Morts*, 2000-2003 : www.livresdesmorts.com

GILLES RETTEL
Consultant, formateur, directeur
de MSAI



Il n'y a plus de discothèque au numéro que vous avez demandé...

« GONE IN THE AIR » ?

Le 10 octobre 2007, le groupe anglais Radiohead sortait son septième album studio, *In Rainbows*. À cette date, l'album n'était disponible qu'en téléchargement sur le site web spécialement créé par le groupe et à un prix laissé à la libre appréciation de l'acheteur ; « *It's up to you* » indique le bouton lors de l'achat. Le prix peut donc être zéro. Impossible d'acheter cet album sur un site de téléchargement légal ou sur CD-Audio (sur un site web ou dans un magasin physique). Cet événement majeur donne raison à Alan McGee, directeur du label londonien Creation Records, qui écrivait dans le *New Musical Express* en 1998 : « Si vous pensez que dans dix ans Oasis ou Primal Scream seront sur un label de maison de disques, vous pouvez faire une croix dessus. Ils connaissent leurs fans et ils téléchargeront des disques à 100 F pièce. C'est la révolution. Dans cinq ou dix ans les maisons de disques auront disparu... » La sortie de *In Rainbows* pose quelques questions et suggère certaines réponses...

- Qu'est-ce qu'un album aujourd'hui, quand il est possible de télécharger œuvre par œuvre ? Pour Radiohead, la notion d'album n'est plus liée au support mais demeure la vision artistique cohérente d'un projet car ici l'album est vendu en un seul fichier. Impossible de n'acheter qu'un titre.

- Quelle qualité sonore ? Le format choisi est le mp3, 160 kb/s, sans DRM. Bien loin de la qualité du CD-Audio (1378 kb/s) et a fortiori du SACD¹.

- Comment est-ce possible ? Radiohead n'est plus lié par contrat à son ancienne maison de disques Parlophone (label de EMI). Le groupe est son propre producteur et décide librement de sa distribution.

- Est-ce la fin du support dédié ? Non, en décembre, une discbox contenant 2 vinyles, 2 CD dont un d'inédits, des photos et les textes sera disponible au prix de 40 £ uniquement sur le site. La complémentarité des deux modes de diffusion est évidente.

1. La comparaison est rendue difficile pour le SACD (*Super Audio Compact Disc*) dont l'encodage (DSD : *Direct Stream Digital*) diffère de celui du CD-Audio et du mp3 (PCM, *Pulse Code Modulation*), mais on peut estimer la bande passante du SACD à 5 512 kb/s soit quatre fois plus que celle du CD-Audio.

Alors que le paysage de la diffusion musicale se métamorphose, qu'apportera la médiathèque dans une offre de services qui, tout en personnalisant toujours davantage l'accès à la musique, tend à isoler les auditeurs ? S'il faut repenser sa place et sa fonction, le pire n'est pas (encore) certain.



L'espace démos, Bibliothèque d'Helsinki Library 10 (Kirjasta 10).

Certains points évoqués ici sont traités sur le blog de Gilles Rettel : <http://blog.formations-musique.com>

Radiohead, www.inrainbows.com ; Myspace, www.myspace.com ; Dogmastic, www.dogmastic.net ; Jamendo, www.jamendo.com ; MusicMe, www.musicme.com ; Fnacmusic, www.fnacmusic.com/order/rondpoint_illimite.aspx ; SFR, <http://sfrmusic.services.sfr.fr> ; Mp3tunes, www.mp3tunes.com ; Rapidshare, www.rapidshare.com ; Free, <http://dl.free.fr> ; Deezer, www.deezer.com/fr ; Last.fm, www.last.fm ; Ithèque, www.ithèque.net ; Bibliopedia, <http://biblio.wikia.com/wiki/Accueil>

- Quid des droits ? En l'absence d'indication spécifique, les œuvres sont protégées par la loi. Pas de licence type Creative Commons. Concrètement, cela signifie qu'une médiathèque ne peut pas graver l'album sur un support et le prêter. D'autant que si Radiohead n'est plus en contrat avec une maison de disques (droits voisins), il est toujours édité chez Warner (droits d'auteurs). Le choix de Radiohead est plutôt celui que partagent des artistes en quête de notoriété – autoproduits ou labels indépendants – présents sur des sites tels que Myspace, Dogmastic, Jamendo...

SUPPORTS/SERVICES

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une nouvelle étape vers la fin des supports. Il serait plus juste d'utiliser l'expression supports dédiés à l'audio c'est-à-dire CD-Audio, SACD, DVD-Audio. La vente de ces supports est en baisse constante en France depuis un pic en 2002. Parallèlement, la vente des fichiers sur les réseaux augmente sans toutefois compenser les pertes. Le point bas des ventes de supports n'étant pas encore atteint, ce double mouvement va perdurer encore quelques années.

Deux éléments techniques expliquent ces bouleversements : la volatilité des phonogrammes, ceux-ci n'étant plus attachés à un support particulier, et leur possible reproduction à l'infini sans perte de qualité. Le réseau Internet a fait le reste. Toutefois l'expression « dématérialisation de la musique » est malheureuse car elle incite à confondre support et phonogramme. Quant au « clonage » c'est la technologie numérique qui le rend possible alors que la reproduction analogique entraînait une dégradation de copie en copie. De nouveaux types de services en découlent :

- **Abonnements au forfait de flux (streaming) et/ou de téléchargement.** Neuf-Cégétel propose une offre d'écoute illimitée dans son abonnement internet sans augmentation de prix. On parlait de « triple play » pour l'offre groupée Internet-téléphonie-télévision. Il faudra sans doute parler

bientôt de quadruple ou de « tetra play » en ajoutant la musique dans les abonnements de base des fournisseurs d'accès Internet. Cette offre (en partenariat avec Universal et sur un seul genre musical au choix) est en concurrence directe avec les offres payantes comme MusicMe et Fnacmusic. Ces services sont déjà disponibles sur téléphone portable avec SFR puis, bientôt, Nokia et l'iPhone d'Apple.

- **Disque dur déporté, discothèque délocalisée.** De nombreux sites proposent aujourd'hui de stocker votre musique sur Internet. Il existe des services de partage, de synchronisation : Mp3tunes, Rapidshare, Free.

- **Sites de recommandations.** Ces services proposent une écoute en flux à partir de bases de données constituées ou de *playlists* supposées correspondre à vos goûts : last.fm, Deezer. Cette dernière est à la fois un site et une discothèque déportée. Un accord a été passé avec la SACEM (auteurs) mais pas avec les producteurs. Le service est gratuit, c'est la publicité qui rémunère le site.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES MÉDIATHÈQUES ?

L'offre du nouvel album de Radiohead dans une médiathèque est *a priori* incontournable. Mais sans licence explicite, sa gravure et son prêt sont illicites. De toutes façons, à quoi bon puisque chaque internaute peut le télécharger gratuitement ? La fin des supports dédiés semble inéluctable mais, progressive et non totale, elle devrait s'étendre sur 10 à 15 ans. Certains catalogues particuliers – de musique classique p. ex., disponibles sur SACD – résisteront sans doute mieux que d'autres. Les éditions de qualité comme la discbox de Radiohead trouveront également un public mais il s'agira d'un marché de niche. La fin des supports conduit logiquement à la fin du prêt.

La multiplication des phonogrammes, liée à la baisse des coûts de production, et la multiplication des modalités de diffusion – support ou pas, payant ou non, avec ou sans DRM, type de licence, etc. – conduisent à une constellation d'offres qui devrait aboutir à une extrême fragmentation des publics. Dans ce nouvel environnement, la tâche des médiathèques s'annonce ardue. Quelles évolutions ? Quels nouveaux services ? Comment organiser une veille globale ? Comment orienter, informer, conseiller ? Comment proposer aux usagers ce qui ne paraîtra jamais sur CD ? Comment acheter un CD-Audio uniquement disponible sur Internet dans le cadre d'appel d'offres ? Etc.

Résumons en une phrase le comportement futur de certains consommateurs : « Toute la musique, tant que j'en veux,

quand je veux, où je veux, comme je veux et avec qui je veux», et peut-être gratuitement. Les services rapidement énumérés plus haut sont en concurrence directe avec certaines missions des médiathèques. Si ces dernières offrent aux usagers des services moindres que ceux auxquels ils ont accès à domicile – iThèque ou attitude très protectionniste de certains services informatiques – ils ne se déplaceront plus. L'expérience musicale en médiathèque doit donc être unique.

Il est aisé de constater deux usages diamétralement opposés de la musique dans leur dimension sociale. La participation à un concert est un moment unique, non reproductible à l'identique, instaurant une relation privilégiée à l'artiste. La création de lien social est maximale. À l'opposé, l'écoute sur baladeur avec écouteurs dans un bus pourrait, elle, être qualifiée d'autiste. Une voie médiane existe pour les médiathèques. Ce n'est pas un hasard si une tournée du chanteur sénégalais Jean Racine a été récemment proposée sur la liste discothecaires_fr.

L'incertitude concernant l'évolution de la législation est extrêmement dommageable et entrave certaines expérimentations. Si le cadre légal actuel perdure peu ou prou, les droits seront négociés en amont de la médiathèque par de nouveaux intermédiaires comme iThèque. Si la loi s'oriente à terme vers une licence globale ou assimilée, tout change. C'est alors la loi qui autoriserait directement certaines

exploitations contre rémunération. Dans ce cas, la plupart des intermédiaires actuels – Fnac ou iThèque – n'auraient plus de raison d'exister. Dans les deux hypothèses, une intervention forte, immédiate, des médiathèques sur le secteur dit « libre » me semble indispensable. Il s'agit d'un véritable continent qui continuera à se développer et qui gère les droits sous forme de licence. Les réflexions devraient se porter sur la veille, l'archivage, la taxinomie, la qualité sonore du fichier, les méta-informations, etc. Rêvons d'un archive.org francophone – sur la base d'outils de type wiki comme le fait actuellement entre professionnels le site Bibliopédia – et qui serait une plate-forme entre usagers, créateurs et discothécaires. Ce pourrait être une préfiguration, en fonction de l'évolution juridique, d'un projet plus global incluant tous les secteurs de la musique enregistrée y compris le fonds patrimonial des médiathèques.

Contrairement à ce que laisserait penser, aujourd'hui, l'inquiétude légitime du futur et la morosité ambiante (et le titre de cet article), les compétences des discothécaires pourraient, dans l'avenir, être mieux valorisées dans l'environnement numérique. Mais la réponse aux interrogations actuelles sera forcément polymorphe. Le bouillonnement d'idées et d'initiatives qui apparaissent ici ou là en sont la vivante démonstration. ■

AUTOMAZIC, UNE BORNE INTERACTIVE

Depuis le 3 novembre, la médiathèque de Gradignan (33) offre d'écouter, de télécharger et de déposer de la musique sous licence ouverte, via une borne interactive baptisée Automazic, conçue par l'association Musique libre ! (Dogmazic.net) en concertation avec l'ACIM et quelques médiathèques. « Nous souhaitons ne pas passer sous silence un courant musical, mettre en avant les artistes de notre région » déclare la médiathèque. « Nous espérons apporter une plus-value à l'offre musicale de Dogmazic grâce au travail de médiation de l'équipe de la médiathèque. Notre souhait est d'intégrer dans les usages de notre public de nouvelles pratiques culturelles ainsi qu'une initiation simplifiée au téléchargement. »

Cette initiative sera observée de près. Suffira-t-elle à assurer la défense de la diversité musicale ? On peut penser que cet outil, comme les autres, vaudra ce que vaudra son usage. S'il reste au service du désir, on sait qui, aujourd'hui, est le mieux apte à façonner celui-ci et dans quel but. L'outil ne saurait dispenser le bibliothécaire d'exercer son rôle de médiateur, plus que jamais requis. À suivre donc.

www.dogmazic.net/automazic/gradignan/dossierAutomazic.pdf



Présentation et démonstration de la borne Automazic avec l'équipe de la médiathèque de Gradignan.

DOMINIQUE LAHARY

Porte parole de l'Interassociation
archives, bibliothèques, documentation (IABD)
Bibliothèque départementale du Val d'Oise



Attention travaux

On a coutume de présenter le numérique comme gros d'incertitudes juridiques et les interprétations divergentes ne manquent pas, émanant de spécialistes de la propriété intellectuelle. Mais il est généralement de mise de dire que le numérique ne change pas le droit.

Bibliothèques hybrides et droit d'auteur

Dans le contexte français, on peut effectivement soutenir que les fondements du droit d'auteur demeurent :

- le droit moral, qui protège de façon inaliénable et perpétuelle l'intégrité et la paternité de l'œuvre ;
- le droit patrimonial, qui régit l'exploitation de celle-ci pour une très longue durée (70 ans après la mort de l'auteur pour le droit d'auteur, 50 ans après la première interprétation, fixation ou divul-

gation pour les droits voisins), est généralement cédé à l'éditeur. Il comprend le droit de reproduction et le droit de représentation (lequel concerne le spectacle vivant et les enregistrements... mais aussi les écrans d'ordinateur !)

Le numérique ne change donc pas le droit ? Et pourtant, on change la loi à cause du numérique !

LE DROIT DEMEURE, MAIS LA LOI CHANGE

Oh, ce n'est pas une nouveauté. Notre droit d'auteur, fils de Beaumarchais et de la Révolution française, fut fermement réécrit lors du vote de la loi de 1957 sur la « propriété intellectuelle et artistique ». Puis il connut une première mutation radicale en 1985 avec l'introduction des droits voisins, qui protègent les artistes interprètes, mais aussi les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et les entreprises de communication audiovisuelle : nous voilà de plain-pied dans l'économie de la culture. Mutation encore quand la loi de 1957 est révisée en 1985, codifiée en 1992 dans le code de la propriété intellectuelle de 1992, plusieurs fois modifiée depuis.

Sur le plan international, c'est à cause du numérique qu'on compléta la vénérable convention de Berne (1886, dernière révision en 1971) par le traité de l'OMPI¹ de 1996. Et c'est à la suite de ce traité que fut adoptée la directive européenne du 22 mai 2001 sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) puis, finalement, dans les conditions chaotiques que l'on sait², la loi DADVSI française du 1^{er} août 2006.

En 2000, l'Ifla a proposé la belle formule suivante : « *Digital is not different*³ ». Mais le numérique est différent... et contradictoire. Il permet aussi bien la dissémination incontrôlée que la traçabilité et le verrouillage. La société de l'information est celle d'un développement effréné de pratiques de dissémination, encouragé par certains intérêts industriels (ordinateurs, accès à Internet, moteurs de recherche), et de tentatives de verrouillage, mis en œuvre par d'autres intérêts (producteurs, mais aussi de plus en plus diffuseurs).

La disposition essentielle de la directive européenne, comme de la loi française, qui figurait dans le traité de l'OMPI, c'est la protection juridique des « mesures de protection technique », ces dispositifs logiciels qui contrôlent ou brident les usages d'un fichier numérique. Mais cette protection elle-même est de plus en plus illusoire, en particulier dans le domaine de la musique, et l'on voit se mettre en place une économie de l'accès qui ne cherche plus à faire payer chaque écoute ou appropriation, mais s'appuie sur des rémunérations externes, comme la publicité.

1. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle : www.wipo.int

2. Voir D. Lahary, « Les bibliothèques après la loi DADVSI » in *BIBLIOTHÈQUES* n°30, décembre 2006.

3. « *The IFLA Position on Copyright in the Digital Environment* », août 2000 : www.ifla.org/V/press/copydig.htm (trad. française : www.ifla.org/III/clm/p1/pos-dig-f.htm).

LA CONTINUITÉ DANS LE CHANGEMENT

Que deviennent les bibliothèques, les services d'archives et de documentation dans cette histoire ? Ils n'étaient guère au menu du projet de loi DADVSI adopté par le conseil des ministres du 12 novembre 2003. Il fallait s'inviter, ce qui fut fait avec l'action de l'IABD qui trouva des alliés précieux chez les élus locaux de l'Association des maires de France (AMF) et de la Fédération des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) et à la Conférence des présidents d'université⁴. Notre vocation était la proclamation de l'Ifla : nous devons faire comme si le numérique n'était pas différent, c'est-à-dire continuer, dans un contexte nouveau, à assurer les missions qui sont les nôtres dans l'univers physique. Mais le numérique remet les pendules à zéro et tout est à reconquérir. Il fallait donc obtenir des exceptions permises par la directive européenne, non pour conquérir des droits nouveaux, mais parce que la technique numérique elle-même repose sur la copie et la représentation⁵. Comme le dit Lawrence Lessig, à l'origine des *Creative commons* : « *Il est dans la nature des technologies numériques que tout usage entraîne une copie de l'original. Des usages ordinaires qui se situaient autrefois en dehors du champ d'application de la loi tombent désormais dans le domaine de la réglementation sur le copyright.* »

Le résultat inscrit sur le marbre incertain de la loi n° 2006-961 du 1^{er} août 2006 est incomplet et d'une interprétation délicate. Pour l'essentiel, un droit de reproduction⁶ a été acquis : est autorisée « *la reproduction d'une œuvre, d'un phonogramme, d'un vidéogramme ou d'un programme, effectuée à des fins de conservation ou destinée à préserver les conditions de sa consultation sur place par des bibliothèques accessibles au public, par des musées ou par des services d'archives, sous réserve que ceux-ci ne recherchent aucun avantage économique ou commercial.* » Ce droit est encadré par cette condition générale valable pour toutes les exceptions, qui « *ne peuvent porter atteinte à l'exploitation normale de l'œuvre, de l'interprétation, du phonogramme, du vidéogramme ou du programme ni causer un préjudice injustifié aux intérêts légitimes de l'auteur, de l'artiste-interprète, du producteur ou de l'entreprise de communication audiovisuelle.* »

4. Voir les sites <http://droitauteur.levillage.org> et <http://www.iabd.fr>

5. Lawrence Lessig, « Vive la culture libre », in *Courrier international* n°800, 2 mars 2006, et n° hors série « Révolution 2.0 », oct.-déc. 2007.

6. Deux autres exceptions retenues dans la loi DADVSI concernent directement ou indirectement les bibliothèques. L'une porte sur les reproductions en faveur des personnes handicapées, qui nécessitent la désignation d'un organisme chargé de recueillir des éditeurs les fichiers des œuvres : celui-ci reste à désigner. L'autre est la fameuse exception pédagogique, qui ne sera mise en œuvre qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 et dont sont exclues les œuvres pédagogiques, les courtes œuvres, les partitions et l'édition numérique.

Mais, surtout, il ne porte que sur la reproduction, non sur la communication : celle-ci n'est qu'une finalité possible de la reproduction, laquelle nécessite pour être mise en œuvre des autorisations. Nous voici ramenés au cadre contractuel.

APRÈS LA LOI, LA PRATIQUE !

Il appartient aux bibliothèques de mettre en œuvre leur droit de reproduction alors qu'aucune jurisprudence n'a encore permis d'interpréter les obscurités du texte. On peut estimer licite toute reproduction ponctuelle effectuée sans autorisation préalable pour faciliter une représentation sur écran, pour garantir la sauvegarde d'une œuvre, pour transférer un document numérique d'un support ou format obsolète vers un autre. Pour le reste, la bibliothèque hybride est généralement soumise aux conditions contractuelles imposées par les fournisseurs. Ceci représente donc une extension de la contractualisation de leur activité. Il faut s'y faire. La société matérielle était, pour l'essentiel, fondée sur l'achat d'objets dont on faisait – à peu près – ce qu'on voulait. La société numérique est une société quadrillée par les contrats. Cela réclame des compétences juridiques et un savoir faire de négociateur. D'où l'utilité des consortiums (Couperin pour les BU) ou de leurs substituts (Carel pour les bibliothèques publique), car la variété des droits concédés est extrême : peut-on accéder sur place ou à distance ? De quels sites ? Peut-on copier des extraits ? Des œuvres entières ? Sur papier ? Sur support numérique ?... On n'en finit plus.

Tout cela n'empêche pas les bibliothèques d'être, si elles le peuvent et le souhaitent, parties prenantes, avec bien d'autres, du mouvement dit du *copyleft*, avec des phénomènes comme le logiciel libre, la musique libre, les *Creative commons*. Ni de proposer sur leurs sites web des services gratuits ne reposant pas sur la diffusion d'œuvres : questions réponses, commentaires des usagers, etc.

Quelles sont les perspectives ? Soyons clairs. Le principal acquis de l'action de l'IABD est d'avoir mis le pied dans une porte qui serait autrement demeurée fermée à double tour. Il faut faire fructifier l'acquis en l'utilisant, dans le respect des intérêts légitimes des ayants droit, tout en se préparant aux bouleversements futurs. Car tandis qu'une partie des acteurs économiques jette par-dessus bord les digues dont elle avait réclamé la protection juridique pour s'engager vers de nouveaux modèles économiques, la directive européenne de 2001 démontre son obsolescence et ne manquera pas d'être revue. Nos lois aussi. Le paysage est loin d'être stabilisé : soyons acteurs de son évolution. ■



Marine Bedel, conservateur général des bibliothèques et conseillère Livre et Lecture auprès de la Drac de Bretagne depuis 1992, succède à Marie-Thérèse Pouillias qui se retire après 26 années à la tête de la BM de Rennes et de la Bibliothèque de Rennes Métropole.



Bruno Carbone quitte la BMC de La Rochelle pour prendre la direction de la BMC du Mans.



Françoise Danset, fraîche retraitée de la BDP 13 et toujours très active sur les projets de coopération internationale, a été élue à la présidence

du Cobiac en juillet dernier, où elle succède à Claire Castan.



Carole Médrial est la nouvelle directrice de Paris-Bibliothèques depuis le 1^{er} octobre. Après avoir été

directrice éditoriale et commerciale de la RMN, puis responsable de la communication, du mécénat et des activités commerciales du musée Christian Dior, elle remplace Michèle Murgier après son départ à la retraite.



Jacqueline Sanson a été nommée directrice générale de la BnF le 5 novembre, en remplacement d'Agnès Saal. Les chantiers

essentiels seront l'amélioration du service aux chercheurs et aux lecteurs, la rénovation du Quadrilatère Richelieu, l'essor de l'offre numérique et le développement de la coopération en région.

ERRATUM

Au sommaire du numéro 34/35, l'article « La science se livre, une expérience à l'échelle départementale » était dû à Isabel Pugnère-Saavedra (responsable de projets culturels à la Direction des actions culturelles du conseil général des Hauts-de-Seine). Marie-Josée Zeisser était l'auteur de l'encadré.

En bref

■ SÉMINAIRE DES GROUPES RÉGIONAUX

Les représentants de l'ensemble des groupes régionaux de l'ABF se retrouveront cette année à Limoges, à la BFM, les 12 et 13 janvier.

■ GROUPE DE TRAVAIL BIBLIOTHÈQUE HYBRIDE

De la bibliothèque traditionnelle à la médiathèque du futur, le groupe de travail autour de la bibliothèque hybride se propose de rassembler, échanger, partager, communiquer – avec générosité et sens critique – autour de ce

concept. Nous pourrions débiter par un recensement des expériences françaises et étrangères en établissements de tous types et de toutes tailles, afin de les faire connaître à tous. Réagir aussi à notre usager hybride qui a déjà abordé sans vergogne à nos rivages bibliothéconomiques.

POUR SALUER MARTINE BLANC-MONTMAYEUR

L'entrée de Martine Blanc-Montmayeur à la BU de Caen en 1972, après ses études de géographie, marque le point de départ d'une carrière et la naissance d'une vocation.

Après avoir passé le concours de l'ENSB, elle fait connaissance avec la lecture publique à la BM de Massy (Essonne), sous la houlette de Jacqueline Gascuel. Débute alors ce qui sera tout à la fois une passion et une conviction. Après ces années de formation, elle prend en 1977 la direction de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise et fait connaissance avec les routes départementales et les petites bibliothèques. Elle affichera toujours son vif intérêt pour ces services de proximité et les équipes qui les animent. Après un bref passage de deux ans à la BU de Nanterre, Martine Blanc-Montmayeur prend en 1984 la direction de la BM de Valence (Drôme) où elle réalise la délicate fusion entre une BM et une BU. En 1993, appelée à la direction de la Bpi, elle y passera huit années, au cours desquelles elle participera aux opérations de réhabilitation du Centre Pompidou et à la réorganisation totale des quatre établissements qui y cohabitent. Ayant défendu avec succès le maintien de la Bpi à Beaubourg, elle assume la délocalisation des services et leur réintégration dans le bâtiment rénové après avoir mené une importante réflexion sur l'accueil des publics. Martine Blanc-Montmayeur terminera sa carrière comme conseiller pour le livre et la lecture à la Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur, où elle retrouvera avec un certain bonheur les petites routes, sillonnant la région pour encourager la construction et la modernisation des bibliothèques. Elle travaillera avec la même détermination à la promotion du livre et de l'écrit, au soutien à l'édition et aux librairies, ainsi qu'à la valorisation du patrimoine, et participera activement à la création de l'Agence régionale du livre PACA.

Durant toutes ces années passées au service de la lecture et des bibliothèques, Martine Blanc-Montmayeur n'a pas cessé d'assurer la transmission de son savoir et de ses convictions : dès son passage à Massy, elle participe aux formations du CAFB, puis assure régulièrement des cours à l'Enssib, dans différents IUT et Centres régionaux de formation et à l'ABF tout en prodiguant conseils et formations dans les centres culturels français à l'étranger. Avec sa complice Françoise Danset, elle se passionne pendant de longues années pour l'indexation matière et publie *Choix de vedettes matière à l'intention des bibliothèques* (Cercle de la Librairie), régulièrement révisé et réédité de 1984 à 2002.

À l'heure de prendre sa retraite dans la Drôme, sa région d'adoption, les engagements de Martine Blanc-Montmayeur restent bien vivants et se conjuguent au futur.



Martine Blanc-Montmayeur.

Françoise DANSET

L'ABF AU MAROC

À l'invitation du service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc, et à l'initiative d'Alice Gradel, responsable du programme de coopération « Appui à la lecture publique au Maroc » dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire, deux représentantes de l'ABF, la responsable de la commission internationale et la déléguée générale, se sont rendues à Rabat les 19 et 20 octobre 2007 pour animer un séminaire sur la création d'une association professionnelle marocaine de bibliothécaires et la stratégie de l'ABF dans le domaine de la coopération internationale.

Cette rencontre, organisée en préambule au 3^e Rendez-vous des médiathécaires du réseau de lecture publique marocain, tenue à la Maison de la culture Mohamed Hajji à Sala Al Jadida (nouveau quartier proche de Rabat) sur le thème « La gestion des collections en médiathèque ».

Le public était composé d'une vingtaine de personnes, responsables du tout récent réseau de lecture publique, aujourd'hui onze médiathèques, à terme une soixantaine, du chef du Bureau du livre et des médiathèques, des représentants de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc et des représentants d'autres associations professionnelles, notamment l'Association des bibliothèques rurales. Plusieurs d'entre eux connaissaient déjà l'ABF, grâce à l'action menée par Françoise Danset, certains ayant même déjà participé à de précédents congrès.

La première matinée avait pour but de présenter l'expérience de l'ABF d'un point de vue technique et pratique. Après un bref rappel historique, les statuts, les activités et les outils de l'association, son rôle dans la promotion des bibliothèques et son implication dans la réflexion sur les pratiques professionnelles ont suscité de nombreuses questions, à l'échelle d'un projet visant à rassembler une centaine d'adhérents.

Sa responsable présenta la commission internationale de l'ABF, ses nouvelles orientations, les actions réalisées – notamment l'enquête auprès de nos adhérents et un lexique franco-anglais – et le programme de la journée d'études ABF sur les questions internationales du 13 décembre dernier à Paris. La possibilité d'une participation d'un membre du réseau de lecture publique a été avancée. Sous forme d'atelier, le samedi a été consacré à l'élaboration concrète des statuts de la future association. Bien évidemment, l'article 1 sur les buts de l'association a fait l'objet de débats animés, avant d'être finalement repris, en adaptant au contexte local les valeurs et les motivations portées par l'ABF. L'adhésion, l'ouverture aux autres associations, le mode d'élection, le montant de la cotisation ont été également vivement discutés.

La création de l'association, sous le nom d'Association marocaine des bibliothécaires, et les élections se sont déroulées le dimanche 21 octobre. Salah Tarif (médiathèque de Khouribga) a été élu président, Rahmi Aziz (médiathèque de Beni Mellal) vice-président, M'hamed Agrid (médiathèque de Taza) trésorier, et Mohamed Bourah (médiathèque de Larache) secrétaire général. Tous sont issus du réseau de lecture publique. Une campagne de communication auprès des principales institutions documentaires marocaines devrait permettre d'élargir la représentation.

Des pistes de collaboration entre la nouvelle association, le FSP et l'ABF ont été dégagées, dans l'esprit d'une première étape de coopération : formation des aides bibliothécaires in situ, participation d'un représentant de l'association au prochain colloque de l'ABF à Reims en juin 2008, qui pourrait s'appuyer sur une enquête à réaliser sur le thème du colloque « Les jeunes et les bibliothèques », appui de l'ABF pour une demande de bourse au congrès de l'Ifla à Québec en août 2008...

Pour en savoir plus : www.ambafrance-ma.org/coopération/index_coop_culture



Présentation de l'ABF aux collègues marocains par Alice Gradel et Danielle Chantereau (à g.) – ou comment créer une association.

Initier des journées d'étude dans les régions sera une suite logique. Enfin, la coopération entre associations professionnelles est sans doute aujourd'hui un des apports les plus précieux de cet Internet collaboratif. Une première réunion (physique !) pourrait rassembler les bibliothécaires hybrides de bonne volonté dès le premier trimestre 2008 et définir nos modes de réflexion, d'action

et de communication à la communauté professionnelle.
 Contacter : Franck Queyraud (responsable du département multimédia de la Médiathèque de St Raphaël) et secrétaire du groupe ABF-PACA : f.queyraud@bm-saintraphael.fr ou franckqueyraud@gmail.com

■ **AQUITAINE**
 Afin de faire mieux connaître les bibliothèques d'Aquitaine, le groupe a organisé une

rencontre professionnelle à la Médiathèque de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) d'Agen, et à la nouvelle Médiathèque de Boé (47) le 12 novembre dernier.

■ **CENTRE**
 Le 10/03, une table ronde organisée par les bibliothèques de Blois en partenariat avec l'ADBGV se tiendra à la Bibliothèque Abbé Grégoire de Blois : « Dématérialisation et désintégration de la

culture, quel avenir pour les bibliothèques ? », avec Françoise Benhamou (sociologue), Isabelle Aveline (Zazieweb), François Bon, Patrick Bazin, Régis Dutremée, Anne-Marie Bertrand, Thierry Ermakoff, Pierre Hemptinne, André Nicolas (Observatoire de la musique) et Marc Vernet. Renseignements au 02 54 56 27 45. Bordereau d'inscription à partir du 15 janvier 2008 sur le site des bibliothèques de Blois <http://biblio.ville-blois.fr>

Journée d'étude

Groupe Paris

Bibliothèques hybrides, bibliothèques à la carte : quel impact sur l'organisation et le fonctionnement

Journée d'étude ABF du 26 novembre, Paris

Plutôt qu'une énième journée d'étude sur l'introduction de ces documents dans les bibliothèques, le groupe Paris a souhaité réfléchir à l'impact de ce changement sociétal sur l'organisation, le fonctionnement des bibliothèques et l'évolution du métier. Près de 80 personnes ont assisté à cette journée d'étude dans la salle des commissions de la BnF Richelieu.

Les bibliothèques hybrides sont une réalité, nous les avons rencontrées. Toutes les BU ont franchi le cap de la mixité des collections, imprimées et numériques. Plus de la moitié de leur collection de périodiques se présente dorénavant sous forme électronique. Les BM, également montées dans le train du numérique, proposent des accès à Internet, des CDrom et, pour quelques-unes, des livres électroniques. Les plus avancées expérimentent de nouveaux services : service question/réponse à distance, téléchargement de musiques ou de textes, blogs des lecteurs... La bibliothèque n'est plus le seul lieu pour chercher et trouver de l'information : Dominique Lahary parle de « bibliothéconomisation » de la société.

> Lents changements de mentalité

Pour Louis Burle, directeur de la BMVR de Troyes, il y a bien des changements dans l'air mais la révolution numérique du métier de bibliothécaire est très lente. On ne change pas la société par décret. La grande difficulté consiste à trouver les personnes compétentes pour gérer des informations et des services numériques. Il parle d'imprégnation du personnel et de la nécessité de dispenser de la formation interne entre personnes aguerries et néophytes.

En dehors des aspects financiers, le principal impact concerne l'accueil des usagers, qui doit être pensé autrement, et la transformation des services aux

publics. La mutualisation des services à distance pour le public et l'abandon réel du catalogage interne devraient aboutir à des économies de temps de travail. Malheureusement, la culture de réseau reste faible dans les bibliothèques publiques françaises.

> Les organigrammes évoluent

Suzanne Jouguelet, inspectrice générale des bibliothèques, a fait part d'une enquête qu'elle a élaborée dans le cadre de Liber portant sur les évolutions récentes dans les organigrammes des bibliothèques de recherche en Europe. Ses résultats montrent la prise en compte des compétences nécessaires au fonctionnement des bibliothèques largement électroniques. On y observe une concentration en deux branches : les collections traditionnelles et les collections numériques. Il peut y avoir création d'une unité spécifique ou intégration des activités numériques dans des services traditionnels : informatique, conservation.

Mais toutes les réponses insistent sur l'approche collaborative entre les services, sur un développement de la spécialisation des personnels et des missions de coordination. Car le numérique a envahi l'ensemble des fonctions de la bibliothèque, et son intégration est générale : les acquéreurs spécialistes d'un thème sont par exemple requis pour le renseignement à distance des chercheurs qui se déplacent de moins en moins.

> Espaces et personnels mobiles

Jean-François Jacques, responsable opérationnel des services des publics à la Ville de Paris, a décrit la prise en compte des nouvelles sources d'information dans la programmation des aménagements ou des constructions de bibliothèques et dans la modification des espaces. La bibliothèque hybride allie le visible (les collections traditionnelles) et l'invisible (tout ce qui est accessible en ligne comme l'information *online*, un stock de réponses à des interrogations).

Il constate également que l'univers « en ligne » est en rupture avec l'univers papier. Relationnel, hyper-collectif (blogs, mais aussi échanges autour des machines dans les lieux : cybercafés, secteurs et salles multimédia des bibliothécaires, des EPM etc.), il s'oppose au monde de la lecture silencieuse qui n'engendrait que peu d'échanges publics. Il faut donc allier les contraires, et redéfinir les espaces autour d'eux.

Il faut également définir la place du bibliothécaire dans l'espace : dans l'univers des collections physiques, sa place est d'abord en amont (traditionnellement, le bibliothécaire pouvait être invisible, seul le catalogue et le classement portant sa trace), dans celui du flux, il s'insère entre la question et la réponse, c'est la valeur ajoutée de la bibliothèque à la « googleisation » du monde. Quelles sont alors les évolutions concrètes des espaces ? Elles répondront aux besoins de :

- décroïsonner au maximum (que seront les supports dans 10 ou 15 ans ?) ;
- mettre en scène le médiateur : moins de banque, plus de mouvement et d'interactivité, un bibliothécaire visible et mobile¹ ;
- alléger la technique : avec le WiFi, faudra-t-il encore des câbles ?
- diversifier les espaces : box à deux, salles de formation, postes dispersés...

De la banque au comptoir, du comptoir au zinc : un lieu où refaire le monde !

> Et la formation continue ?

Les interventions de l'après-midi aborderaient l'impact de l'hybridation sur le recrutement, la formation et l'évolution du métier. Assisterons-nous à la naissance de bibliothécaires hybrides² ?

Christophe Pavlidès, directeur de Médiadix, a placé son intervention sous une double évolution : la fin de l'opposition infernale entre formation initiale et formation continue avec l'avènement de la formation tout au long de la vie ; le rapprochement des compétences nécessaires aux métiers de documentaliste et de bibliothécaire.

Avec la mise en place de cycles de formations continues diplômantes, la passerelle entre formations initiales et continues est effective : unités de valeur capitalisables (ex. : cycle directeur de l'Enssib et de l'Enact) et mise en œuvre de la VAE (validation des acquis de l'expérience, certification ADBS...). Un exemple de la prise en compte de l'effet TIC sur les formations : dans le concours de BAS de l'État, l'épreuve de recherche documentaire s'est « internetisée ». D'autre part, la diminution du catalogage pose la question de la réorientation des activités des catégories B vers l'accueil des publics et les services en ligne. Les formations aux TIC ne sont pas forcément réalisées par

1. Cf. *infra* p. 75, le « *roving librarian* » et sa « *jump station* » in Marjolaine Passebois, Odile Simiand et Gilles Eboli, « Des experts à Miami ».

2. Cf. *supra* Michel Fauchier : « Le bibliothécaire hybride », p. 32.

les centres de formations de bibliothécaires mais également par les CNFPT ou d'autres organismes où toutes les catégories de métiers sont mélangées. Elles sont également réalisées en interne dans les grands établissements et les BU.

Les plans de formation des établissements d'Île-de-France montrent une distorsion entre les besoins exprimés (accueil et gestion de conflit, traitement documentaire Rameau, Unimarc) et les besoins peu ou non exprimés (champs disciplinaires et contenus, Internet, messagerie). Cette distorsion est révélatrice de la prise de conscience difficile de l'évolution du métier par les personnels et les responsables.

> La place de l'utilisateur

Xavier Galaup, adjoint au directeur de la BDP du Haut-Rhin, a évoqué l'évolution des pratiques des usagers et les réponses à y apporter. Face à la baisse de fréquentation et à l'évolution des usagers et de leurs attentes, la médiation des contenus, quelle que soit leur forme, via différents services (production éditoriale, formation tout au long de la vie, accompagnement à la recherche d'information, animation...), sera probablement l'une des missions/activités des bibliothécaires. Les missions éducatives, sociales, culturelles seront toujours d'actualité mais s'appuieront sur des co-créations de services avec les usagers. On assistera à un effacement des collections au profit des services d'information. Les directeurs ou les cadres des bibliothèques seront dès lors confrontés à la redéfinition des compétences au sein de leurs équipes. Compétences techniques et méthodologiques (recherche d'information, veille), mais également relationnelles. Il leur reviendra d'accompagner les changements à venir, tant en interne qu'en externe, auprès des élus et des publics à fidéliser ou à conquérir. Nous devons aussi mettre en œuvre une mutualisation et une coopération efficaces autour de certains services internes.

> Bibliothécaire hybride

Dominique Lahary a évoqué l'hybridation du métier, s'exerçant à la carte et le passage de l'idéologie professionnelle au recrutement. L'hybridation des bibliothèques progresse, établissement par établissement, par le projet de service. Elles ne sont donc pas toutes au même niveau de mixité des collections.

Qu'observe-t-on dans la réalité ? L'idéologie professionnelle est dépassée. Le bibliothécaire était responsable des collections et des contenus, il choisissait. Les bouquets de périodiques, l'accès illimité à l'information en ligne mettent à mal cette fonction de tri et de validation des collections. Face à cette évolution, il doit accepter de lâcher prise, de diffuser des contenus qu'il ne maîtrise pas et passer de la gestion d'un stock à l'accessibilité d'un flux.

On relève également un éclatement des profils professionnels. Les compétences nécessaires évoluent, les types d'emplois également : emplois jeunes chargés des espaces multimédias, animateurs, informaticiens, spécialistes d'Internet, usagers co-acteurs de portails, blogs... Le « projet de service » constituera le lien entre tous ces acteurs et ces activités.

Devant les difficultés à recruter, à promouvoir, à muter, Dominique Lahary parle d'« encrassement dans l'arrière-cuisine statutaire », les directeurs recrutant sur des postes, à partir de profils en oubliant les statuts. L'important, ce sont les compétences. Elles peuvent s'acquérir par des formations initiales ou continues, en interne avec les collègues. Dominique Lahary conclut sur le double constat : au sein du « système bibliothèque global », les bibliothéconomes ont un rôle à jouer ; dans les bibliothèques, la diversité est de mise pourvu qu'il y ait assez de chefs d'orchestre.

Joëlle MULLER
http://bibliothequemuller.blogspot.com



Texte des interventions : www.abf.asso.fr (pages régionales Paris).

Voyage d'étude

Groupe Nord-Pas-de-Calais

Escapades bibliothéconomiques en Flandres et Pas-de-Calais

Boulogne-sur-Mer, Arques, Armbouts-Cappel, Rexpoëde et Cassel, 13 septembre et 25 octobre 2007

En deux « escapades » automnales, le groupe régional proposait à plus d'une vingtaine de participants de visiter cinq équipements récents, un SCD et quatre médiathèques de petites villes du Nord.

> Le SCD de Boulogne-sur-Mer

Cette section de la BULCO (Bibliothèque universitaire du Littoral et de la Côte d'Opale) est implantée ainsi que l'université dans le centre de la ville depuis 1993. Une restructuration et une extension du bâtiment de Jean-Michel Leblanc ont permis de gagner à l'automne 2006 environ 500 m², de réaménager les magasins et les espaces publics, tout en mettant en valeur l'ancienne chapelle de l'hôpital Saint-Louis aujourd'hui disparu.

Spécialisé en sciences humaines, ce site joue la carte du modernisme convi-

vial en alternant un « amphi » de places assises regroupées et des espaces plus intimes : espace multimédia, espace cafétéria, coin presse avec chauffeuses, tables filantes le long de grandes baies donnant sur de petits jardins. Un équipement que se sont appropriés aussi des non étudiants puisque les lycéens et même les habitants du quartier viennent à la BU tout aussi naturellement.

Le projet architectural a modifié l'emplacement du hall d'entrée, mieux implanté. Un nouveau magasin permet de stocker les périodiques. La salle de la chapelle, autrefois lieu de passage, devient maintenant espace culturel, ou encore accueille les chaînes d'inscription des étudiants. Malgré la surface du bâtiment, il n'est plus besoin que de trois personnes durant le service public, sur une quinzaine d'employés – pas tous à temps plein – dont sept titulaires seulement. Un gros *turn-over* rend les projets à moyen terme difficiles à poursuivre.

Formation d'usagers oblige, la salle de réunion est devenue salle d'enseignement pour des séances d'initiation à la recherche documentaire. Dispensés par le personnel de la bibliothèque, des cours magistraux en amphi (obligatoires dans le cursus) et des visites de la BU complètent ces activités pédagogiques.

Sur deux niveaux, la bibliothèque propose à l'étage les postes multimédias (18 pour Internet et 4 pour le traitement de texte), 6 postes de consultation de DVD ; elle prête également le week-end quelques 800 DVD. On y trouve aussi des périodiques écrits et des accès à une demi-douzaine de bouquets en ligne qui sont très consultés.

L'organisation du SCD en quatre sites (Boulogne, Dunkerque, Calais et Saint-Omer) a nécessité la mise en place d'un véritable réseau documentaire : les usagers, avec une seule et même carte, peuvent ainsi réserver, emprunter et rendre les documents dans la BU de leur choix, une navette bihebdomadaire permettant la circulation des collections. Le travail interne est aussi centralisé : le catalogage dans le SUDOC se fait à Dunkerque, les documents étant choisis et indexés sur place.

> Les médiathèques d'Arques...

Réputée pour sa cristallerie, la ville d'Arques a ouvert son nouvel équipement de lecture publique en avril 2005, pour desservir une population de 9500 hab en constante augmentation. Isolée au départ, la médiathèque est aujourd'hui



SCD de Boulogne-sur-Mer.

SCD DE BOULOGNE (62)

3 000 m² ; 300 places assises ;
2 200 inscrits.

42 000 documents, en grande
partie en accès libre ; 273
abonnements papier ; 6 bou-
quets de périodiques en ligne
56 h d'ouverture, y compris le
samedi matin.

Logiciel AB6 ; mobilier :
Materic.

Budget d'acquisition : NC

MÉDIATHÈQUE D'ARQUES

1350 m² ; 4300 inscrits, dont la moitié d'Arques.

30 h 30 d'ouv./sem. Personnel : 6,5 ETP.

33 000 documents en accès direct ; 70 abonnements.

Logiciel : Pergame ; mobilier : BCI et Emotions.

Budget d'acquisition 2007 : 52 000 €.

www.bm-arques.fr



© Médiathèque d'Arques



© Médiathèque d'Arques

Médiathèque d'Arques.

environnée de nouvelles constructions, logements et commerces. Même municipale – une bibliothèque d'agglomération est implantée dans la ville proche de Saint-Omer –, son important rayonnement couvre 120 petites communes.

La directrice, Françoise Bouveur, a monté elle-même le cahier des charges du bâtiment, lequel fut érigé en une courte année d'après le projet de l'architecte Bernard Dupré. De plain-pied, avec un auditorium de 55 places auquel on peut accéder indépendamment de la médiathèque, c'est un espace vaste, très lisible et lumineux. Une banque d'accueil principale centralise les prêts, complétée pour le renseignement aux usagers d'une petite banque en espace jeunesse.

L'espace s'ouvre de manière originale sur une zone de consultation des périodiques au mobilier intime et chaleureux. Les rayonnages aux parois de verre intègrent la signalétique, guident le lecteur tout au long des espaces qu'ils délimitent discrètement.

Les supports sont à présent séparés, après une tentative de classement multi-supports peu concluante. Les documentaires adultes et jeunesse sont mêlés, avec toutefois des cotations différenciées. 4 postes Internet et 4 Opac sont à disposition du public en accès libre. Un espace petite enfance, délimité par une barrière, voisine la salle de l'heure du conte, ouverte largement en dehors des animations spécifiques.

Pour sa deuxième escapade bibliothéconomique, cap sur la Flandre.

Les trois bibliothèques visitées sont implantées dans des communes de 2 000 hab. environ. Outre l'investissement de la commune, leur construction et leur aménagement intérieur ont bénéficié de subventions de la Drac et du département du Nord et, pour les acquisitions de livres, de subventions du CNL. Une convention des communes avec le conseil général a fait d'elles des bibliothèques-relais de la Médiathèque départementale du Nord.

MÉDIATHÈQUE LE PETIT PRINCE, ARMOUITS-CAPPEL (59)

450 m² (arch. : Christophe Louchart) ; 890 inscrits.

20 h d'ouv./sem. + 6 h d'accueil scolaire. Personnel : 1 bibliothécaire (cat. B), 2 agents, plusieurs bénévoles. 9 500 documents.

Logiciel : Pergame ; mobilier : BCI (Opal) ; Project.

Cyber centre : 14 postes + 3 postes dans la médiathèque.

Adresse : Square Prévert – 59380 Armouits Cappell.

Tél : 03 28 24 84 01

<http://petitprinceac.canal-blog.com>



© Anne Verneuil

> ... d'Armoits-Cappel...

Ce village dortoir situé près de Dunkerque, a vu sa population légèrement diminuer ces dernières années (2 500 hab.).

La médiathèque, construite en partie sur l'emplacement de l'ancienne bibliothèque, étonne par son intégration dans la vie quotidienne des habitants : au cœur du village, à proximité des équipements sportifs, culturels et scolaires.

Une paroi vitrée incite à entrer : l'œil se porte sur la gauche pour découvrir un canapé vert auquel on ne résiste guère pour lire la presse, disposée sur une table basse en verre, ou des BD. Sur un piédestal, *Le Petit Prince*, une statue de sable, nous accueille en toute majesté : la bibliothèque fut baptisée par les enfants de l'école du nom du livre emblématique de Saint-Exupéry.

Suite à un partenariat avec la Flamen et la Médiathèque départementale du Nord, avec l'aide du CNL, la médiathèque est un des sept lieux ressources du département sur le théâtre : répertoire de pièces de théâtre, ouvrages techniques, films...

Pour les documentaires, un unique classement a été retenu, qu'il s'agisse de documents pour enfants ou pour adultes. Près de l'espace musiques et cinéma, une salle polyvalente accueille divers groupes pour des réunions ou animations : récemment une première projection de film. Dans

Médiathèque Le Petit Prince d'Armoits-Cappel.



Médiathèque La Source de Rexpøde.

le cyber-centre animé par l'association dunkerquoise X 2000, des DJ ont participé à une animation autour des musiques électroniques.

> ... de Rexpøde...

Après un repas flamand typique, direction Rexpøde – 1700 hab., dont la population est, elle, en pleine croissance – et sa médiathèque La Source. À l'emplacement d'une ancienne brasserie, le lieu regroupe un centre d'animation sociale (garderie, école de musique, associations), une médiathèque, un cyber-centre et une salle polyvalente modulable.

Cette construction a été réalisée selon les recommandations Haute qualité environnementale (HQE) : prédominance du bois pour la charpente, récupération des briques issues de la démolition, menuiseries en bois labellisé FSC... Pour l'aménagement mobilier, le bois est encore à l'honneur, rappel du parc de Groënhof qu'on aperçoit par les baies vitrées : étagères et tables couleur merisier, tables

MÉDIATHÈQUE LA SOURCE, REXPØDE (59)
 510 m² (arch. Eric Stroobandt) ;
 470 nscrts.
 15 h 30 d'ouv./sem. + 2 matinées pour les scolaires. Personnel : 1 bibliothécaire (cat. B) + bénévoles.
 8 000 documents.
 Logiciel : Carthame ; mobilier : BCI (Oslo) ; Project.
 Cybercentre : 7 postes
 Médiathèque La Source, Place de la Mairie – 59122 Rexpøde
 Tél : 03 28 68 81 33
www.cybermediatheque-lasource.fr/rexpøde/index.php

basses et fauteuils de l'espace périodiques en mobilier asiatique fort peu habituel en médiathèque. Tout cela contribue à faire de cet espace culturel un

lieu chaleureux et accueillant. Autre particularité : le système de paiement créé spécialement par la société Cartadis permet à l'utilisateur d'acheter sa carte et de régler ses paiements pour les impressions et les consultations Internet en toute autonomie.

La médiathèque, à vocation intercommunale, est tête de réseau pour trois communes : Rexpøde, Bambecque et Oost-Cappel.



Médiathèque de Cassel.

> ... et de Cassel

Qui monte à Cassel – 2 500 hab – par la route pavée en venant d'Hazebrouck ne peut manquer de remarquer la médiathèque : une grande chapelle flanquée d'un parallépipède de verre sur pilotis ! À peine entré, on est sous le choc : majesté du lieu avec les vitraux à dominante rouge et jaune, vue splendide sur la plaine de Flandre et... l'effervescence qui règne. Il est vrai que bibliothécaire et bénévoles ont fort à faire à quelques jours de l'inauguration et de l'ouverture au public le 13 novembre.

L'étage inférieur est dédié en grande partie aux animations : expositions, heure du conte etc. Il comprend également le bureau des bibliothécaires, une réserve pour les archives de la Ville et un fonds photographique.

Anne VERNEUIL
 Médiathèque d'Anzin
 Brigitte LUCHE
 Médiathèque départementale du Nord



MÉDIATHÈQUE DE CASSEL (59)
 370 m² (arch. : Olivier Roussel).
 Personnel : 1 animatrice (cat. B), bénévoles.
 4 000 documents
 Logiciel : Biblix ; mobilier : Borgeaud (Ito).
 Internet : 3 postes
 72 D, rue Foch – 59670 Cassel.
 Tél : 03 28 50 04 35



Patrimoine, numérisation et accès au savoir

Bibliothèques numériques et coopération

Le 25 octobre, l'Arpel et Aquitaine Europe Communication (AEC) réunissaient à Bordeaux les professionnels des bibliothèques autour des projets de numérisation en France et en Europe.

> Le contexte

Les frontières sont de plus en plus floues entre le livre et le numérique. Les tablettes des lecteurs sont aujourd'hui très performantes : plus légères, mieux compatibles, la lecture n'y est plus pénible. Les éditeurs s'intéressent de façon accrue aux programmes de numérisation et à la vente de contenus numériques via des agrégateurs (Numilog, p. ex.). Les distributeurs recherchent des modèles économiques payants : la Fnac annonce ainsi une bibliothèque numérique payante à partir de laquelle le client pourra télécharger des textes. Enfin, le Web 2.0 place le lecteur au centre, remettant en question les figures d'autorité. Quel sera l'avenir des bibliothèques au contenu stable dans un contexte d'informations sans cesse mouvant ?

Cet état des lieux et des enjeux par Éric Culnaert était suivi d'un tour des programmes européens présentés par Patrick Schouller, représentant français au sein des comités de gestion des programmes européens de recherche et développement sur les TIC qui prit pour exemples le programme EDL (inventaire des standards communs à toutes les bibliothèques) et le projet Europeana, bibliothèque numérique européenne (www.europeana.eu)

Friso Visser, responsable de l'Association des bibliothèques publiques des Pays-Bas, insiste sur l'importance du développement d'un modèle de bibliothèque hybride, à la fois physique et virtuelle. Si l'on observe en effet une désaffection du public visiteur et utilisateur des bibliothèques, en revanche l'utilisation d'Internet augmente. Il est indispensable que se mette en place une approche collective de toutes les bibliothèques pour et par tout le monde.

> État, région, État-région

Aline Girard, directrice du Département de la coopération, des services et des réseaux à la Bnf, fait le point sur les évolutions de Gallica avant d'évoquer la bibliothèque numérique européenne Europeana.

Après dix-sept ans d'existence, Gallica offre 250 000 documents, manuscrits, partitions et enregistrements sonores aux 2 millions de visiteurs reçus en 2006. Dossiers et parcours « découverte » offrent des entrées privilégiées vers les corpus rassemblés. 6 régions, et bientôt 14, sont concernées par la publication de sociétés savantes (118 revues de 103 sociétés savantes, de 1780 à 1838). Un plan quadriennal de numérisation de la presse quotidienne nationale permettra d'offrir en ligne 31 titres de presses (du XIX^e s. à 1944) pour 2010. Une extension du programme concernera des corpus thématiques et francophones (journaux des tranchées de la Grande Guerre, presse de l'immigration, etc.). Un axe francophone s'occupera de numériser la presse locale. 700 dictionnaires et encyclopédies du XVI^e à la fin du XIX^e s. bientôt en mode texte constituant des ressources pour la recherche et le loisir. Le projet Philidor (coop. Bnf-Bibliothèque de Versailles) reconstruit des collections musicales royales telles qu'elles subsistent aujourd'hui. Enfin, un partenariat avec des consortiums comme Cairn permettra la consultation en ligne de certains titres supplémentaires de revues de sciences humaines.

Europeana a permis de faire avancer rapidement l'ensemble du projet par la conversion en mode texte de 60 000 documents actuellement en mode image et des choix documentaires et un effort en direction de thématiques correspon-

dant aux attentes des usagers (histoire, sciences naturelles et médicales française, littérature, généalogie, expositions universelles et questions coloniales).

Une deuxième version, Gallica 2, ouverte le 17 octobre, présente une nouvelle identité visuelle alignée sur la future ligne graphique de la BnF, faisant suite au prototype de 2005 : mode texte, accès à un espace personnel, recherche par thèmes, contenu actuel constitué de monographies, affichage plus complet des résultats de recherche. Avec l'augmentation des documents, doit se constituer une collection de référence au plan mondial. Les collections spécialisées non imprimées seront numérisées parallèlement à la restauration du site Richelieu (2008-2014), et des accords sont passés avec des éditeurs pour la mise en ligne de documents sous droits. En conclusion, on observe une multiplication des projets de numérisation tandis que l'offre et la signalisation demeurent insuffisantes. Les acteurs de ces projets sont trop dispersés. Toutes les voix plaident pour un programme de fédération des efforts soutenu par une structuration raisonnée.

Éric Créon, chef du service régional du Patrimoine et de l'Inventaire au conseil régional d'Aquitaine, rappelle les missions de la Banque numérique du savoir en Aquitaine (BNSA) : produire des ressources numériques accessibles via Internet selon un axe éditorial à destination des chercheurs, du public scolaire et du grand public. La BNSA fédère sans les héberger un catalogue, des textes, des vidéos, des sites web et des enregistrements sonores. La diversité des formats rend difficile le travail de conservation, entrave l'appropriation du projet par les adhérents et requiert un important travail de médiation pour harmoniser les politiques de numérisation.

Marie-Thérèse Cavignac, responsable du pôle Lecture publique et patrimoine à l'Arpel, présente les missions du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques en Aquitaine (FRAB). Ce contrat État-région vise à développer les fonds patrimoniaux des BM en assurant l'entrée dans les collections publiques de documents contemporains d'intérêt régional dont le coût dépasse les possibilités budgétaires des collectivités¹.

> Coopérations autour du patrimoine écrit et du numérique

Sapiens : les enjeux de la mise en réseau des bibliothèques girondines.

Ce programme² de formation et de sensibilisation aux TIC a été mis en place sur l'ensemble du territoire girondin : 66 journées de formation proposées à environ 200 stagiaires, et une dizaine de séminaires de sensibilisation destinés essentiellement à un public d'élus et de techniciens ont permis d'insister sur les missions et mutations professionnelles du secteur de la lecture publique en soulignant le rôle majeur des politiques publiques en matière de réduction de la fracture numérique et de soutien aux usages et pratiques créatives locales dans de nombreux domaines (création d'entreprise, emploi, etc.). Son écho a entraîné un nouveau programme pour 2007-2013 en lien étroit avec le programme «Gironde numérique», chargé de créer un réseau haut débit départemental. Sapiens 2 interviendra en appui sur l'adaptation des compétences, la lutte contre la fracture numérique et la capacité à générer des projets et des productions numériques globales. Des actions de sensibilisation et de formation, le recrutement d'un animateur TIC départemental et la mise en œuvre d'un «espace ressources Sapiens» permettant l'animation d'un réseau d'animateurs territoriaux, engageront la lutte contre la fracture numérique et la consolidation des emplois liés aux nouveaux usages des TIC.

1. <http://arpel.aquitaine.fr/frab/>

2. Cf. Brigitte Barbe-Dutard, «Assises du livre et de la lecture publique», *Bibliothèque(s)*, n°32, mai 2007, p. 64.

Besançon : partenariat BM-Université.

Henry Ferreira-Lopes (dir. des bibliothèques de Besançon) expose le partenariat qui s'est engagé pour la gestion commune d'une unité de numérisation avec l'Université de lettres de Besançon, son président ayant fait part d'un projet de numérisation de documents de l'université. Avec un interlocuteur unique et un même SIGB, ce partenariat fonctionne bien en interne pour les documents précieux (près de 50 000 p. ont été numérisés), mais il est jugé non «rentable» à plus grande échelle. Ils est envisagé de recourir à un prestataire extérieur pour la numérisation future.

BU Karl Franzens (Graz, Autriche) : le projet DoD.

Afin d'offrir aux étudiants aveugles un nouveau service, la bibliothèque a créé son propre banc de reproduction. Selon Bruno Sperl, responsable de la BU, ceci a débouché sur un programme de numérisation de manuscrits anciens et rares nécessitant une exigence de haute qualité imposant l'idée de bibliothèque numérique qui mettrait à disposition du public une collection complète des éditions originales ainsi préservées. La participation à plusieurs programmes nationaux et internationaux a entraîné des partenariats avec notamment la BnF, et le projet DoD – mise en ligne, à la demande, de tous les livres libres de droit des bibliothèques européennes – est l'aboutissement de ce projet. 13 000 ouvrages ont été traités à ce jour.

Pôles régionaux associés de la BnF. Lors de son exposé général, Aline Girard a signalé qu'après la signature d'une convention avec l'Auvergne, la Bourgogne, la Picardie et Rhône-Alpes, les régions Franche-Comté et Haute Normandie s'apprêtent à le rejoindre et que Languedoc-Roussillon, Basse Normandie, Limousin, Bretagne, Poitou-Charentes et Centre sont à l'étude. Le vœu est émis par plusieurs participants au colloque de voir l'Aquitaine s'y associer. Sont notamment concernés : la rétro conversion des catalogues, la numérisation des publications de sociétés savantes de la presse locale, les portails régionaux, les bibliothèques régionales : bibliographie de la presse française politique et d'information générale (BIPFPIG).

Patrimoine écrit et pictural et numérisation. Denis Pitzalis, chercheur au Centre de recherche et de restauration des musées de France, présente le grand projet engagé par le Centre (créé en 1931). La base de données Eros (*European Research Open System*) a permis, grâce à des techniques avancées d'images numériques – notamment en 3D – de regrouper environ 65 000 œuvres d'art.

> Dans les passes

Les interventions de Michel Eimer, délégué TIC au Conseil régional d'Aquitaine, Pascal Nivard, chargé de mission TIC au SGAR d'Aquitaine, et Marcel Desvergne, président d'AEC, insistent sur le rôle de «passeurs» que doivent jouer les bibliothèques dans la société de l'information, et sur l'importance que ces structures peuvent jouer dans la lutte contre la fracture numérique en mettant au premier plan les préoccupations et attentes de leurs publics. Des partenariats doivent se développer et les acteurs de terrain doivent travailler ensemble sur ces questions complexes. Les fonds européens, tel le Feder, peuvent permettre d'accompagner et de développer des projets en ce sens.

Patrick Volpilhac, directeur de Arpel, conclut sur l'importance et la nécessité de telles journées, lieux d'échanges, de partages d'expériences, occasions de découvrir des projets européens et d'aborder des thèmes sous un nouvel éclairage, avant de rendre hommage à Marie-Thérèse Cavignac, qui part à la retraite à la fin de l'année et de la remercier au nom de tous pour son travail, sa générosité et son action au sein de l'Arpel.

Brigitte BARBE-DUTARD
Magali ESCATAFAL



Arpel : <http://arpel.aquitaine.fr/>
AEC : <http://www.aecom.org>



Thomas, futur étudiant
Montpellier, 8 heures du matin



Sandra, parlementaire
Bruxelles, 8 heures du matin



Stephen, économiste
Athènes, 8 heures du matin



Samantha, étudiante
Oslo, 8 heures du matin

Toutes les news
internationales
en un seul clic ?



Max, chien de courtier
Londres, 8 heures du matin



Karl, ingénieur
Pékin, 8 heures du matin



un lecteur de PressDisplay™
site web de PressDisplay, 24h/24



Brian, homme d'affaires
New York, 8 heures du matin

PRESS DISPLAY®

Où que vous soyez dans le monde,
PressDisplay vous offre un accès immédiat et
illimité à toute la presse internationale.

Un portail unique, simple et économique pour lire
tous vos journaux, **le jour même de leur parution**.
Plus de **530 journaux** publiés dans **72 pays**,
en **38 langues**.

**Demandez votre test gratuit PressDisplay
en écrivant à info@fr.ebsco.com**

EBSCO
INFORMATION SERVICES
www.ebsco.fr



La numérisation du patrimoine écrit et graphique : quel atout pour les régions ?

Journée d'information du 22 mai, Archives départementales du Tarn à Albi

Organisée par le CRL Midi-Pyrénées, cette journée d'information visait à replacer la question de la numérisation du patrimoine dans le contexte national tout en faisant connaître quelques réalisations concrètes en région¹.

> Projets, moyens et préconisations

Après les discours introductifs, une première intervention de Thierry Claerr, conservateur à la DLL, « À l'heure d'Internet, objectifs et enjeux de la numérisation », situait le contexte actuel de l'utilisation de la numérisation dans le domaine patrimonial. Révélée par le Plan d'action pour le patrimoine écrit (Pape), la richesse des collections patrimoniales écrites et graphiques conservées en bibliothèques, archives ou musées, est encore peu numérisée. La plupart du temps, le texte l'emporte sur l'iconographie et lorsqu'un support de substitution existe, il s'agit souvent d'une microforme. Les obstacles techniques, financiers ou juridiques les confinent ensuite dans les établissements : 42% seulement des fonds patrimoniaux numérisés sont accessibles en ligne. T. Claerr rappelle alors les actions passées et présentes du ministère de la Culture. En 1996, un plan national de numérisation avait été lancé, après inventaire, pour des documents libres de droits « d'intérêt national » afin d'alimenter des bases documentaires nationales, et notamment Joconde. Depuis peu, ce plan évolue avec la réalisation d'un guichet unique d'interrogation de ces différentes bases, intitulé « Patrimoine numérique² ». Depuis 2005, la valorisation et la mise en ligne de ces fonds numérisés sont devenues pour le ministère une priorité, organisée en trois axes.

Le premier passe par des appels à projets, comme celui lancé en 2007 sur ce thème³ avec deux objectifs : augmenter

les ensembles cohérents de ressources numériques culturelles et promouvoir une consultation libre pour tous les internautes. Les projets, financés pour une durée d'un an maximum, doivent correspondre aux six programmes thématiques définis. Priorité est accordée aux partenariats régionaux. T. Claerr cite deux exemples locaux : la numérisation du *Cri de Toulouse* par la BMVR de Toulouse et celle du cadastre napoléonien du Tarn par les Archives départementales.

Le deuxième axe poursuit la réalisation d'un catalogue des fonds numérisés écrits et graphiques depuis 2001 visant l'intégration à terme dans le programme européen Michael⁴. Sont aujourd'hui recensés : 272 projets pour 136 bibliothèques (dont 119 BM et la BnF) ; 480 projets pour les archives, engagés par 129 services (dont les Archives nationales) ; 99 projets enfin sont portés par 89 musées (mais pour ces établissements, ce nouvel axe de développement entre en concurrence avec Joconde). Le ministère apporte également son soutien aux plans régionaux de numérisation et aux portails régionaux.

Le troisième enfin concerne la visibilité et l'accessibilité en ligne. Il favorise la normalisation des formats, l'interopérabilité des systèmes, par de nouvelles fonctionnalités de navigation, et la création de nouveaux services en ligne en améliorant le référencement et l'exposition des contenus numérisés aux moteurs de recherche. Un exemple de cette démarche est visible sur le site Le Portail de la Culture⁵. Cet axe passe notamment par l'adoption du protocole OAI-PMH⁶ et le partage des ressources et du travail qui mélange acteurs

traditionnels et nouveaux partenaires (institutions qui conservent les fonds, éditeurs, prestataires techniques, laboratoires de recherche, mais aussi internautes, qui peuvent par exemple participer au référencement et à l'indexation).

Des précisions sont apportées sur les préconisations en matière de support pour la conservation des données numériques. Le ministère de la Culture recommande désormais de passer d'un archivage statique à un archivage dynamique (sur serveur). Le CD, support le plus utilisé actuellement, nécessite en effet une surveillance régulière et des précautions indispensables : choix d'un matériel de qualité, test des procédés de gravure, réalisation de plusieurs exemplaires. Le passage du CD au serveur devrait être effectué au bout de dix ans pour des collections très importantes ou des chantiers de numérisation de grande envergure. Des plateformes d'archivage numérique aux niveaux national, régional et local sont régulièrement développées qui figurent sans doute l'avenir de la conservation du patrimoine numérisé et de son accès pérenne.

La matinée s'achève avec la présentation d'Arkhenum, société née en 1998 à Bordeaux (1,100 M€ de CA). Christian Chabrier et Laurent Onainty présentent ses activités dans le domaine de la numérisation du patrimoine. Pour eux, les interrogations de leurs clients ne portent plus sur la validité du numérique, mais sur la pérennité des données obtenues et leurs modes de diffusion. Le matériel utilisé pour la numérisation est maintenant bien adapté aux différents types de documents (éclairage contrôlé, positionnement correct du document pour ne pas aggraver les reliures, etc.) et l'ergonomie des numériseurs a considérablement progressé. Les évolutions à venir se situent du côté de l'informatique. Le support

1. Pour des compléments d'information, voir le site du CRL Midi-Pyrénées, rubrique « Les journées d'information du CRL » : www.crl.midipyrenees.fr

2. www.numerique.culture.fr

3. 139 dossiers ont été déposés pour un budget de 2,8 M€.

4. *Multilingual Inventory of Cultural Heritage in Europe*, www.michael-culture.org

5. <http://recherche.culture.fr>

6. Pour plus d'informations sur ce protocole : www.culture.gouv.fr/culture/dll/OAI-PMH.htm

Udo⁷ offre de nouvelles possibilités de stockage des données (30 Go) en association avec le procédé de sécurisation Raid 5⁸ pour les serveurs.

> Des réalisations en région, de la Bretagne...

L'Agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation en Bretagne (Cobb) s'est lancée dans le domaine de la numérisation du patrimoine et gère ainsi une base de périodiques numérisés, Hermine, depuis 1999, sur le thème de la Bretagne et des Bretons. Cette base de données permet d'accéder à des documents primaires, de les localiser et de commander des photocopies d'articles. 81 établissements sont engagés contractuellement dans ce projet (dont 62% de BM). Hermine est notamment accessible par un portail des ressources documentaires en Bretagne, Britalis⁹. En 2000, Britalis et Megalis (réseau haut-débit breton) ont été inscrits au CPER 2000-2006, pour favoriser en particulier l'interconnexion des catalogues.

En 2001, la Cobb a constitué une commission de numérisation¹⁰ pour mener à bien le projet de numérisation des *Cahiers de l'Iroise*¹¹. La commission compte programmer la numérisation d'une revue par département. Grâce à un partenariat avec la BnF, l'intégralité des fichiers a été livrée à la Cobb et aux autres partenaires pour une mise en ligne sur Britalis fin 2007.

Le programme établi par la Cobb pour le CPER 2007-2013 est centré sur la presse, régionale ou locale, et sur les cartes postales, avec un budget estimé à 1,2 M€. Une réflexion est en cours pour engager des partenariats avec d'autres struc-

tures culturelles (Cinémathèque, INA-Atlantique). Il est encore prévu de créer un consortium autour de la valorisation et de la préparation du Web 2.0, qui permettrait notamment la collaboration de la société civile pour enrichir ces fonds par des annotations collectives. Pour Vincent Doulain, des limites se font jour malgré les avantages indéniables de ces projets de numérisation pour la mise en valeur du patrimoine écrit régional breton : aucune étude préalable n'est prévue pour analyser les attentes du lectorat potentiel, le budget pour la valorisation des fonds numérisés est trop faible (2,6% du budget global), et la langue bretonne n'est pas concernée par ces projets.

> ... au Languedoc-Roussillon...

Emmanuel Bégou a pris ensuite la parole pour l'Agence de coopération pour le livre en Languedoc-Roussillon (C2LR) en présentant le projet de numérisation et d'océrisation de la presse locale ancienne. Comme la Cobb, elle a créé en 2005 une commission de numérisation ayant pour mission de monter des projets coopératifs de numérisation des fonds patrimoniaux de la région. Les enjeux étaient de trois ordres : mettre en avant la culture locale, assurer la conservation de ces fonds et développer la complémentarité des ressources documentaires. En janvier 2006, a été lancé un recensement, d'une part, des établissements qui avaient participé à des campagnes de microfilmage ou conduisaient une politique de numérisation, de microfilmage ou de numérisation et, d'autre part, de ceux qui possédaient des collections de périodiques régionaux, des fonds iconographiques anciens, et des techniques et matériels utilisés pour la numérisation.

Pour E. Bégou, les projets de numérisation butent aujourd'hui sur la disparité des établissements, des manques de budget et de moyens humains. Cependant, les dossiers en cours sont portés par de gros établissements comme la BU et la BMVR de Montpellier, la BM de Perpignan et celle de Nîmes. Ils concernent des fonds spécifiques ou exceptionnels (écrits et iconographiques), la presse locale et les documents locaux anciens qui sont une priorité. Malgré l'ampleur de ces projets,

on ne peut les qualifier de coopératifs à proprement parler. Ceux-ci restent le résultat d'initiatives locales. La commission a néanmoins défini des axes pour un plan futur de numérisation : la presse régionale ancienne, l'iconographie régionale, et la réalisation d'un portail régional d'accès à ces ressources.

> ... et Midi-Pyrénées

Brigitte Milhau (CRL Midi-Pyrénées) a ensuite brossé un panorama¹² des actions menées en Midi-Pyrénées où ont lieu un certain nombre d'initiatives locales et dispersées : tous les types d'établissements conservant des fonds patrimoniaux (BM, BU, archives, musées) ont réalisé ou prévoient de réaliser des plans de numérisation, en fonction de leurs priorités d'action (conservation et communication de documents souvent sollicités, mise en valeur d'œuvres méconnues, constitution de ressources numérisées s'inscrivant dans un projet de recherche) et de leurs publics. Ces actions isolées se heurtent toutes à la problématique de la valorisation et de la diffusion auprès du public. Suite à cette enquête, le CRL souhaiterait donc fédérer ces besoins et initiatives en proposant plusieurs axes : accompagner le signalement des collections, mettre en place une cellule d'expertise des projets de numérisation pour apporter les conseils appropriés, et réaliser une base de données des collections numérisées accessible par un portail régional.

Les régions ont bien compris l'atout que représente la numérisation pour mettre en valeur des collections porteuses d'une identité locale, remarquables ou méconnues, et pour les faire participer à l'enrichissement du patrimoine national. D'où la multiplicité des actions de numérisation aujourd'hui. Il s'agit maintenant de mutualiser ces actions, de mettre en commun les ressources numériques ainsi constituées, pour aboutir à la diffusion la plus large possible auprès du public.

Sabine NAEGELEN
SCD Toulouse 2-BUC



12. Ce panorama a été dressé à la suite d'une enquête réalisée par le CRL en 2007 auprès de 62 établissements, s'appuyant sur les données du Pape de 2005.

7. *Ultra Density Optical*. Il s'agit d'une technologie de stockage magnéto-optique de nouvelle génération.

8. *Redundant Array of Inexpensive Disks*.

9. www.britalis.org/ABV/Integration/Pages/frameset-Portail.asp

10. Cette commission réunit 7 BM, 5 archives départementales, 1 archive municipale, 4 BU, 3 centres spécialisés ainsi que la Drac.

11. Ce projet prévoit une possibilité de recherche en plein texte, l'accès aux articles, à tous les éléments des fascicules et aux questions-réponses. 180 fascicules ont été ainsi numérisés à ce jour (couvrant la période 1954-1999), ce qui représente 2.416 articles, 2.555 images, 1.192 questions-réponses

Utiliser le Dublin Core pour la description des ressources numériques

La Conférence Dublin Core 2007, Singapour, 27-31 août.

Organisée par la Dublin Core Metadata Initiative (DCMI), la Bibliothèque nationale de Singapour et l'Université de technologie de Nanyang (Singapour), la Conférence DC-2007 a réuni 190 participants de 33 pays¹ : membres du W3C², personnalités du monde des métadonnées et d'institutions phares dans le domaine³, mais aussi informaticiens, chercheurs et bibliothécaires, autour de thèmes liés aux métadonnées : génération de métadonnées, interopérabilité, systèmes de gestion des connaissances (ontologies, taxonomies, thesaurus), *social tagging*, intégration de métadonnées de différents schémas...



Auditeurs de la Conférence DC-2007.

À l'heure où les bibliothèques intègrent les supports numériques à leurs collections et se préoccupent de leur donner une plus grande visibilité, se pose la question de leur description, et plus largement de celle des ressources numériques du web, la description étant une des clés de l'accès. Le recours aux métadonnées⁴ et notamment au Dublin Core, créé pour une description bibliographique simple des ressources

1. Si plus de la moitié des participants était des Singapouriens et un peu plus d'un dixième venait du Royaume-Uni et des États-Unis, la forte présence et la participation non anglo-saxonne (Inde, Chine, Japon, Corée) sont une composante importante de la DCMI, tandis que la francophonie n'était représentée que par 3 Français : J. Ducloy (INIST/CNRS) et M. Foulonneau du CCSD/CNRS, et moi-même. Noter l'existence de la liste de diffusion DCMI-FR, « tribune électronique dédiée aux initiatives francophones de métadonnées utilisant le Dublin Core » : <http://listserv.inist.fr/wwwsympa.fcgi/info/dcmi-fr>, et le rôle du projet ARTIST de l'INIST dans la diffusion du Dublin Core dans la francophonie : http://artist.inist.fr/rubrique.php3?id_rubrique=100.

2. W3C (*World Wide Web Consortium*) : consortium international qui développe des standards, protocoles et directives pour le web.

3. Eduserv, OCLC, UKOLN (*United Kingdom Online Library Network*), California Digital Library...

4. Métadonnée : information descriptive sur une ressource.

numériques, ouvre aux bibliothèques des potentialités qu'elles commencent tout juste à exploiter. La Conférence DC-2007, qui s'est tenue en août dernier à Singapour, donne quelques exemples de bibliothèques et d'autres organisations qui tirent parti de son utilisation.

> Pourquoi utiliser des métadonnées ?

Si le volume de ressources en ligne va croissant, l'absence globale de structuration et de classement tend à diminuer leur exploitation, malgré les progrès des stratégies de recherche utilisées par les moteurs. Les métadonnées ont été initialement créées pour augmenter la pertinence des recherches, en améliorant l'accès aux données, dans la perspective du web sémantique, un web « intelligent », structuré et interopérable, qui permette aux systèmes de communiquer et d'échanger des informations. En réalité, elles servent non seulement à la description des ressources du point de vue de leur contenu, mais aussi à leur gestion administrative et technique, à leur préservation et archivage, à la gestion des droits qui leur sont liés... Le Dublin Core est l'un des standards de métadonnées descriptives les plus répandus sur le web.

> La Dublin Core Metadata Initiative et le Dublin Core : enjeux et intérêt

La DCMI⁵, initiative internationale née de la rencontre du monde des bibliothèques

5. <http://dublincore.org>

et de l'Internet, est partie du constat de la difficulté, voire l'impossibilité, de retrouver des ressources en ligne sans description bibliographique : en l'absence de moyen existant pour les cataloguer, il fallait trouver un moyen de les décrire simplement.

Le Dublin Core propose une structure de métadonnées simple mais non ambiguë, utilisable par le plus grand nombre, spécialistes et non-spécialistes de toutes disciplines ; généraliste, pour s'adapter à tout type de documents ; indépendante des formats physiques ; interopérable et compatible avec les principaux standards du web. Les 15 éléments de base du Dublin Core « simple » ou « non qualifié » (norme ISO), sont tous répétables et optionnels, et caractérisés par 10 propriétés pouvant recevoir des qualificatifs (Dublin Core « qualifié »). Le Dublin Core peut également se combiner à d'autres schémas de métadonnées (LOM⁶, MODS⁷...).

Le Dublin Core s'est rapidement imposé comme le « plus petit dénominateur commun » de la description bibliographique des ressources numériques, complémentaire sans se substituer à d'autres formats de description quand ils existent (Marc, EAD⁸...), et si son

6. LOM (*Learning Object Metadata*) : standard de métadonnées pour la description des ressources pédagogiques.

7. MODS (*Metadata Object Description Schema*) : standard de métadonnées pour la description bibliographique.

8. EAD (*Encoded Archival Description*) : standard pour l'encodage des instruments de recherche (inventaires d'archives, catalogues de fonds de manuscrits), et plus largement, de tout ensemble organisé de documents.

but initial était la recherche plus performante de ressources⁹, il a également évolué vers l'exposition et le partage des données grâce à une de ses applications les plus importantes, le protocole OAI-PMH¹⁰, qui améliore la visibilité et l'interopérabilité des ressources documentaires sur le web.

Enfin, le Dublin Core a été conçu pour mettre en place des applications transversales (musées, bibliothèques, archives, sites Internet) et est majoritairement utilisé ainsi. Aussi l'*Advisory Board* de la DCMI regroupe-t-il des professionnels des bibliothèques, des archives, du web sémantique, du Knowledge Management... et la DCMI peut à juste titre être considérée comme le seul lieu d'échange et de travail pour ces professionnels qui, issus de différents environnements, utilisent des métadonnées.

> Quelques applications dans les bibliothèques françaises

Bibliothèques numériques et collections numérisées. La Bibliothèque publique d'information (Bpi) et la bibliothèque municipale de Lille¹¹ utilisent le Dublin Core pour le catalogage des signets de leur bibliothèque. Lille mettra en ligne à la fin de l'année une bibliothèque numérique dont les images sont décrites avec les métadonnées IPTC (International Press Telecommunications Council) transformées à la volée en Dublin Core, alors que la Bibliothèque municipale de Nantes utilise directement le Dublin Core pour décrire les documents (manuscrits, imprimés, images, objets...) de sa bibliothèque numérique, bientôt en ligne.. Le Dublin Core est également utilisé pour la bibliothèque numérique de l'Essib et les ressources pédagogiques de l'intranet, ainsi que

9. Paradoxalement, le Dublin Core n'est – pour l'instant ? – pas pris en compte par les principaux moteurs de recherche. Quelques « petits » moteurs et des moteurs adaptés l'utilisent sur le web, les intranets ou dans des bases de données.

10. Exposition et collecte automatique de métadonnées, requérant au minimum le Dublin Core simple.

11. http://www.bpi.fr/ress.php?id_c=31&id_rubrique1=73&id_rub1=73 et <http://portail.bibliotheque.bm-lille.fr>.

« UNE VALEUR AJOUTÉE... »

Praditta Siripan, directrice du Centre d'accès à l'information technique de l'Agence nationale de développement scientifique et technologique, Bangkok, Thaïlande¹⁶, exprime son intérêt pour le Dublin Core.

Le Centre dont je suis directrice s'est intéressé au Dublin Core dès ses débuts, il y a plus de 10 ans. La venue de Tom Baker (DCMI) en Thaïlande a convaincu le ministre de l'utilité du Dublin Core et a incité ses agents à se pencher sur le sujet. En 1999, j'ai traduit les éléments du Dublin Core en thaï¹⁷ – première traduction du Dublin Core dans une langue asiatique, concomitante avec la traduction en coréen. Je suis très fière de ce travail pionnier, car contrairement à ce qui s'est passé pour la classification décimale Dewey ou les autorités de la Bibliothèque du Congrès, que les bibliothécaires asiatiques ont adoptés tels quels et traduits, pour le Dublin Core, la Thaïlande est vraiment partie prenante dans le processus depuis le début.

L'intérêt que nous avons trouvé dans le Dublin Core est la possibilité de s'en servir comme d'un langage fédérateur permettant d'interroger simultanément plusieurs bases de données : notre projet actuel porte sur 8 bases locales dont les formats, les structures et les vocabulaires contrôlés sont différents. Une taxonomie commune est en cours de développement. Cela n'est pas facile à mettre en place, notamment du fait de la difficulté que les bibliothécaires ont à échanger avec les informaticiens !

Je crois que l'on est arrivé à un point crucial dans le passage de l'imprimé au numérique. Si les bibliothécaires ne s'adaptent pas, ils perdent leur temps ! Pour les rassurer, je leur dirais que ce n'est qu'un changement de technologie, la base du métier – décrire des documents pour en faciliter l'accès – reste la même ! La technologie n'est qu'un outil de travail, que les informaticiens, auxquels nous apportons nos connaissances bibliothéconomiques, nous permettent d'utiliser au mieux. L'utilisation des métadonnées est une valeur ajoutée à la profession. Cela fait partie de notre mission de rendre le savoir plus accessible au public !

Propos recueillis par Aurélie BOSC

16. <http://www.tiac.or.th/>

17. <http://dublincore.org/resources/translations/index.shtml>

dans 23 projets de numérisation menés par 16 institutions françaises¹², recensés sur le site par le Patrimoine numérique¹³ qui, grâce au Dublin Core, est moissonné par OAI-PMH, notamment par Michael¹⁴.

12. Dont, dans le monde des bibliothèques, la Bibliothèque intercommunale de Pau-Pyrénées, l'Agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation en Bretagne, la Bibliothèque de l'École centrale de Lyon, la Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'odontologie (Paris), et la BM de Lille. À ajouter à cette liste, la BM de Bourg-en-Bresse.

13. www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/index.html

14. www.michael-culture.org, portail multilingue d'accès aux collections numérisées de 14 pays d'Europe.



© Aurélie Bosc

Bee Chin Koh (Bibliothèque nationale de Singapour), Ann Huthwaite (Bibliothèque de l'Université de Queensland, Australie) et Praditta Siripan.

À la BnF. La BnF¹⁵ utilise le protocole OAI-PMH avec des métadonnées en Dublin Core simple, afin de :

- mettre en place des collections numériques partagées (avec les pôles associés et avec des bibliothèques étrangères pour des projets thématiques),
- améliorer la visibilité de ses ressources documentaires sur le web, moissonnées par des portails documentaires (Sudoc, The European Library), des fournisseurs de services généralistes

15. www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/pdf/poles_pdf/poles2006_pdf/Lupovici.pdf

(OAIster), des moteurs de recherche (Yahoo),

- à l'avenir, mettre en place un portail d'accès unique à l'ensemble de ses ressources numérisées, en utilisant l'entrepôt OAI qui sera moissonné à cet effet ; et construire des portails thématiques.

Deux entrepôts OAI sont prévus : l'un pour le catalogue Bn-Opale Plus (en cours de mise en œuvre) ; l'autre pour les documents numériques (opérationnel en 2007)¹⁸. Après une première expérience (*La France en Amérique* avec la Bibliothèque du Congrès), le protocole OAI-PHM a été étendu à certains pôles associés et bibliothèques françaises : Bibliothèque interuniversitaire de médecine, Conservatoire national des Arts et Métiers, Centre d'études supérieures de la Renaissance, SCD de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, et bientôt d'autres bibliothèques.

Portails documentaires et Dublin Core. Le Portail Lectura¹⁹ est en partie fondé sur OAI-PHM avec des métadonnées en Dublin Core simple. Le portail Sudoc²⁰ utilise Z39.50, SRU/SRW²¹ et OAI-PHM (avec métadonnées en Dublin Core) pour interroger différentes bases de données : le Catalogue Sudoc, le Catalogue Bn-Opale plus, le Catalogue de la bibliothèque du Congrès, la base des Thèses, le Catalogue expérimental de thèses XTCat NDLTD, Persée, la base de Production scientifique, la base des Fonds patrimoniaux, Cairn, et Resource Discovery Network.

Thèses électroniques françaises. La recommandation TEF (Thèses électroniques françaises)²² s'appuie essentiellement sur le Dublin Core et METS²³ – le

18. Gallica – 37 500 notices de monographies dans l'entrepôt fin 2006 –, Mandragore, banques d'images, et à terme Expositions virtuelles et Classes BnF.

19. www.lectura.fr, le portail des bibliothèques des villes-centres de Rhône-Alpes.

20. www.portail-sudoc.abes.fr

21. SRU/SRW : protocoles qui permettent d'interroger des bases de données via le protocole http.

22. www.abes.fr/abes/documents/tef/index.html

23. METS (*Metadata Encoding and Transmission Standard*) : vocabulaire XML qui permet d'organiser des métadonnées variées se rapportant à un objet numérique complexe (revues numériques, sites Web...).

Dublin Core étant utilisé pour les métadonnées bibliographiques et administratives. L'application Star (Signalement des thèses, archivage et recherche)²⁴ est la plate-forme de dépôt des thèses, signalées notamment dans le Sudoc et Hal²⁵.

> Un inventaire des usages

Quelques contributions présentées à la Conférence DC-2007 ont mis en évidence la variété des utilisations du Dublin Core.

Recherche fédérée. SCROL (Singapore Cultural Resources Online)²⁶, réservoir du Bureau national du patrimoine de Singapour, comprend 9 bases de données (Archives nationales, musées, et Centre de conservation), soit trois millions de notices et d'images, et propose une recherche multi-bases grâce à l'utilisation de métadonnées spécifiques au domaine patrimonial s'appuyant sur le Dublin Core.

Description des collections et constitution de collections virtuelles. The European Library (TEL)²⁷ donne accès aux 171 collections physiques et numériques des bibliothèques nationales de 30 pays, dont la gestion est basée sur le profil d'application Dublin Core pour les collections. Les améliorations en cours permettront de constituer des collections virtuelles à partir des métadonnées.

Serveur d'archives ouvertes. HAL (Hyper Articles en Ligne)²⁸, serveur d'archives ouvertes des universités et institutions de recherche françaises mettant à disposition des chercheurs et du grand public des travaux de recherche dans toutes les disciplines, est basé sur des métadonnées en partie en Dublin Core. Maintenu par le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) du

24. www.abes.star.fr

25. Voir ci-dessous.

26. www.scrol.sg

27. www.theeuropeanlibrary.org, initiative de la *Conference of European National Librarians* (CENL).

28. <http://hal.archives-ouvertes.fr> ; HAL fait partie de DRIVER (*Digital Repositories Infrastructure Vision for European Research*), projet d'infrastructure européenne pour les réservoirs de publications scientifiques : www.driver-repository.eu

CNRS, il donne accès à plus de 51 000 articles scientifiques en plein texte, moissonnables par OAI.

Calendrier d'événements. Edna (Education Network Australia) utilise le Dublin Core, complété par d'autres métadonnées, pour décrire les « événements » (formations, colloques, conférences...) dans le domaine de l'éducation et bâtir un calendrier²⁹ qui propose un choix par lieu, thème, public visé, etc.

> La bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de Singapour

La Bibliothèque nationale de Singapour³⁰ utilise le Dublin Core pour cataloguer ses documents numériques, faire des recherches multi-bases, centraliser la gestion des documents numériques, et échanger des ressources (notamment avec la British Library pour les documents patrimoniaux). D'autre part, elle travaille à une taxonomie dans les quatre langues officielles (anglais, mandarin, tamoul, malais) qui soit adaptée à différents publics (enfants, adultes, chercheurs) et qui deviendra une des clés d'accès aux collections physiques et numériques de la bibliothèque.

Le Dublin Core (et les autres schémas de métadonnées) sont encore peu utilisés par les bibliothèques françaises, qui prennent peu à peu conscience de leurs potentiels. Un réel effort dans la formation et l'information reste à faire – encore faut-il que les bibliothèques disposent de systèmes d'exploitation des ressources numériques gérant les métadonnées ou puissent développer des projets avec des outils libres... La perspective d'une meilleure visibilité et d'échange de données et de partenariats avec d'autres institutions culturelles travaillant avec d'autres standards de description est stimulante et ouvre aux bibliothèques de nouveaux horizons.

Aurélie BOSC
Remerciements
à Muriel Foulonneau
et Isabelle Westeel



29. <http://www.edna.edu.au/edna/go/events>

30. <http://www.nlb.gov.sg>

L'avenir vu d'en face

Congrès de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 16 au 18 mai, Gatineau (Québec), Canada.

« Perspectives d'avenir » : son thème général inscrivait le congrès annuel de la CBPO dans le cadre des prochains changements sociaux et technologiques amenés à bousculer les pratiques des professionnels de l'information. Il s'est décliné en trois actes : fonctions, réseaux et relations.

> Fonctions : de nouveaux défis

Dès le pré-congrès, France Bouthillier¹ rappela que le travail des bibliothécaires n'était plus fondé aujourd'hui sur des fonctions identifiées par des statuts, mais sur des tâches parfois peu spécifiques : la gestion, par exemple. Déjà en 1961, le sociologue américain William J. Goode avait pu dire que les bibliothécaires n'étaient pas des professionnels. Cette crise d'identité s'est accrue à l'ère post-industrielle avec le développement des fonctions transversales, de la polyvalence, de l'autonomisation des équipes, des nouvelles technologies, et de la formation continue, qui transcendent le compartimentage actuel en grades et statuts. De nouvelles catégories professionnelles sont apparues : experts en ressources documentaires électroniques, gestionnaires de projets... Ainsi, au Québec, les responsables de bibliothèques ne sont pas obligatoirement des bibliothécaires. Elle pose alors la question des stratégies de développement pour l'avenir du métier et de la formation : faut-il plus ou moins de polyvalence ? De spécialisation ? De décloisonnement entre les différents statuts ? A-t-on encore besoin des fonctions traditionnelles ? En bref, doit-on aller vers des super-généralistes ou des super-spécialistes ?

Ces interrogations ont pu trouver un écho dans la tentative européenne de définition de la profession. Le référentiel européen des métiers en sciences

1. Directrice de la Graduate school of Library and information studies (GSLIS) de l'Université McGill, Montréal.

de l'information et en documentation, présenté par Hans-Christoph Hobohm², a été élaboré entre 1999 et 2004 par l'*European Council of Information Associations* (ECIA) pour définir les compétences et aptitudes des professionnels, et des niveaux de qualification. Cependant, dès 2005, l'*European association for library and information education research* (Euclid) pointait ses lacunes et ses limites notamment en termes de production (peu d'« euro-certificats ») et de diffusion (référentiel mal connu).

Le Forum Taïga³ (Chicago, 2006), dont le contenu a été exposé par Jean-Marc Alain⁴, prédisait quant à lui que d'ici cinq ans « les structures d'organisation traditionnelle des bibliothèques ne seront plus fonctionnelles... » Il avait par ailleurs annoncé, entre autres affirmations volontairement provocatrices, qu'« il n'y aura plus de bibliothécaires tels que nous les connaissons. Le personnel aura peut-être un MBA⁵ ou se montrera expert en informatique et en données. Ses qualifications techniques seront celles de leurs homologues employés aujourd'hui dans les systèmes et services web. La courbe toujours croissante des technologies entraînera un *turn-over* important parmi les bibliothécaires traditionnels ;

2. Professeur en sciences de l'information à l'Université en Sciences appliquées à Potsdam, Allemagne.

3. Son nom a été choisi en référence au changement climatique qui affectera le monde de l'information et aux adaptations nécessaires à la survie des bibliothécaires (*sic*).

4. Auteur et consultant québécois.

5. Master of Business Administration.



Dîner conférence avec Gisèle Lalonde.

l'âge moyen du personnel de bibliothèque aura chuté à 28 [ans]. »

Face à l'accélération de l'innovation technologique, le fossé se creusera entre des générations aux caractéristiques marquées. Leur coexistence sera donc un des défis à relever. Mario Leblanc⁶ rappelait que le marché du travail se compose actuellement de quatre générations : seniors, baby-boomers, génération X et génération Y – celle des « Millénia », née entre 1970 et 2000 avec un ordinateur sous les doigts. En soulignant qu'on les retrouve également parmi les usagers, ce qui constitue un autre défi, Louis-René Dessureault et Joanne Plante⁷ posent alors la question suivante : le bibliothécaire est-il désormais un prestataire ou un coach ? Face à ces remises en cause et à ces défis, la formation des bibliothécaires et des professionnels de l'information se retrouve au centre des débats.

6. CRIA, Leblanc et Associés – cabinet-conseil spécialisé en ressources humaines.

7. Société CEDROM-SNI, plate-forme de recherche en ligne pour diffuser la presse.

> Formation : s'adapter ou périr ?

Le point de vue européen sur les questions de modernisation et d'adaptation de la formation ne pouvait faire l'économie de leur inscription dans le processus de Bologne⁸. Les difficultés de son application dans les filières universitaires de la documentation furent abordées par Hans-Christoph Hobohm pour l'Allemagne, Yolande Estermann⁹ pour la Suisse, et Victor Cavalier¹⁰ pour l'Espagne. Ce dernier souligna « l'émergente nécessité des professionnels de l'information d'assumer des compétences en matière de gestion stratégique de l'information (...) et celle de compléter la formation du professionnel de l'information avec des contenus d'autres disciplines. » Anna-Maria Tamaro¹¹ nous rappela les indicateurs de performance issus du processus de Bologne et leur indispensable mise en œuvre dans les écoles de formation européennes afin d'établir des points de comparaison et de parvenir à une certaine cohérence en termes de qualité et d'objectifs.



Le stand de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

À ce propos, Yolande Estermann et Jean-Michel Salaün¹² ont rapporté l'expérience originale que vivent l'École

8. Engagement de créer un espace européen commun de l'enseignement supérieur avant 2010.

9. Responsable de la filière Information et documentation de la Haute école de gestion à Genève, Suisse.

10. Département des sciences de l'information et de la communication, Université ouverte de Catalogne à Barcelone, Espagne.

11. Département du patrimoine culturel, Section Bibliothéconomie, Université de Parme, Italie.

12. Directeur de l'Ebsi à l'Université de Montréal, Québec, Canada.

de bibliothéconomie et des sciences de l'information (Ebsi) de l'Université de Montréal et la Haute école de gestion de Genève (HED-id) dans la mise en place d'un master commun. L'étude de faisabilité, achevée en mars 2007 a, semble-t-il, emporté les suffrages des étudiants, des enseignants et des professionnels et a conclu à un master asymétrique validé dans chaque école. Cette formation conjointe qui attend l'accréditation de l'American library association (ALA) pourrait être testée dès 2008 sur une phase pilote de trois ans. Cependant, Anne-Marie Bertrand¹³ rappela les limites d'une telle coopération – notamment pour des raisons culturelles – qui ne semble pas pour le moment envisageable avec l'Enssib où la mastérisation du diplôme de conservateur de bibliothèque n'est, de surcroît, pas encore effective.

Concernant les formations au Québec, France Bouthillier a établi un parallèle entre une enquête portant sur les compétences jugées aujourd'hui importantes par les employeurs et les lacunes des programmes de formation. Besoins et manques se correspondent en ce qui concerne la communication, l'adaptation au changement, la maîtrise des technologies, le leadership et la gestion. Outre la mise en adéquation des programmes sur ces points, la solution peut également passer par une meilleure communication et une plus grande interaction entre écoles, associations, employeurs, étudiants et bibliothécaires en poste. Cette nouvelle dimension semble être mieux prise en compte dans des formations récemment mises en place ou en devenir au Canada, comme à l'Université de Moncton dans le Nouveau-Brunswick, et dans la future École des sciences de l'information à Ottawa.

Au-delà de la formation initiale, Christophe Pavlidès¹⁴ rappelait l'importance de la formation continue, tout en mettant en garde contre la

13. Directrice de l'Enssib, Villeurbanne, France.

14. Directeur de Médiadix, centre de formation aux carrières des bibliothèques de l'Université Paris-X.

stricte logique de la demande qui, en France, débouche souvent sur un éparpillement de l'offre. Au Québec, l'Université de Montréal a mis en place un groupe de travail qui devait réfléchir sur le « développement professionnel » des bibliothécaires de l'Université. Les enquêtes réalisées ont souligné les lacunes dans l'offre de formation continue aussi bien à l'Université de Montréal que dans d'autres universités québécoises sondées à cette occasion ; pour y répondre, le groupe de travail a préconisé de systématiser l'évaluation des besoins et de l'offre de formation, et de mettre en place un plan annuel contrôlé par un comité permanent.

> Les réseaux, quels réseaux ?

L'interprétation très large de la notion de réseau appelle des précisions. Ainsi a-t-on exposé quelques expériences de coopération entre bibliothèques.

La Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario a été mise en place en 2005 ; elle vise plusieurs objectifs : défense des intérêts des bibliothèques auprès des municipalités¹⁵, promotion et marketing, consortium d'achat, et recherche et développement. Ceux-ci sont accompagnés de projets communs, tels la Semaine des bibliothèques publiques, à l'instar de l'événement organisé au Québec, ou le Knowledge Ontario, portail d'information créé en 2006 pour « favoriser l'accès équitable aux ressources électroniques ».

Plus originale encore est la coopération mise en place en 2001-2003 entre les bibliothèques et les archives régionales de la capitale fédérale, Ottawa (Ontario) et Gatineau (Québec), villes situées en vis-à-vis de part et d'autre de la rivière des Outaouais, frontière naturelle entre les deux provinces. Non seulement est née une collaboration entre bibliothèques et archives (ce qui paraît moins révolutionnaire au Canada qu'en France car la formation est en partie commune entre les deux

15. La loi sur les bibliothèques publiques de l'Ontario les fait dépendre exclusivement des municipalités.

professions)¹⁶, mais également entre deux municipalités canadiennes, l'une francophone, l'autre anglophone (ce qui est beaucoup plus osé), et encore entre bibliothèques publiques, universitaires et nationale, soit à des niveaux administratifs différents (municipal, provincial et fédéral). Le projet intitulé « Smart Library/Bibliothèque géniale » vise à faciliter l'accès aux collections et aux services, virtuels ou matériels, de ces institutions à l'ensemble des résidents : interrogation commune des catalogues via Z39.50, prêt entre bibliothèques, service de référence sur place et par *chat*, lancement d'un site Internet. Dès 2005, le projet s'est étendu à de nouveaux partenaires et notamment à des musées, comme le Musée canadien des civilisations, et à des collèges¹⁷. Ses initiateurs souhaiteraient désormais y associer davantage de bibliothèques québécoises.

Quant aux seuls réseaux de BM au Canada, ils ont récemment évolué suite aux fusions municipales qu'ont connues quelques villes à partir de 1997. Notre propre étude sur les villes de Montréal et de Québec comparées à l'intercommunalité à la française¹⁸ a mis en évidence que leur principale différence tient surtout à l'ancienneté des réseaux municipaux et du travail de coopération en France. Au Québec, la fusion municipale a été accueillie avec beaucoup de méfiance par les bibliothécaires¹⁹. La mise en place d'actions communes dans les nouveaux réseaux de bibliothèques s'est donc révélée

16. La Bibliothèque nationale du Canada et les Archives nationales du Canada, situées à Ottawa, ont fusionné en 2005, la Bibliothèque nationale du Québec et les Archives nationales du Québec, situées à Montréal, en 2006.

17. Les collèges, où les élèves ont entre 16 et 19 ans, sont considérés comme faisant partie de l'enseignement supérieur.

18. Travail de recherche effectué dans le cadre de la formation de conservateur de bibliothèque à l'Enssib en 2006-2007.

19. Il faut également tenir compte de la nature de cette réorganisation municipale qui diffère de l'intercommunalité. La fusion municipale, comme l'indique son nom, unifie une ville centre et ses municipalités périphériques sous une même administration, les structures préexistantes disparaissant, contrairement à l'intercommunalité française, qui connaît par ailleurs divers types de transfert de bibliothèques.

plus délicate. Les avantages n'ont pas toujours été perçus – quid des économies d'échelle ? –, quand les inconvénients, la lourdeur administrative en particulier, sont encore aujourd'hui mis en avant. Carole Laguë²⁰ a exposé les difficultés de la fusion municipale à Gatineau et les projets concernant les bibliothèques publiques. Les villes québécoises ont de surcroît connu des « défusions » début 2006. Cependant, des actions et des enjeux communs à la France et au Québec ont été repérés à divers degrés en termes de démocratisation, de rationalisation, de territorialisation et de professionnalisation.

L'action démocratique en réseau des BM a été par ailleurs abordée par Guy Desjardins²¹ à travers les projets qu'il mène dans la ville nouvelle de Sorel-Tracy au Québec. Il a exposé le travail de diffusion de la lecture chez les plus jeunes (0-5 ans), des enfants et des parents qui se tiennent encore hors du circuit des bibliothèques publiques.

Enfin, la notion de réseau a été analysée sur un plan informatique, à travers l'évolution des services en ligne (syndication, dépôts institutionnels, Web 2.0) et leur pendant juridique (accès libre, droits d'auteurs, protection des données personnelles des usagers, etc.). Daniel Boivin, directeur de OCLC Canada, a présenté la dernière analyse de marché OCLC sur la « confidentialité, la sécurité et les réseaux sociaux ».

> En marge des préoccupations professionnelles...

La localisation particulière de Gatineau, à la frontière de l'Ontario et en face de la capitale fédérale, Ottawa, a-t-elle coloré le congrès d'une touche de militantisme politique en faveur de la culture québécoise et de la langue française ? Deux communications en marge du programme officiel se sont intéressées au sujet. La première, « La culture

20. Chef de division bibliothèques et lettres, Ville de Gatineau.

21. Régisseur Bibliothèque et culture, Ville de Sorel-Tracy.



Gisèle Lalonde et Catherine Seaman, membres du comité organisateur.



André-Yves Duquesne et Catherine Seaman, du comité organisateur, encadrent la chanteuse Claire Poirier.

québécoise en crise ? Quelle crise ? », prononcée par Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde²², faisait même l'objet de la conférence d'ouverture ; lors de la deuxième, « Jusqu'au bout ! », Gisèle Lalonde, femme politique franco-ontarienne²³, a évoqué sa vie de militante dans la défense de la communauté francophone avec verve et humour. Le vif succès remporté par ces deux interventions (également auprès des anglophones présents ?...) rappelle à quel point la langue, indissociable de la culture, peut être un enjeu au sein des bibliothèques. Le spectre de Google, évoqué à travers le Forum Taïga, rôdait dans les couloirs du congrès...

Agnès MACQUIN
Conservateur responsable
de la BU de Sciences et Staps
Université de Franche-Comté,
Besançon



22. L'Institut du Nouveau Monde, fondé en 2004, est un organisme non gouvernemental voué au renouvellement des idées et à l'animation des débats publics au Québec.

23. http://fr.wikipedia.org/wiki/Gis%C3%A8le_Lalonde

Tous en scène

Congrès de l'Ifla 2007, Durban (Afrique du Sud)

Avec « Des bibliothèques pour l'avenir : progrès, développement ou partenariat » pour thème, la dernière conférence annuelle de l'Ifla s'est déroulée du 19 au 23 août. Une cinquantaine de Français y ont participé venant de grands établissements, de bibliothèques universitaires, spécialisées ou de lecture publique, et d'institutions officielles.

Au moment où les bibliothèques s'interrogent sur leurs pratiques et leur avenir, où l'accès à l'information et au savoir devient un enjeu fondamental de développement et de démocratie dans le monde entier, les travaux de l'Ifla sont d'un grand intérêt pour nous. Tout en posant des questions fondamentales – l'accès à tous au savoir et à l'information, les publics éloignés de l'écrit, le bouleversement technologique – elle nous permet de prendre de la distance par rapport à notre activité quotidienne et de la situer au regard de l'évolution des bibliothèques dans le monde entier : quelles pratiques peuvent nous intéresser ? Quelles réponses apporte-t-on sous d'autres latitudes aux interrogations actuelles de la profession ?

> Politique de soutien

Une bourse annuelle IFLA/OCLC. 36 professionnels de 25 pays ont bénéficié du programme « Formation professionnelle en début de carrière », créé en 2001 pour les pays émergents. 5 boursiers ont été retenus en 2007 : un responsable des bibliothèques du Népal, une bibliothécaire de la BN de l'Ouganda, un bibliothécaire musical du Cap, un spécialiste de réseaux en ligne à New Delhi, et un spécialiste de l'information à l'Inist de Rabat au Maroc.

Des initiatives encouragées : le prix international du marketing. En coordination avec la section des bibliothèques publiques, la section Management et marketing a présenté quelques projets particulièrement intéressants, dont certains ont fait l'objet d'un financement permettant ainsi aux participants de poursuivre leur activité.

- « La bibliothèque de nuit », ou « Étudiants, ne dormez pas, venez à la bibliothèque ! » présenté par une bibliothécaire estonienne. L'objectif : répondre aux besoins des étudiants en période d'examen, améliorer l'accueil et le confort de la bibliothèque pour lire et étudier, élargir les horaires et prévoir la garde des enfants.

- « La tournée des livres » à la bibliothèque publique de Zadar (Croatie) : bibliothèque itinérante dotée de livres, CD, DVD et connexion Wifi pour les scolaires, les personnes âgées, les handicapés dans une zone dévastée par la guerre.

- « Lire au marché » à Lima (Pérou) : chariots de livres à travers les marchés locaux pour les nombreux vendeurs ambulants et leurs enfants.

> Thématiques émergentes

Quelle que soit la variété des sujets, des bibliothèques ou des publics concernés, des thèmes récurrents sont apparus dans les différentes communications :

- la nécessité du partenariat, des partages des ressources de la mise en réseau ;

- l'utilisation des nouvelles technologies pour faciliter à tous un accès libre au savoir, construire des réseaux sociaux, créer des outils de création et d'échanges, rendre visible l'action des bibliothèques sur Internet, encourager la formation en ligne ;

- l'adoption de techniques de marketing (nouvelle image des bibliothèques, améliorer l'offre des services) ;

- la pratique du tutorat, de l'accompagnement ;

- l'innovation et l'imagination dans la construction et la restauration des bâtiments ;

- le droit d'auteur et la protection du droit au savoir ;

- l'information médicale et sanitaire ;

- la formation en bibliothéconomie des pays en voie de développement (Afrique notamment).

> Contre l'exclusion sociale : un défi pour les bibliothèques publiques

Introduite par Alex Byrne, la journée consacrée aux bibliothèques publiques fut un des moments forts du Congrès. Le président de l'Ifla donna le ton : « En nous présentant comme des professionnels... nous installons d'emblée un fossé entre eux et nous... Pourquoi cette autocongratulation permanente autour de nos savoir-faire et non le service à la collectivité... Pour servir nos usagers, il faut tenir compte des différences culturelles... La principale raison d'être de notre métier, c'est l'accès aux ressources et à l'information pour tous. Les bibliothécaires doivent s'engager pleinement pour répondre à ces besoins... »

« Veut-on utiliser la bibliothèque pour nous-même ou pour les autres ? » Ina Fourie (Université de Pretoria, Afrique du Sud) intervenait justement sur l'intégration sociale : beaucoup de réflexions, de rapports, et peu de résultats réels. Il faut étudier les publics, engager des moyens, fixer des critères de réussite mais aussi analyser les raisons des échecs, de la non-fréquentation. Est-ce affaire de soutien insuffisant des tutelles, d'une organisation déficiente ou d'une mauvaise appréciation des besoins du public ?

L'IFLA

Fondée en 1927, l'Ifla est, avec ses 1500 membres de 155 pays, la voix « mondiale » de la profession. Dans ses orientations 2006-2009, elle propose une vision de la société de l'information ouverte à tous, où chacun peut trouver, créer, obtenir, utiliser et partager l'information et le savoir, adoptée par le sommet mondial de Genève (2003). Pour permettre cet accès, l'Ifla défend le droit fondamental d'apprendre et de communiquer sans frein, s'oppose à la censure et soutient l'équilibre et la bonne foi dans les règlements sur la propriété intellectuelle. Elle est aussi très attachée au multilinguisme, à la diversité culturelle et aux besoins particuliers des minorités, des handicapés et des peuples indigènes.

Elle établit des directives et des normes, soutient le développement des bibliothèques et de la profession, produit des publications professionnelles, œuvre pour renforcer les associations professionnelles, travaille à la reconstitution des services des bibliothèques, après leur destruction résultant d'un désastre naturel ou de conflits, encourage et conduit des campagnes de promotion des bibliothèques.

Elle entend agir concrètement sur les politiques et les pratiques internationales dans le domaine des bibliothèques et de l'information (droit à l'information, liberté d'expression, propriété intellectuelle, promotion des recommandations du sommet de Genève, éducation à la santé, promotion de la lecture et la formation).

Dirigée par un conseil d'administration international d'une vingtaine de membres (dont 3 francophones). Les adhérents actifs se répartissent en 8 divisions (bibliothèques nationales et de recherche, bibliothèques spécialisées, bibliothèques desservant un large public, contrôle bibliographique, collections et services, management et technologie, éducation et recherche, activités régionales) chacune de ces divisions se déclinant en 45 sections spécialisées : ex : bibliothèques jeunesse, bibliothèques scientifiques, livres rares, formation continue ou évaluation.

À cette configuration s'ajoutent des programmes transversaux sur des dossiers particuliers : développement de la bibliothèque dans les pays du sud, le PAC (préservation et conservation). Le contrôle bibliographique universel ou la Faife (liberté d'expression).

Une force de pression

Cinq contributions marquantes seront intégrées à l'issue du congrès dans le rapport du Faife (*Free Access to Information and Freedom of Expression*) :

- Accès à l'information médicale (particulièrement sur le virus HIV et le sida) dans les zones les plus touchées et auprès des populations les plus en difficultés (femmes, populations analphabètes...).
- Censure, liberté d'expression et accès à l'information en Afrique du Sud.
- Rôle des bibliothèques contre la corruption en Russie.
- Impact des législations nationales en matière de sécurité dans les bibliothèques (ex du Patriot act).
- La censure dans les pays arabes.

À Barcelone, Juan José-Arranz (directeur du réseau des bibliothèques) dégage trois priorités : la fracture numérique, la marginalisation des groupes « à risques » (jeunes) et l'accueil des immigrés. Les propositions des bibliothèques sont centrées sur l'alphabétisation, les langues et l'usage d'Internet. Par ailleurs, il présente un travail de mémoire sur la guerre civile et la période 1931-1945, dans un souci de réappropriation de l'histoire et de rapprochement des générations.

En Chine, Li Zhao Chun présente le réseau des bibliothèques de la province de Guangdong (étendue sur plus de 400 km) et les actions particulières entreprises dans les 25 bibliothèques de prison (formation, préparation d'examens, participation des familles...)

Une autre présentation montre les conditions extrêmes dans lesquelles s'élève une « antenne » au Tibet. À 5000 m d'altitude, il faut 4 jours à 300 porteurs pour monter 7500 kg de livres et du matériel électronique sur 80 km !



Annick Guinery (à dr.), responsable Commission Internationale au congrès de Durban, août 2007, en compagnie de Claudia Lux, nouvelle présidente de l'Ifa.



Accueil chaleureux des congrésistes dans une bibliothèque rurale (aux environs de Durban).

En Malaisie, Rashidah Binty Bolhassan, évoque là aussi les freins naturels et presque inimaginables pour nous, à l'implantation de bibliothèques : 38 langues, environnement hostile (crocodiles), absence de routes (boue, pluies diluviennes), signalisation et repérage difficile dans les campagnes. Dans ce pays, les partenaires naturels sont le ministre de l'Énergie, la compagnie des eaux ou d'électricité, les télécommunications et les pouvoirs locaux ! Les bateaux-bibliothèques côtoient les points d'accès

Le congrès de Durban en chiffres

- 2 427 participants (dont 431 nouveaux). États-Unis (plus de 200), Royaume-Uni (80), Russie (65), Chine (50), Pays Scandinaves (200)...
- 215 conférences et réunions.
- 319 interventions (226 en anglais, 96 en français, 35 en espagnol, 17 en allemand, 12 en russe, 4 en chinois, 1 en arabe).

Le congrès de l'Ifla encourage les bibliothécaires locaux à se rencontrer. Le succès fut au rendez-vous avec 500 Sud-Africains sur plus de 700 participants africains.

Internet et les services en ligne (éducation à distance, conseils de santé...).

Au Danemark, la bibliothèque publique d'Aarhus est un véritable centre communautaire. L'équipe de 25 personnes parlant 10 langues multiplie les services aux usagers : Internet, cours d'alphabétisation, activités culturelles, espace emploi, forums de discussion, prévention santé, groupes familiaux, aide aux devoirs... Ce travail ne peut se faire qu'en étroite collaboration entre les institutions et les professionnels et une équipe de volontaires.

Un projet américain «One Line Library Center» en collaboration avec la bibliothèque centrale de Berlin met au point un système de questions-réponses en 20 langues, désormais adopté par plusieurs grandes capitales dans le monde. La bibliothèque numérique pour enfants met en ligne des albums dans la langue des enfants d'origine étrangère.

En Afrique du Sud, dans les écoles rurales, on pratique la «lecture à deux» (*paired reading*). Aucun jugement sur la façon de lire, mais une confiance mutuelle.

En Zambie, le projet Lubuto (Une pièce pour lire) offre aux orphelins du sida et aux enfants des rues des livres collectés par des étudiants aux USA ainsi sensibilisés, mais aussi des activités culturelles, un abri et du réconfort...

Le projet Chenille (*Caterpillar*) utilise un système de boîtes-étagères pliantes pour faire parvenir des livres à des communautés africaines isolées (Kenya, Malawi...)

Enfin, la communication n'est pas négligée. Theresa Brook (réseau des bibliothèques australiennes) présente le kit «petite enfance» pour les jeunes parents (livres, conseils), les nombreuses animations pour les tout-petits (heure musicale) et les campagnes de promotion de la lecture (à l'image de celle de l'association américaine) mettant en scène des photos de personnalités lisant à leurs enfants.

> L'éducation à la santé, pratiques innovantes

De nombreuses expériences furent évoquées sur ce thème très important lors du congrès :

- promotion des femmes et éducation à la santé par les bibliothèques publiques au Bengale occidental (Calcutta) ;
- service particulier auprès des dyslexiques à Tampere (Finlande) – la dyslexie est un des principaux obstacles à la lecture dans le monde entier –, en collaboration avec une association : accueil, soutien personnalisé, tests, exercices, informatique...
- bibliothérapie à Cuba : un travail des bibliothécaires mené avec des psychiatres hors les murs auprès des enfants de 5 à 11 ans ayant de graves difficultés psychologiques ;
- lutte contre le sida au Malawi, et dans de nombreux pays africains : les bibliothèques s'engagent en informant et en diffusant des livres et des affiches en langue locale auprès des enfants ;
- approche innovante de l'éducation à la santé à Lexington (centre des USA). Les bibliothèques dispensent largement une information constamment renouvelée : livres, CD, DVD, revues, guides, brochures. Elles accueillent des associations de santé pour faire de l'information ou des prestataires de soin pour effectuer des gestes préventifs simples (vaccinations, etc.) De larges campagnes sont

relayées par les bibliothèques (obésité, sevrage tabagique, alcool, drogue, diabète...). Des valisettes sont distribuées aux futures mamans, des groupes de paroles sont proposés aux adolescents dont la mère est malade...

La variété des thématiques et la richesse des expériences présentées lors de ce congrès est infinie, mais les enjeux des professionnels sont les mêmes : accessibilité à tous, adaptation aux changements d'usages et de comportement. Des éléments de réponse seront peut-être donnés au prochain congrès (Québec, 10-14 août 2008) sous le thème « Bibliothèques sans frontières : naviguer vers une compréhension globale ».

Le comité d'organisation invite précisément la communauté internationale à réfléchir à la mission et à l'avenir des bibliothèques dans un monde en profonde mutation. Puisse le lieu comme la richesse du thème entraîner la participation accrue des collègues français. La francophonie y tiendra une place importante et installera un pavillon français soutenu par les principales tutelles (ministères de la Culture et de l'Éducation nationale) sur le salon professionnel. Un rendez-vous, donc, à ne pas manquer !

Ceux qui restent peuvent toujours consulter les nombreuses rubriques du site de l'Ifla où ils retrouveront les communications traduites des derniers congrès, ainsi que les compte-rendu des boursiers du comité français Ifla. Reprenons le mot d'ordre de Claudia Lux, actuelle présidente de l'Ifla, faisons en sorte que «les bibliothèques soient à l'ordre du jour» !

Annick GUINERY
Commission internationale
de l'ABF



À suivre...

Annick Guinery consacrera un article aux bibliothèques de la province du Kwazulu-Natal dans un prochain numéro de *Bibliothèque(s)*.



Abonnement 2008

Abonnement individuel

Cet abonnement sera adressé à domicile et réglé par un paiement personnel

Nom, Prénom

Adresse personnelle

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

- Je souscris un abonnement pour l'année 2008 (5 numéros dont un double) au prix de 50 € TTC
Je joins un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ABIS.

Abonnement collectivité

Cet abonnement est souscrit par les collectivités, sociétés et organismes

Établissement/Collectivité

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

Adresse de facturation (si différente)

- Souscrit un abonnement pour l'année 2008 (5 numéros dont un double)

- Premier abonnement Renouvellement

N° abonné : ABO

(sur l'étiquette d'expédition de la revue ou votre dernière facture)

- Règlement sur facture (joindre un bon de commande)

- Règlement par chèque joint à l'ordre de l'ABIS

France : 88,15 € HT (TVA 2.10%) 90 € TTC / Dom-Tom et Étranger : 93,05 € HT 95 € TTC (frais d'envoi compris)

Ce bulletin est à renvoyer à l'ABIS 31, rue de Chabrol 75010 Paris / SIRET 434 971 610 00010 - APE 221A

Conditions générales d'abonnement

2 abonnements possibles :

– Les collectivités, sociétés et organismes. Le règlement peut s'effectuer sur facture (joindre alors un bon de commande à ce formulaire)

– Les personnes individuelles. La livraison des revues se fera à l'adresse du domicile et le règlement par chèque joint à ce formulaire à l'ordre de l'ABIS.

L'abonnement est valable pour une année civile.

Le tirage étant limité, il est conseillé aux abonnés de renouveler leur abonnement au cours du premier trimestre de l'année. Il est possible d'acquérir certains anciens numéros à l'unité (dans la limite des stocks disponibles).

Abonnement et adhésion à l'ABF : quelle différence ?

Le présent abonnement ne représente en aucun cas une adhésion à l'association. Si vous souhaitez adhérer en tant que personne individuelle ou collectivité, veuillez vous reporter au formulaire d'adhésion (disponible au siège ou sur le site www.abf.asso.fr)

Règlement en ligne possible sur www.abf.asso.fr

Remplissez le bulletin d'abonnement en ligne et réglez l'abonnement par carte bancaire

Il n'y a pas assez de musique en bibliothèque

À l'heure du téléchargement, il reste encore beaucoup à faire pour la musique en bibliothèque. Et si nous nous gardons de lâcher la proie pour l'ombre, nos établissements – en dur – pourraient bien constituer le dernier accès à la vraie diversité musicale. Une partie stratégique s'annonce dans un contexte de crise.

La crise du marché du disque associée à l'essor du téléchargement légal ou illégal semble traumatiser l'esprit de beaucoup de bibliothécaires. La rumeur se répand comme une traînée de poudre : le disque compact se meurt, y compris en bibliothèque. Benoît Yvert nous ramène quelques années en arrière quand il déclare que l'élargissement des supports et des services doit « amener les publics à se retourner vers l'objet livre¹ ». Est-ce à dire – à moins que ces propos n'aient été tronqués – que les contenus des autres supports n'ont pas de légitimité culturelle ? Le discours de Patrick Bazin² est à peine plus rassurant quand il rejette, au nom du seul pragmatisme, la bibliothèque réduite aux livres. Il s'agirait de maintenir une offre et un taux de fréquentation en phase avec la commande politique de démocratisation culturelle. J'émetts ici une première objection globale. Cette réduction de l'offre en bibliothèque est en contradiction non seulement avec cette mission de démocratisation mais aussi avec les pratiques cumulatives constatées par les enquêtes de public. Si les bibliothécaires se fondent sur le taux de rotation pour légitimer leur fonds : *quid* de la poésie ou du théâtre ? Et bientôt de certains fonds documentaires, eux aussi en perte de vitesse chez les éditeurs comme en bibliothèque ?

Dans le contexte numérique actuel, la place de la musique en bibliothèque est fragilisée. Jusqu'alors la création de nouveaux équipements s'accompagnait presque toujours de l'ouverture d'un espace musique avec un fonds de disques compacts. Aujourd'hui, quelques projets en cours remettent en question la notion d'offre musicale, voire l'abandonnent complètement. Comme il n'existe aujourd'hui aucune propo-

sition légale convaincante portant sur un nombre suffisant de titres issus de la production des grandes maisons de disques pour offrir du téléchargement de fichiers musicaux, cela revient par un abrupt raccourci à signer la fin de la musique dans les médiathèques.

> Dernier recours

Bien au contraire, je pense qu'il n'y a pas assez de musique en bibliothèque.

Si la profession reste attachée à la bibliothèque comme espace symbolique où se matérialise la culture, alors pourquoi abandonner la musique ? Tandis que les disquaires indépendants n'occupent plus que des marchés de niches, alors que même les grandes surfaces spécialisées réduisent leur offre, les bibliothèques musicales telles qu'elles existent constituent les derniers lieux généralistes d'accès à la musique. La diversité culturelle a besoin d'elles. Tant qu'elles se feront un projet de la défendre, la musique doit y garder toute sa place. Selon la formule chère à Michel Sineux, il est de notre responsabilité de « documenter la musique », c'est à dire de la contextualiser d'un point de vue historique et critique, mais aussi de relier les esthétiques musicales entre elles. Nous devons, comme cela est fait pour la littérature, présenter et promouvoir le goût pour les œuvres musicales de qualité, surtout celles des labels indépendants, peu diffusées et peu médiatisées. Si les bibliothèques musicales ne le font pas, quelle institution culturelle de proximité s'en chargera ?

Rappelons que la pratique musicale est, de loin, la première pratique culturelle des Français : 23 % des Français s'y adonnent (16 % pour le dessin, 6 % pour l'écriture de poèmes, de nouvelles ou de romans³). Cette enquête souligne que

25 % des personnes interrogées déclarent savoir jouer d'un instrument. La dernière synthèse du DEPS, qui propose une *Approche générationnelle des pratiques culturelles et médiatiques*⁴ révèle l'ampleur de l'évolution des pratiques culturelles, notamment concernant la musique. En effet, le pourcentage des personnes déclarant écouter de la musique enregistrée est passé de 9 % à 33 % entre 1973 et 2003, alors que celui des gros lecteurs⁵ a régressé de 28 % à 18 %. Cette synthèse apporte un éclairage sur l'évolution de ces pratiques au sein d'une même génération. Tendait jusqu'alors à se réduire d'une génération à l'autre, la proportion de gros lecteurs s'effrite aussi au sein d'une même génération qui lit de moins en moins en vieillissant. L'écoute de musique enregistrée, elle, ne cesse de croître alors que passent les générations et reste assez stable avec l'âge.

Ce sont là des indicateurs et des leviers dont les médiathèques n'ont pas voulu se saisir, faute de moyens et de priorités accordés au développement de la musique, trop souvent considérée et utilisée comme un simple produit d'appel en direction d'un public jeune. La musique est alors examinée sous l'angle unique d'un objet de loisir. Il n'existe en France que 1256 fonds musicaux sur 1610 bibliothèques publiques de plus de 5 000 habitants⁶. Ceux-ci sont la plupart du temps réduits aux seuls disques compacts alors qu'il faudrait plus de documents imprimés, notamment des méthodes d'apprentissage et des par-

1. Hélène Girard, « La création d'un conseil du livre est à l'étude », *La Gazette des communes*, 2007, n°25/1891 (18 juin), p 19.

2. Patrick Bazin, « Chronique d'une évolution espérée » : www.livreshebdo.fr/weblog/webLogText.aspx?id=19

3. *Les pratiques culturelles des Français : enquête 1997*, sous la dir. d'Olivier Donnat, La Documentation Française, 1998.

4. *Approche générationnelle des pratiques culturelles et médiatiques*, ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques. Culture prospective, pratiques et publics, juin 2007, 2007-3, 32 p. Disponible sur : www2.culture.gouv.fr/deps/pdf/prospective/culture_prospective_2007-3.pdf

5. Lecteurs ayant déclaré lire plus de 20 livres au cours des douze derniers mois.

6. Source : Répertoire des bibliothèques publiques du ministère de la culture. Disponible sur : www.culture.gouv.fr/documentation/bibrep/pres.htm

titions. En outre, les animations musicales manquent cruellement pour faire reconnaître la bibliothèque comme lieu de culture et d'information sur la musique. Ceci est d'autant plus étonnant qu'elles rencontrent un franc succès...

> Chant des sirènes

Au-delà du prêt qui restera encore quelques années une de nos activités importantes, l'enjeu des bibliothèques musicales devrait être de devenir l'un des lieux de sociabilité autour de la musique. Comme le résume de manière lumineuse Arsène Ott dans son article *Musique en bibliothèque : la fiancée du pirate*⁷ : «Ce qui fait la culture (qu'elle soit musicale, littéraire, scientifique, plastique...) c'est la rencontre non seulement avec des mots, des couleurs ou des sons, mais aussi avec des personnes, des artistes (sans pour autant en faire des escortes mondaines), [et] des lieux.» Pour cela nous avons un atout : être probablement le dernier lieu généraliste et éclectique proposant une offre musicale. Nous ne pouvons pas lutter avec le secteur marchand sur la fraîcheur et la disponibilité des documents, mais nous pouvons lutter sur la largeur et la profondeur de l'offre. Quant aux ressources numériques, elles sont fluctuantes, chaotiques et largement incomplètes au regard de l'histoire de la musique. Trouver des morceaux précis sur Internet est loin d'être simple en dehors de ce qui est médiatisé soit par les médias traditionnels soit par les blogs musicaux. Il ne faut pas compter sur la presse généraliste ou musicale, la radio ou encore moins la télévision pour cultiver d'autres champs musicaux que ceux qui sont rentables à court terme. Il ne faut pas non plus compter sur eux pour lutter contre une forme de communautarisme musical s'agrégeant autour de genres musicaux.

En tout état de cause, l'offre musicale sur Internet est loin de pouvoir se substituer aujourd'hui à l'offre existant sous forme de disques compacts. En outre, comme pour toute ressource électronique, la disponibilité des fichiers n'est pas plus garantie que leur stabilité dans la durée.

7. Arsène Ott, «Musique en bibliothèque : la fiancée du pirate», ACIM, 2007 : <http://acim.asso.fr/spip.php?article200>

En effet, les acteurs majeurs de la musique numérique (fournisseurs d'accès, plates-formes de vente, fabricants de baladeurs mp3, opérateurs de téléphonie...) utilisent la musique comme un produit servant à vendre d'autres services sans se préoccuper des artistes, de la diversité et de la conservation.

Certes, il est indispensable de réfléchir à l'avenir⁸ et d'expérimenter des services numériques autour de la musique. Cependant, comme le souligne Louis Burle lors de ses interventions à des journées d'études, ce ne sont pour l'instant que des services complémentaires à l'offre documentaire existante et leur adoption par les publics est loin d'être massive. Il est donc largement prématuré de cesser l'achat de disques compacts ou de ne plus constituer de collections avec ce support pour des ouvertures prévues dans les cinq années qui viennent.

Abandonner les disques compacts au profit d'une offre de téléchargement légale très insuffisante me paraît hasardeux. En effet, il n'est pas sûr que les usagers se tournent vers nous pour télécharger de la musique. L'avenir de la musique en bibliothèque ne passera probablement pas par le téléchargement mais plus sûrement par le développement de la culture musicale et d'un ensemble d'activités autour de la pratique que ce soit dans les locaux de la bibliothèque ou de manière virtuelle.

> Missions chorales

Pour les bibliothèques musicales, il s'agit d'accompagner les pratiques musicales et de développer la culture musicale autour de différents contenus :

- les animations, sans chercher à faire des inscrits et des prêts ;
- la formation. C'est certainement une erreur que de négliger cette mission en France alors qu'elle est très développée dans d'autres pays. L'Ifla la cite dans ses principes directeurs. Nous pourrions par exemple proposer : l'éveil musical, la découverte de genres musicaux,

8. Je fais d'ailleurs partie de ceux qui participent à la réflexion sur l'avenir des bibliothèques musicales dans un univers numérique par des articles ou des présentations lors de journées d'études.

l'apprentissage et la pratique d'instruments... Nous pourrions, pour ce faire, travailler en collaboration avec les écoles de musique ou les conservatoires ;

- un espace d'informations et d'échange sur la vie musicale locale ;
- un espace de pratiques musicales.

En associant les pratiques culturelles et l'offre documentaire, les bibliothèques musicales sont au cœur de nos missions culturelles. Notre différence avec les centres sociaux culturels, les MJC et autres maisons de la culture, ce sont les ressources documentaires et des bibliothécaires musicaux capable de mettre en perspective (histoire, esthétique...) les genres musicaux et le travail des musiciens. Des collaborations et des échanges pourront bien entendu être établis avec des scènes locales ou des centres d'informations et de ressources sur les musiques actuelles⁹.

Umberto Eco rappelle que : «Toute l'histoire de la culture a été celle d'une mise en place de filtres. La culture transmet la mémoire, mais pas toute la mémoire, elle filtre¹⁰». Les filtres que sont les bibliothécaires et les médiathèques ont encore de beaux jours devant eux. Il est de la responsabilité de nos établissements de jouer un rôle dans ce domaine afin d'accompagner l'éducation et de participer à la diffusion d'une culture musicale. Si les bibliothèques musicales devaient s'effacer un jour, c'est probablement que les élus, les directeurs culturels, les bibliothécaires, et une majorité d'usagers auront pensé que la musique n'appartient pas à l'univers de la culture mais seulement à celui du divertissement.

Xavier GALAUP
Médiathèque départementale
du Haut-Rhin



9. «Bacs et -thécaires : les médiathèques en musique», IRMA, juin 2007 : <http://newsletter.irma.asso.fr/irmactu.php?id=26>

10. «Auteur et autorité», entretien avec Umberto Eco, in *Text-e* ; «Le texte à l'heure de l'Internet», colloque virtuel, 15 octobre 2001, mars 2002 ; Colloque organisé par la Bpi, l'Euro-Édu, l'Institut Nicod, et alii, sous la direction de Gloria Origgi et Noga Arikha. Cité par Olivier Le Deuff dans un billet, «*Et in Arcadia ego* : Vers une culture de l'information et de la communication», Urfist Info, août 2007 : http://urfistinfo.blogs.com/urfist_info/2007/08/et-in-arcadia-e.html

Des experts à Miami

Au mois de mai dernier, une petite délégation de la Cité du Livre d'Aix-en-Provence a effectué un voyage d'étude d'une semaine à Miami dans le cadre du jumelage liant la Ville d'Aix-en-Provence à celle de Coral Gables, une des 35 municipalités du comté de Miami-Dade. Elle a pu découvrir l'organisation et le fonctionnement du Miami-Dade Public Library System (MDPLS), l'un des plus grands réseaux de bibliothèques américains.



Une politique de l'accès : 67 heures d'ouverture pour cette annexe.

Paradis tropical, plages et cocotiers, retraités fortunés : ces images de Miami diffusées par le cinéma et la télévision sont bien connues, le stéréotype ne fonctionne pourtant guère que pour une petite partie de la ville, Miami Beach, qui vaut toutefois le déplacement... Avec près de 5,5 millions d'habitants, Miami et sa conurbation représentent la cinquième métropole des États-Unis. Porte d'entrée de l'Amérique du Sud, plus de 65% de la population est d'origine hispanique : forte présence cubaine (650 000 personnes, concentrées notamment dans Little Havana), mais aussi haïtienne (il y a aussi une Little Haïti) et noire (22% de la population). 51% des habitants du comté¹ sont nés en dehors des USA, 67% parlent en famille une autre langue que l'anglais.

En plein boom économique dû à l'immobilier – on parle de la « manhattanisation » de Downtown Miami – et malgré sa belle effervescence culturelle, la ville ne compte pas moins de 28,5% de person-

1. Entité administrative américaine entre le département et la communauté d'agglomération.

nes vivant sous le seuil de pauvreté, avec son cortège de précarité et d'illettrisme². Toutefois, aux dires des autorités locales, la grande période de délinquance liée au trafic de stupéfiants qu'a illustrée la série *Miami vice* serait révolue.

> Miami-Dade Public Library System

L'importance du budget (*voir encadré*) laisse deviner ce que l'organigramme confirme : l'établissement fonctionne de façon largement autonome, recrutant et payant lui-même par exemple ses agents, très peu de missions étant confiées à des prestataires de service. Ainsi, le département *Support services, marketing and media relations* gère directement les ressources humaines, la sécurité, la maintenance des équipements, les ateliers, les transports, la conception graphique, l'imprimerie... Quatre autres départements structurent l'organigramme, dont l'énoncé éclaire les objectifs de l'établissement : Bibliothèques annexes et jeunesse (*Branch operation and youth services*), Bibliothèque centrale, collection, services bibliothéconomiques et informatique, Développement des publics et action culturelle (*Community outreach and programm services*) et Construction de bibliothèques, opérations fiscales et affaires juridiques. Claire, simple et évidente, cette structuration rend bien compte des équilibres et des dynamiques à l'œuvre entre gestion statique (l'existant) et gestion en mouvement (le projet), de même qu'entre collection et publics.

2. Pour la Floride : 25% au niveau 1 (incapacité à lire une étiquette de produit commercial ou un livre d'enfant), et 51% au niveau 2 (capacité limitée à effectuer des tâches plus complexes comme comparer ou assimiler des éléments d'information différents), et 42% et 64% pour Miami-Dade. (Sources : National Institute for Literacy)

> Une bibliothèque américaine

La quarantaine de bibliothèques est répartie en deux réseaux, Est et Ouest, articulés chacun six à dix établissements autour de six bibliothèques dites « régionales » qui jouent un rôle de relais, non hiérarchique, entre la centrale et les points du réseau. L'ensemble fonctionne plutôt sur le modèle d'un réseau urbain que d'un réseau départemental et frappe – observation banale mais bien réelle – à la fois par sa diversité et par sa cohérence. Diversité des bâtiments, des implantations, des ambiances liées étroitement à l'environnement du quartier, mais grande cohérence dans l'organisation des espaces, la mise en œuvre des collections, les services aux publics. Celle-ci repose sur l'application stricte de standards sur lesquels veille avec vigilance et fermeté la responsable de l'ensemble des « branches », Sylvia

Le Miami-Dade Public Library System en chiffres

Pour 2 millions de personnes à desservir sur plus de 6 300 km² :

Réseau de 42 bibliothèques et deux bibliobus.

Personnel : 750 agents.

Collections : 4 250 000 volumes.

Fréquentation annuelle : plus de 6 millions de personnes. 875 000 emprunteurs, 8 565 000 prêts, 1 200 PC et 400 portables destinés au public justifient un...

Budget annuel : plus de 106 M\$ (personnel compris), dont plus de 7 M\$ consacrés aux acquisitions.

Mora-Ona. Précisons s'il est besoin que la carte de lecteur est unique (et gratuite) et que les collections circulent sur tout le réseau, cinq véhicules poids lourd tournant chaque jour pour acheminer les documents en 48h maximum.

En ce qui concerne le personnel, relevons que ce dispositif est plus hiérarchisé qu'on ne pense (quatre niveaux de bibliothécaires, trois niveaux d'assistants). Les opérations de rangements sont systématiquement confiées aux *library pages*, employés à temps partiel assimilables à des vacataires (des étudiants le plus souvent). En plus des emplois de bibliothèque, on trouve dans l'organigramme des spécialistes enfant (*children's services specialists*), des informaticiens (techniciens informatique, managers de réseau, analystes système, *web designer*), deux menuisiers, un électricien, deux peintres... et, évidemment, un mécanicien chargé de la maintenance de la climatisation (indispensable à Miami). Notons enfin la présence constante d'agents de sécurité, en uniforme mais parfaitement intégrés aux équipes, prêtant volontiers et très bien main forte à l'accueil comme aux opérations de retour, et le recours aux bénévoles pour certains programmes sociaux.

Les comparaisons salariales sont malaisées : globalement, les salaires sont à tous les niveaux bien supérieurs aux salaires français (deux à trois fois parfois) mais la protection sociale, le système éducatif ainsi que le logement sont coûteux. Le rapport au travail s'en ressent : nos amis américains «travaillent dur», nos congés les font rêver – notamment pour la maternité –, les codes disciplinaires et vestimentaires sont stricts. Ils s'étonnent enfin en apprenant qu'en France un mauvais service au public, un absentéisme coupable ou des horaires non respectés ne conduisent pas obligatoirement au licenciement.

Pour la collection, quelques faits majeurs à noter : en l'absence quasi totale d'éditeurs et de libraires Jeunesse indépendants, l'industrialisation de la production a logiquement entraîné des acquisitions pour ainsi dire « industrialisées ». Les fournisseurs (une trentaine



D.R.

Pour la bonne cause : l' élu à l' affiche.

ici) sont des grossistes qui proposent des listes élaborées sur un profil fourni par la bibliothèque à cocher par les bibliothécaires acheteurs. Lesdits fournisseurs livrent les documents totalement équipés : reliure le cas échéant, couverture, antivol, cote et code barres. La bibliothèque n'a donc pas de service équipement et, pour plus de 7 M\$, les acquéreurs sont réduits ainsi que les catalogueurs au nombre de quatre, les notices étant bien entendu récupérées.

En bref, pas d'équipement, très peu d'acquisitions, très peu de catalogage, rangement échu à des vacataires : mais que font donc nos collègues américains et équipes, étoffées et qualifiées ? Très simplement, ils se consacrent beaucoup plus au service du public qu'à la collection – certaines catégories de personnel ne sont d'ailleurs pas présentes en dehors des heures d'ouverture – et participent ainsi à la dynamique de l'établissement, que résume le slogan : *Customer-focused, customer driven* (Orientés publics).

> « Orientés publics »

Tout comme en Scandinavie ou au Royaume-Uni, la bibliothèque de Miami prépare son développement en l'appuyant sur une « vision », un projet qui définit la mission et les objectifs à atteindre sur une période de plusieurs années. Rien de bien original : « maintenir et développer des services de bibliothèque publique répondant aux besoins d'information, d'éducation et de loisirs de la



D.R.

communauté dans sa diversité ; proposer un accès libre et ouvert à l'information ». Ce qui l'est davantage – pour nous du moins – ce sont les moyens affectés par Miami à cette vision et à cette mission, ainsi que leur mise en œuvre par la bibliothèque.

- **Implication forte des élus** dans un projet global clairement défini. Un exemple : cette

campagne d'affichage dans tout le comté qui voit chaque maire inviter ses concitoyens à la lecture par une déclinaison locale de READ, la campagne fédérale de l'ALA (American Library Association).

- **Constructions.** Le « Capital plan », suivi par Suzet-Alvarez-Cleary assistée de Julio Castro, réserve des sommes considérables permettant de conduire simultanément et en permanence des chantiers de plusieurs nouvelles bibliothèques et de rénovations. Soulignons le choix de Raymond Santiago, directeur du MDPLS depuis 1998, de privilégier la construction de nombreuses « petites » structures de proximité plutôt que celle de rares monuments plus importants (on aura traduit « petites structures »...). Chacune d'entre elles repose sur un plan de base systématique, équilibrant de façon évidente les espaces d'accueil, de prêt, de consultation et d'animation, et intègre totalement le numérique (au minimum une vingtaine de postes fixes,



D.R.

Une politique de la demande : mur de pokemons à l'entrée de la section jeunesse.



Une politique de communication : véhicule aux couleurs du festival.

wi-fi, prêt de portables), les rayonnages étant limités à 1,5 m en section adultes. On l'aura deviné, la philosophie globale privilégie les espaces destinés au public à ceux qui sont réservés à la collection.

- **Accessibilité**, qui se traduit de multiples façons : gratuité totale, horaires élargis, ouverture le dimanche, quotas quasi illimités – sauf pour les DVD, les collections audiovisuelles étant paradoxalement à l'état naissant –, transactions simplifiées (boîtes de retour partout, même dans la bibliothèque, quasi absence de contrôle des retours mais pénalités de retard). Accessibilité de la collection : primauté de la politique de la demande sur celle de l'offre illustrée par exemple par l'acquisition automatique d'exemplaires supplémentaires pour les titres plusieurs fois réservés, fragmentation poussée de la présentation (rayonnages spécifiques pour les nouveautés, les ados, les classiques, etc.), accès direct du public aux réservations ; accessibilité du personnel avec le choix de stations de renseignement mobiles : des agents debout plutôt que de classiques banques de prêt assises, «*roving*» (itinérance, cf. infra).

- **Communication** très soutenue, multipliant affiches, signets, T-shirts, sacs, bulletins, etc. s'appuyant sur des slogans « à l'américaine », évidemment (pour la carte de lecteur : «*Your library card... the most powerful card you'll ever carry!*» ; l'automate de prêt devient l'«*express check out*» ; les camions de transit peints avec le visuel de l'animation en cours, avec ce mot d'ordre pour la ligne générale délivrée par la responsable de la communication, Victoria Galan : «*Sexy, but not too sexy*».



Ordinateurs portables en prêt.

- **Hybridité**. « Vous avez dit hybride ? » Ici comme ailleurs, on s'interroge sur l'avenir des bibliothèques, mais la réflexion est visiblement à un stade plus avancé. La bibliothèque hybride est chose acquise pour son versant technologique : 1200 PC, 400 portables, 47 serveurs, wi-fi généralisée permettant de travailler dans le jardin ou sur le parking de la bibliothèque le cas échéant, portail (bilingue), avec inscription en ligne, catalogue enrichi (vignettes, liens internet), *digital library* (musique classique, ouvrages de références, formation, livres audios, vidéo, audio et e-books, albums et BD...), vidéos clips sur la bibliothèque et ses services et activités... La frontière s'est donc déplacée comme nous le verrons plus loin.

- **Management**. Trois points à retenir ici. Tout d'abord une structure interne très active de formation, ce que l'on peut comprendre pour un établissement de cette taille. Ensuite la notion de «*coaching*», proche en fait du contrôle de qualité appliqué non seulement au net-



Des agents orientés publics : bibliothécaire déguisée pour le festival international du conte.

toyage ou au maintien technique des installations mais aussi aux standards bibliothéconomiques définis par la direction, tout particulièrement pour les services aux publics et contrôlés par des formulaires très poussés. Ainsi le «*quarterly branch operational score-card*» évalue la disponibilité des équipes (5 points), le contact visuel avec les usagers (5 points), «*roving around library*» (5 points), etc. Enfin, pour une formation générale à l'accueil des publics, on a fait appel aux compétences des experts de... Walt Disney dont la capitale, Orlando, est toute proche.

> Demain les publics... et les bibliothécaires

Alors, bibliothèque « MacDonald » ? Ce serait passer à côté de l'essentiel, l'énorme travail sur les publics que nos collègues mènent à bien, de façon très volontariste, efficace et quotidienne. Gratuité, horaires, quotas, le dimanche, la demande etc., le champ est largement ouvert pour « travailler » les publics. Comment ? Le projet d'administration du comté l'annonce sans ambiguïté : l'action des agents doit être « orientée publics ». L'organigramme de la bibliothèque traduit cette orientation, un des cinq grands départements étant intitulé *Community outreach and program services*, mené tambour battant par Lucrèce Louisdhon-Louinis, directrice adjointe. Pour l'essentiel, il est consacré aux programmes de développement des publics et de la lecture et comprend toute l'action culturelle. Tentons de cerner ces différents programmes tels qu'ils se présentent sur le portail sous l'intitulé *Outreach and literacy. Services for people with disabilities* (handicap), *Assistive technology* (matériels, logiciels et services d'aide aux personnes mal voyantes, mal entendant ou souffrant de problème d'élocution), *Connections* (envoi par la poste de documents aux personnes ne pouvant se déplacer, services aux personnes âgées), *Talking books library* (livres en gros caractères, périodiques, cassettes, CD, documents en braille envoyés gratuitement par la poste), *Literacy programs*, *Jump start* (kits premières lectures et heure

du conte pour crèches et centres aérés), LEAD (*Literacy for Every Adult in Dade* : équipes de bénévoles accompagnant de façon gratuite, personnalisée et confidentielle les personnes illettrées), SMART (*Science, Math and Reading Tutoring* : accompagnement scolaire pour enfants et adultes par des enseignants payés à la vacation par la bibliothèque).

Ces différents programmes sont les programmes généraux de l'établissement, chaque point du réseau pouvant par ailleurs développer des actions spécifiques. La West Kendall Regional Library propose ainsi à ses usagers des animations et des rendez-vous avec l'aide des Amis de la bibliothèque (danse indienne classique, « *american native dance* », musique colombienne, gospel), des associations du cru (illettrisme, crédit à la consommation, assistance fiscale, théâtre, orchestre à cordes), les relais institutionnels locaux (anglais langue étrangère, classes citoyennes, « *small business* », santé et nutrition), les services du comté et de l'État de Floride (réunion du conseil municipal, rencontres avec le maire, conseil juridique, transports, inscriptions sur les listes électorales et bureau de vote, bus-santé, logement, mammographie)...

Mises à part quelques actions insolites liées au fait que la bibliothèque est bien souvent le seul relais possible pour une action publique en mal de structures, ces différents programmes n'ont rien de révolutionnaire ni de nouveau. Soulignons toutefois l'importance des moyens accordés à ces programmes, d'une part – au total, une cinquantaine d'agents pour le département – et, d'autre part, sa totale intégration dans un ensemble cohérent qui oriente l'ensemble du fonctionnement de la bibliothèque : construction, formation, acquisitions...

Cette politique des publics, forte, structurée et bien dotée porte ses fruits. Nous avons pu le constater sur place : le public est là, dans sa diversité sociale et communautaire. Le festival international du conte, manifestation phare de l'établissement, symbolise et concrétise cette politique : présence massive des « jeunes des quartiers » (transport et parking gra-



D.R.

Orientés publics : une « jump station » et tourniquet de paperbacks non catalogués.



D.R.



D.R.

Une politique de l'accès : réservations en accès direct.

tuit, musique, danse, concours, prix, jongleurs, conteurs, ateliers, poussettes et... inscriptions !), participation massive des équipes arborant fièrement et joyeusement, outre le T-shirt de la manifestation, maquillage, déguisement et toujours... la carte de lecteur. On pourrait se croire revenu aux vieilles lunes des animations des années 1970-80. Il n'en est rien si on en perçoit les traductions quotidiennes et bibliothéconomiques de cette effervescence festive, traductions nouvelles pour le coup, voire... révolutionnaires. Ainsi, le « *roving* ». *To rove*, c'est errer, vagabonder ; à Miami, le *roving*, c'est un(e) bibliothécaire en service public, chargé(e) de vagabonder dans la bibliothèque, disponible pour le public à « accrocher » : le nombre d'« accroches » est comptabilisé, l'activité, on l'a vu, évaluée. Dans le même esprit, constructions et rénovations voient en lieu et place des postes de renseignements assis se développer des jump stations, postes mobiles d'ac-

cueil et d'orientation debout. Ici sans doute se dresse la frontière qui sépare la bibliothèque d'aujourd'hui et celle de demain, la formation et la culture des bibliothécaires – même américains – n'intègrent peut-être pas encore complètement *roving*, *jump station* et contact visuel de façon aussi évidente.

Ce point peut être travaillé, plus efficacement sans doute que la disparition des librairies indépendantes, la faiblesse des services sociaux ou le coût de la protection sociale... Pour autant, le voyage à Miami fourmille d'enseignements pour le bibliothécaire français. Malgré les contradictions et les injustices de l'environnement économique et social, il est évident que cette bibliothèque a beaucoup à nous apprendre et par de nombreux aspects. Au MDPLS, c'est déjà demain. Ce futur au présent, dans son quotidien et son évidence, doit beaucoup à son directeur, Raymond Santiago, élu bibliothécaire de l'année en 2004 et qui allie magistralement compétence, expérience et chaleureuse humanité ; son équipe n'est pas en reste : son accueil, sa gentillesse, son extraordinaire disponibilité nous ont profondément marqués.

Marjolaine PASSEBOIS
Odile SIMIAND
Gilles EBOLI
Cité du Livre, Aix-en-Provence



D.R.

Une des 5 annexes en construction.

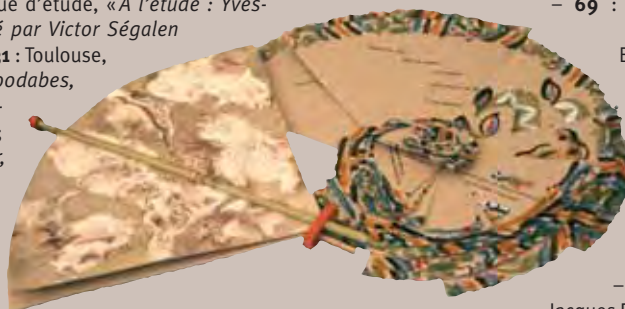
LES BIBLIOTHÈQUES EXPOSENT

Cette rubrique signale régulièrement les expositions proposées en bibliothèques, prochaines et en cours, sur tous sujets et tous types de documents. Merci d'envoyer vos informations 3 mois au moins avant leur inauguration à Nicole Picot : npicot@abf.asso.fr
N'oubliez pas non plus d'envoyer vos catalogues et publications associées à ces expositions à la rédaction pour notre rubrique « Les bibliothèques éditent » dans « Notes de lecture ».



06 : Nice, BMVR Louis Nucéra, « *Nice sous le ciel de Julius Baltazar* » (13/12-26/01/08).
– **10** : Troyes, Médiathèque, « *Déplacer les petites montagnes* » (15/10-31/02) ; « *Les ex-libris de Charles Favet* » (12/11-12/01/08). – **13** : Aix-en-Provence, Cité du livre, Galerie Émile Zola, « *Même pas peur* » (06/12-26/01/08) ; Fondation Saint-John Perse, « *Paysages des Alpilles : paysages improvisés, peintures de Marion Jean* » (08/11-01/03/08) ; Marseille, Archives et Bibliothèque départementales Gaston Defferre, « *Youl, metteur en scène des mots* » (12/01-1/03/08). – **25** : Besançon, Médiathèque Pierre Bayle, « *Dedans, dehors* » (18/12-19/01/08) ; « *Exposition sur la collection "BD Jazz" réalisée par*

les éditions Nocturnes dans le cadre du cycle James Baldwin » (22/01-23/02/08). – **29** : Brest, Bibliothèque d'étude, « *À l'étude : Yves-Marie Péron répond à l'appel lancé par Victor Ségalen dans Peintures* » (16/11-05/01/08). – **31** : Toulouse, Médiathèque José Cabanis, « *Les Woodabes, exposition de photographies de Marie-Laure de Decker* » (20/11-20/01/08) ; Médiathèque jeunesse, « *Harry Potter, 7^e* » (27/11-17/01/08). – **33** : Bordeaux, Mériadeck, « *Jardins en hiver, serres de l'imaginaire* » (28/09-19/01/08). – **34** : Montpellier, Médiathèque, « *Léo Malet revient au bercail* »* (17/10-05/08) ; « *L'histoire des écritures, des origines à l'e-papier* »



(11/12-19/01/08) ;

Médiathèque Federico Garcia Lorca, « *Salon divers* » (15-20/01/08). – **38** : Grenoble, Bibliothèque centre ville, « *Actualité de la philosophie française* » (04/12-26/01/08) ; Bibliothèque Saint-Bruno, « *Hommage à Claude Boujon* » (04/12-29/12). – **41** : Blois, Bibliothèque Abbé Grégoire, « *Exposition Boiscommun* » (16/11-12/01/08). – **45** : Orléans, Médiathèque : « *Faces cachées de la Maison d'arrêt d'Orléans, photographies et textes de détenus* » P (17/01-23/02/08) ; Bibliothèque Saint-Marceau, « *Graines de cabane* » (26/02-21/03/08). – **49** : Angers, Bibliothèque de la Roseraie, « *De l'image fixe à l'image animée* » (04/12-31/01/08) ; Bibliothèque Toussaint, « *Deux ans d'enrichissements des collections patrimoniales* » (11/12-09/01/08). – **51** : Chalons-en-Champagne, BMVR, « *Les très riches heurs de Champagne* » (08/12-08/03/08) P ; Reims, Médiathèque Jean Falala, « *Résultat de la fouille archéologique du chantier de la médiathèque Cathédrale* » (01/01-31/12) ; « *Un posthume sur mesure : hommage à André François* » (02/11-31/12) ; « *Entre deux terres, mémoires de migrants du département des Ardennes* » (06/12-29/12) ; « *Global books. Les livres d'artistes de Gervais Jassaud* » (11/12-03/02/08) ; Médiathèque Croix-Rouge, « *Apprendre un métier, un atout pour l'avenir* » (04/12-26/01/08) ; Bibliothèque Carnégie, « *Global books. Les livres d'artistes de Gervais Jassaud* » (11/12-03/02/08). – **54** : Nancy, BM Stanislas, Grand Hall des



frères Goncourt, « *Les mondes de James Prunier* » (02/02-27/04/08). – **57** : Metz, Médiathèque de Pontiffroy, « *Drôle de médiathèque : 6 lustres de Pontiffroy* » (15/09-29/12) ; Médiathèque du Sablon, « *Les oiseaux de passage... et ceux qui les regardent* » (03/11-20/12). – **59** : Lille, Médiathèque des Bois Blancs, « *Les voyages de l'Orient à l'Occident par François Place* » (12/12-29/12) ; Roubaix, Médiathèque, « *Maxence Van der Meersch* » (15/09-06/01/08). – **67** : Sélestat, Médiathèque, « *Le nouveau paysage familial* » (20/11-05/01/08) ; Strasbourg, BMS Cronembourg, « *Zoom. Peinture, photographie, sculpture, vidéo. Un choix d'œuvres de la collection du FRAC Alsace* » (03/10-28/06/08) ; BM Sud, « *Ré Soupault - Photographies, 1934-1952* » (22/01-16/02/08). – **69** : Lyon,



Bibliothèque du 1^{er}, « *Entraînement artistique* » (18/12-11/01/08) ; Bibliothèque du 6^e, « *Où sont les enfants ?* » (06/11-12/01/08) ; Bibliothèque de la Part-Dieu, « *La photographie n'a rien à voir, Arielle Bozon, Jacques Damez, Julien Guinaud, Philippe Pêtrement* » (08/11-12/01/08). – **73** : Chambéry, Médiathèque Jean-

Jacques Rousseau, « *Accordéons... collections d'accordéons anciens, d'affiches, de tracts* » (13/11-12/12). – **75** : Paris, Bibliothèque des arts décoratifs, « *Étrennes, jouets. Noël dans les catalogues des Grands Magasins de la Bibliothèque des arts décoratifs* » (11/12-10/02/08) ; Bibliothèque du tourisme et des voyages, « *Suivez le guide : la librairie Hachette et ses guides de voyages, 1853-1936* » P (05/07-29/12) ; BHVP, « *Paris capitale des livres. Le monde des livres et la presse du Moyen-âge au XX^e siècle* » C (16/11-03/02/08) ; Bilipo, « *Trains du mystère* » (09/11-9/03/08) ; BnF, Richelieu, Crypte, « *Athénée-Théâtre Louis Jouvet, 1982-2008, 25 ans de théâtre public* » P (13/11-30/12). – BnF, Site François-Mitterrand, « *Un monde en partage, sept regards de Magnum Photos pour les 20 ans de la Fondation Orange* » (06/11-09/12) ; « *L'enfer de la bibliothèque. Eros au secret* » C (04/12-02/03/08) ; « *Jeunes photographes lauréats de la Bourse du talent Picto* » (18/12-27/01/08) ; « *Héros d'Achille à Zidane* » (09/10-13/04/08) ; INHA, Bibliothèque, « *Martha Rossler library* » (14/11-20/01/08). – **83** : Cavalaire-sur-Mer, Médiathèque, « *Carnets voyageurs. Musée improbable d'une voyageuse ordinaire* » (05/09-26/01/08). – **87** : Limoges, BFM Centre ville, « *Portraits de lecteurs par le photographe Jean-Christophe Dupuy* » (19/12-31/01/08).



* : itinérante ; C : catalogue ; P : publication.

En écho



L'art à l'ère du numérique,
Bruce Wands, Thames
& Hudson, 224 p., 2007,
23x27,5 cm, plus de 230 ill.
ISBN : 978-2-87811-282-5

Professeur au MFA
Computer Art Department
de la fameuse School of
Visual Arts de New York,
commissaire d'exposition
– il dirige le New York Digital

Salon –, Bruce Wands a suivi en praticien et en pédagogie l'évolution vertigineuse et les développements surprenants de l'art numérique depuis qu'il en a découvert l'existence en 1976. Son livre réussit le pari d'exposer tout ensemble, et de façon claire, une tentative de définition, un bref résumé historique des innovations successives dans les différentes disciplines et les enjeux théoriques à travers un catalogue de travaux représentatifs. L'art numérique renouvelle l'« expérience de l'art elle-même », en reposant sur l'exploitation systématique des capacités de l'appareil perceptif. La technologie numérique a permis de brouiller, voire d'abolir tout à fait, les limites jusqu'à constitutives de notre rapport au monde. À bien des égards, elle donne les moyens de remplir des programmes esthétiques largement antérieurs à son invention : la collaboration des sens, leur dérèglement rimbaldien, les appels des avant-gardes à dépasser les cadres disciplinaires, à faire voler leurs codes en éclats, le dépassement des vieux dualismes (art/nature, art/science, corps/esprit, réel/virtuel, etc.). Enfin, l'interactivité placée au cœur de certains dispositifs tend à effacer pour de

bon l'opposition entre artiste créateur et public récepteur. Bruce Wands ne cède pour autant à aucune simplification ni conclusion hâtive. Il ne liquide pas la continuité réelle au bénéfice de la rupture innovante et il excelle au contraire à marquer dans chaque discipline (art de l'image, sculpture, installations, performances, art sonore, animation et vidéo, etc.) la diversité des pratiques, les unes utilisant la technologie numérique pour de simples raisons de rapidité, de commodité d'exécution, dans un propos esthétique point nécessairement novateur, d'autres au contraire défrichant des champs entièrement inédits. Trois ou quatre pages lui suffisent à faire le point sur ces questions pour chaque discipline. La reproduction de plus de deux cents œuvres commentées, leur légende éclairante et le contrepoint précieux de citations pertinentes des artistes choisis complètent le propos avec une grande efficacité. Les derniers chapitres sur des formes d'intervention entièrement neuves, propres au médium et aux modes de communication et de circulation (Software, Database, Game art et art Internet) indiquent les dernières directions d'un univers en perpétuel mouvement, sinon en fuite accélérée. Une chronologie, un glossaire, et surtout des sites d'institutions et d'artistes font de ce livre un outil dont il faut se saisir pour maintenant aller, seul, à la découverte. Signalons pourtant une lacune dans ce panorama si bien broissé : la littérature n'est évoquée que superficiellement¹, et l'on peut remarquer une nette surreprésentation (qui s'explique aisément) des artistes américains. Mais nos professionnels apprécieront que le dernier chapitre « L'avenir de l'art numérique » pointe les questions de conservation et d'archivage. Un gage de sérieux.

Philippe Levreaud

¹ Cf. dans ce numéro : Serge Bouchardon et Marie Lissart : « La littérature numérique », p. 40-42.

Les bibliothèques éditent



*Très riches heures de
Champagne*, François
Avril, Maxence Hermant,
Françoise Bibolet, Hazan/
Interbibly, 2007, 216 p., 180
ill., 24x28 cm,
ISBN : 978-2-7541-0188-2

Le retour en leur berceau
d'origine des trésors qui
viennent d'enrichir les
collections des trois BMVR
de Troyes, Chalons et Reims

a donné lieu à de grandes expositions sur l'art de l'enluminure en Champagne au XV^e s. Ce bel album vient à point nommé jeter quelques lumières sur les aspects locaux de la « renaissance carolingienne » encore mal perçus il y a peu. Ces acquisitions

ont contribué à mieux connaître artistes et mécènes. L'étude de ces derniers, des ecclésiastiques comme Louis Raguier, fondateur à Troyes de la bibliothèque du chapitre, ou de riches bourgeois, grands marchands souvent unis par des liens matrimoniaux mis en lumière (les Le Peley, Molé, Mauroy ou Le Boucherat) témoignent de l'essor économique de Troyes et de sa répercussion sur la production de livres. Mais c'est le rapprochement entre les ouvrages eux-mêmes qui permet le mieux de combler les lacunes des sources écrites. L'un des apports des recherches récentes concerne surtout la réévaluation de Chalons et Reims, une aire à peine défrichée. Réévaluation qui reste toutefois relative en raison de la reconstitution malaisée des bibliothèques dispersées (les éléments d'identification les plus aisés engendrent alors des distorsions), et de la difficulté à déterminer l'existence d'ateliers d'enluminure en ces villes.

La Champagne n'étant pas un univers clos, le démêlage du réseau d'influences localise à Paris, mais aussi dans le Berry

(Jean Colombe) ses nœuds essentiels. Le suivi des échanges, arrivées et départs, restitue la pulsion de la vie artistique locale, jusqu'à son déclin sensible à la fin du XV^e s. avec ce qui est appelé ici le « retour de l'hégémonie parisienne ».

Si la splendeur des œuvres reproduites donne un bel ouvrage bon compte, il en faut davantage pour réussir un livre passionnant qui transcende en pur plaisir la science et l'érudition. Le plan, classique et clair à la lecture du sommaire (le mécénat, les artistes et les œuvres d'abord à Troyes, puis à Reims et Chalons, et, enfin, le catalogue et ses notices), est troublé par une coordination éditoriale discutable. Distribution maladroite des informations entre le texte et les notes, désagréablement



Poulbot affichiste. Francisque Poulbot 1879-1946, Paris Bibliothèques, 2007, 168 p., 19 x 25 cm. ISBN 978-2-8433-1160-4

Si l'on regrette parfois qu'on eût limité son génie à l'invention de ces mêmes à tignasse et haillons, Francisque Poulbot sembla se résoudre assez vite à cette fatalité. Après avoir débuté tôt dans le dessin de

presse alors florissant, et obtenu ses premiers succès avec un culot de timide, le « Grand », né à Saint-Denis mais rapidement montmartrois, incarna l'insouciance artiste de la Belle Époque. « Au lieu d'être peintre comme tout le monde, il fut dessinateur comme personne », résuma son ami Dorgelès. Sa chance fut d'avoir adopté, par un penchant sincère plutôt que par calcul, l'enfance comme thème exclusif au moment où elle devenait

rejetées en fin de volume, dispersion de l'iconographie, renvois aux illustrations négligés (erreurs parfois), absence des noms d'artistes et des titres d'ouvrages dans les légendes des figures, manque de cohérence entre le texte et l'iconographie, index lacunaire : autant de détails mal maîtrisés qui transforment la lecture en un fastidieux jeu de piste. Dans les sections collectives du catalogue, l'attribution de l'image que l'on a sous les yeux tient du repérage d'une aiguille dans une meule de foin (un nom que rien ne distingue caché parmi d'autres à la onzième ligne de la notice...). On ne saurait mieux rebuter le lecteur de bonne volonté !

Philippe Levreaud

un véritable marché. C'est ainsi que, rencontrant un écho immédiat, il plia son talent aux sollicitations les plus diverses, des campagnes de publicité à la propagande nationale. L'une nourrissant l'autre, la Première Guerre et son cortège de misères lui valut la célébrité et draina les commandes. Le présent ouvrage décrit fort bien, grâce à un judicieux découpage, ce tissage de la biographie et de l'histoire qui seul peut faire dès 1930 d'un nom propre un nom commun. L'engagement social de Poulbot ne contribua pas peu à sa popularité : créateur de la « République de Montmartre » en 1921 et du Dispensaire en 1923, il aida plus tard à sauver la Butte de la griffe des promoteurs. Images à l'appui, l'on voit comment ces misérables gamins des rues, drainant la compassion en temps de guerre, accompagnent, après un coup de peigne et une touche de couleur, l'hymne naissant à la consommation dans le monde pacifié de l'entre-deux-guerres. En abordant, pour conclure, l'illustration et le travail pour le cinéma, *Poulbot affichiste* fait le tour complet d'une personnalité attachante en adoptant la distance la plus féconde avec son sujet. Une vraie réussite.

Philippe Levreaud

Histoire de livres, livres d'histoire



Où va le livre ?, éd. 2007-2008, Collectif ss la dir. de Jean-Yves Mollier, La Dispute, « États des lieux », 2007, 400 p., 14 x 22,5 cm, ISBN : 978-2-84303-151-9

Dans le paysage culturel français, comme dans le monde économique, le livre occupe une place singulière. « Produit, pas comme les autres », son histoire est étroitement liée aux changements historiques, politiques,

idéologiques et technologiques. Le bouleversement qui a affecté l'édition française depuis 2002 avec l'effondrement de Vivendi-Universal Publishing a symboliquement marqué une accélération de l'évolution du monde du livre. C'est à ces nouvelles interrogations qu'a voulu répondre la 3^e édition augmentée de cette étude collective (les précédentes datant de 2000 et 2002, cf. *Bulletin*

de l'ABF, n°187, 2^e trim. 2000 et *Bibliothèque(s)* n°2, avril 2002) entièrement mise à jour. L'économie du livre, les résistances et les mutations de l'édition, les acteurs du livre sont successivement analysés pour esquisser un avenir de l'édition et de la lecture.

Le poids de l'international et la logique du marché ont reconfiguré le paysage éditorial français, lui ôtant peu à peu son image de secteur atypique produisant du « culturel ». L'impératif de la rentabilité rend trop étroit le terrain francophone et invite à la mondialisation des structures. La question de la diffusion occupe une place d'importance croissante, ce qui fragilise la librairie traditionnelle indépendante. Celle-ci essaye de compenser la baisse de la vente au détail par le commerce en ligne. De nouvelles formes de censure apparaissent davantage liées au marché lui-même qu'aux idéologies. Mais ces diagnostics inquiétants sont relativisés par les résistances dynamiques de l'édition contemporaine. L'édition jeunesse, l'édition en région, et surtout le livre de poche représentent des réussites constantes. La part de l'anglais dans les traductions ne cesse d'augmenter mais la

tenue d'Assises internationales de l'édition indépendante à Paris en 2006 a permis d'avancer des solutions concrètes pour soutenir la diversité culturelle.

Du côté des lecteurs, la fréquentation des bibliothèques a doublé depuis 1989. Au total, les Français achètent ou empruntent près de 640 millions de livres chaque année, soit une moyenne d'une dizaine par habitants. Contrairement au rapport alarmiste de 2004, on n'a pas assisté à une crise de l'édition de sciences humaines et sociales ces dernières années, mais à une multiplication des intervenants avec l'émergence de jeunes maisons d'édition qui n'ont pas le capital symbolique des PUF, Le Seuil, Gallimard, etc. À l'instar du livre, les bibliothèques ont été confrontées à des évolutions accélérées : technologiques mais aussi administratives et juridiques avec les nouvelles lois (droit de prêt, Dadvsi).



Quand le crayon attaque. Images satiriques et opinion publique en France 1814-1918, Michel Dixmier, Annie Duprat, Bruno Guignard, Bertrand Tillier, préf. Jean-Noël Jeanneney, éd. Autrement, 176 p., 200 ill., 19 x 25 cm, ISBN : 978-2-7467-1052-8

La célébration, à Blois, de deux anniversaires – les dix ans de la bibliothèque Abbé Grégoire et ceux des Rendez-vous de l'histoire – donna lieu cet automne à des expositions couplées sur un thème propre à rapprocher ces deux institutions. Grâce au legs du collectionneur Max Villette en 2003, la bibliothèque possède un fonds exceptionnel de livres et journaux (XIX^e s. et début du XX^e s.) centré sur la caricature. Complété par de nouvelles acquisitions, et, pour les besoins des expositions, la collection personnelle de Michel Dixmier, ce fonds est mis en valeur par cette publication qui couronne l'ensemble de ces efforts.

Si l'image est bien au centre, la conception générale du livre a une visée clairement didactique. Le dispositif choisi est une merveille de pédagogie : un bref article de deux ou trois pages introduit les

Cependant, comme l'écrit Christophe Pavlidès, « les anciens modèles coexistent avec les nouveaux services et les repères identitaires s'empilent plus qu'ils ne se remplacent. »

L'auteur n'est pas oublié dans cette réflexion globale sur toute la chaîne du livre et son statut est sans doute celui qui soulève le plus d'interrogations à l'heure d'Internet, comme l'avaient pressenti Foucault et Barthes.

Cet ouvrage éclaire avec une grande pertinence l'enjeu livre dans toutes ses dimensions. Complété par une bibliographie thématique actualisée et par un index des éditeurs et acteurs du livre, il se révèle être un auxiliaire précieux pour tous ceux qui veulent avoir une vision détaillée et synthétique de l'histoire très contemporaine de l'édition et de la lecture, et qui s'interrogent sur leur avenir.

Geneviève Boulbet

cinq chapitres découpés au scalpel par des historiens qui en jouent avec une finesse de bouchers zens, passant entre la chair du temps et l'os de la pensée sans blesser l'un ni l'autre. Chaque chapitre est subdivisé en autant de sections qu'il en faut pour varier les approches et les focales, en regroupant une poignée d'images qui s'éclairent et se complètent judicieusement. De ce fait, les sections thématiques épousent avec souplesse les articulations chronologiques. L'économie rédactionnelle confère à l'ensemble une légèreté qui ne nuit aucunement à la précision : sont ainsi pointées nombre d'ambiguïtés charriées par le mouvement convulsif de ces années où l'on comprend que la caricature ait constitué un moyen privilégié d'expression. À cet égard, il faut saluer la constante prise en compte des aspects proprement esthétiques de la caricature, nullement sacrifiés à l'examen du discours. En cela, le livre ne trahit pas son sujet qui associe le geste et la pensée, le trait caricatural exprimant indissociablement le mouvement de l'esprit et celui de la main. Une « proposition de parcours pédagogique » suivi d'une chronologie mettant en regard les repères historiques et les dates marquantes de la presse satirique, de notices sur les dessinateurs, succinctes mais précieuses, et d'un index, outil si rare dans l'édition française, une bibliographie enfin, complètent l'ensemble pour former un livre tout à la fois simple, sérieux, didactique, drôle et réjouissant.

Philippe Levreaud

Boîte à idées, boîte à outils



Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir, Bruno Maresca, avec la collaboration de Christophe Evans et Françoise Gaudet, Bpi/Centre Pompidou, 2007, 288 p., 15,8 x 22 cm, ISBN : 978-2-84246-103-4

La régression de la fréquentation des bibliothèques constatée dans

les pays anglo-saxons et la légère baisse du taux des inscrits dans les bibliothèques municipales françaises suscitent des inquiétudes à l'origine du souci de la DLL d'appréhender les évolutions survenues au tournant des années 2000. Confiée au Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) à la fin de l'année 2005, cette enquête vise à éclairer les tendances qui marquent le fonctionnement du réseau de la lecture publique depuis le milieu des années 1990. 2005 représente le moment de franchissement d'un seuil symbolique, celui des 50% de foyers français équipés en micro-informatique à leur domicile, ce qui peut justifier le

titre de cette étude qui est cependant nettement plus vaste et diversifiée que ce que laisserait supposer son intitulé. D'autres mutations sociologiques majeures telles que l'élévation du niveau moyen d'études des Français, le vieillissement de la population interfèrent sur la fréquentation des bibliothèques et sont ici prises en compte.

La méthode choisie a privilégié l'articulation d'analyses quantitatives et qualitatives. L'enquête est constituée de quatre phases distinctes : une analyse statistique de la base de la DLL ; une phase qualitative exploratoire par la technique des groupes qualitatifs (une trentaine de personnes ont été interrogées sur trois sites : Grenoble, une grande ville de province ; Rosporden, contexte rural ; Villeparisis pour la région parisienne) ; une phase quantitative sur échantillon national représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus, soit 2 000 individus interrogés par questionnaires en face à face ; confrontation, enfin, de certaines données de l'enquête quantitative avec des informations relatives à l'offre des communes en matière de bibliothèques.

La synthèse des résultats concerne dans un premier temps les bibliothèques publiques au sens large du terme (bibliothèques des collectivités territoriales, bibliothèques universitaires et scolaires, grands établissements, bibliothèques de statut associatif). La diversification des usages et des pratiques,

l'impact concurrentiel d'Internet, de l'audiovisuel et la place de la grande distribution dans la diffusion de produits culturels sont ensuite analysés. La diversité de l'offre des bibliothèques, leur image, mais également les déterminants socio-démographiques de leur public représentant les champs d'investigation complémentaires de cette étude qui insiste sur la conjonction de l'ensemble de ces phénomènes. De nombreux schémas et graphiques illustrent et expliquent les analyses.

Les conclusions de cette enquête qui se veut résolument prospective peuvent être surprenantes en regard du postulat de départ, que ce soit dans leur version optimiste ou pessimiste et peuvent questionner nos pratiques professionnelles. Nous ne dévoilerons pas ici ces résultats et nous laisserons le lecteur les découvrir, tout en l'encourageant à se plonger dans cette étude remarquable, de lecture aisée, qui ouvre un champ de réflexion vaste, propose des possibilités d'analyse très concrètes de l'activité des établissements et répond à beaucoup d'interrogations particulièrement actuelles.

Bruno Maresca est sociologue et directeur de recherche au Crédoc, spécialiste des pratiques et dépenses culturelles des Français. Françoise Gaudet est conservateur des bibliothèques et dirige le service des études et recherches de la Bpi. Christophe Evans est sociologue à la Bpi.

Geneviève Boulbet



Politique documentaire et établissement scolaire, Collectif (Véronique Augé, Nicole Cardona, Clotilde Chauvin, Stéphane Coupé, et alii), ADBS éditions, « Sciences et techniques de l'information », 2007, 220 p., 16x24 cm. ISBN 978-2-84365-096-3

Rédigé par une équipe de professeurs-documentalistes membres de la Fadben (en grande majorité de l'académie

d'Aix-Marseille), cet ouvrage présente un riche éventail des expériences les plus diverses menées en matière de politique documentaire et de formation des élèves en centre d'information et de documentation de collèges et de lycées (CDI).

Nous pouvons y glaner une multitude de références sur tout ce qui a pu être écrit sur la question, en France et à l'étranger.

Les textes réglementaires sur le sujet, depuis la création des CDI (1974), sont consciencieusement répertoriés avec leurs éventuelles variantes dans telle ou telle académie... Les auteurs ont également minutieusement recensé des dizaines de tableaux, fiches, questionnaires et autres schémas élaborés dans divers établissements. L'ensemble constitue une précieuse « boîte à outils » pour des enseignants documentalistes qui y trouveront d'utiles pistes de travail et des documents pouvant les aider dans leurs tâches quotidiennes.

Toutefois, on peut déplorer qu'au-delà de cet aspect utilitaire, le livre n'offre pas de réflexion très approfondie sur la mise en place concrète d'une politique documentaire en milieu scolaire. De plus, la posture militante des auteurs – adhérents de la Fadben – qui leur impose un souci d'exhaustivité, tant pour les expériences relatées que pour la recension des membres des communautés éducatives évoquées (du principal à l'infirmière !) en rend la consultation souvent un peu fastidieuse.

Jean Mallet

Études, métiers, emploi...

Des thèmes essentiels qui intéressent les jeunes et leurs familles. Pour répondre aux attentes de vos lecteurs et leur permettre de faire les bons choix d'orientation : proposez les collections de l'Onisep.

Les Dossiers



Chaque titre de cette collection est une véritable référence sur les filières d'études, les métiers et les secteurs professionnels. Ces ouvrages thématiques complets sont destinés à être le socle de votre documentation.

DERNIERS TITRES :

- Les écoles de commerce
- Les écoles d'ingénieurs
- Les classes préparatoires

Prix unitaire : 9 €

34,20 €
Abonnement
4 Numéros



Infosup, construire son projet d'études

NOUVEAUTÉ !

Comment construire son parcours dans l'enseignement supérieur ? Pour quel métier et dans quel secteur ? ... Pour répondre à ces questions, la nouvelle version **Infosup, construire son projet d'études** rassemble de façon claire et articulée toutes les informations nécessaires pour élaborer au mieux son projet d'études, en fonction de ses atouts, du métier visé et des débouchés.

PREMIERS TITRES :

- Après le Bac ES
- Après le Bac S

Prix unitaire : 11 €

TITRES À PARAÎTRE :

- Après le Bac L
- Après le Bac STG
- Après un BTS ou un DUT

Parcours, construire son avenir



Cette collection s'adresse aux jeunes, parents, professionnels du monde éducatif... Chaque titre est un guide complet d'informations sur les métiers, leur environnement et les formations qui y conduisent. Pour construire un projet professionnel solide.

DERNIERS TITRES :

- L'humanitaire
- Nature et environnement
- Culture et patrimoine

Prix unitaire : 12 €

114 €
Abonnement
10 Numéros

Voie Pro

28,50 €
Abonnement
4 Numéros



Une collection destinée aux jeunes qui souhaitent se diriger, après la classe de 3^e, vers l'apprentissage d'un métier. Voie Pro met en avant les métiers phares et les formations professionnelles conduisant aux diplômes recherchés par les employeurs.

DERNIERS TITRES :

- Les métiers des industries graphiques
- Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration

Prix unitaire : 7,50 €

Réadaptation

70 €
Abonnement
10 Numéros



La revue mensuelle sur les handicaps et les personnes handicapées. Dans chaque titre, des interviews, toute l'actualité de la réadaptation, un dossier thématique relatif au handicap...

DERNIERS TITRES :

- Mutualité, fonction publique et handicap
- Poliomyélite
- Les maisons départementales des personnes handicapées

Prix unitaire : 9 €

Les Fiches Métiers

Nouvelle version !



Le principe de base : 1 fiche = 1 métier
12 numéros - présentés sous forme de fascicules classés par secteurs - sont déjà disponibles. Les fiches métiers ont changé de forme : une nouvelle formule, plus complète, totalement mise à jour et plus facile d'accès pour les élèves de collège.

DERNIERS TITRES :

- Fonction publique
- Maths, physique
- Mécanique
- Transport, logistique
- Commerce, distribution
- Énergies

Prix unitaire : 10 €

Vous pouvez commander ou acheter directement ces publications.

Internet

www.onisep-librairie.fr

Règlement par chèque ou carte bancaire

Courrier

Onisep, 12 mail Barthélemy-Thimonnier Lognes,

77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Sur papier libre, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Onisep

Frais de port : 4€ / Dom-Tom et étranger : nous consulter

Librairie de l'éducation

13, rue du Four, 75006 Paris (M^o Mabillon)

Où dans les librairies Onisep de votre région et toutes les librairies

Une information, un renseignement...

01 64 80 35 00

De 9h à 17h30



meubler

informatique

accessoires



BORGEAUD BIBLIOTHEQUES

Siège social : 122, avenue Henri Ginoux
BP 350 - 92541 Montrouge cedex - France

Tel : (33) 01 41 17 49 00

Fax : (33) 01 41 17 49 29

E-mail : info@borgeaudbibliotheques.com

Site : www.borbib.com

